

Catalogue 92-305F

Le recensement de 1991 en bref

Référence

91

Recensement



Canadä

Pour nous joindre

Des données sous plusieurs formes...

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations normalisées et spéciales sont disponibles sur support papier ou électronique. Des cartes et d'autres documents géographiques de référence sont disponibles pour certains genres de données. Dans certains cas, des ateliers et des séminaires procurent des renseignements complémentaires sur certains sujets.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet des produits et services doivent être adressées à l'un des centres de consultation de Statistique Canada suivants:

St. John's	(709) 772-4073	Winnipeg	(204) 983-4020
Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691

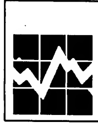
Un numéro d'appel sans frais est offert, dans toutes les provinces et territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur du secteur de service local des centres régionaux de consultation. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la section «Centres régionaux de consultation» à la fin du présent produit.

Terre-Neuve et Labrador	1-800-563-4255
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centre)	1-800-663-1551
Yukon et nord de la C.-B. (territoire desservi par la NORTHWESTEL Inc.)	Zénith 08913
Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la NORTHWESTEL Inc.)	appelez à frais virés au (403) 495-3028

Des appareils de télécommunications pour malentendants sont disponibles. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à l'annexe B pour la liste des «Centres régionaux de consultation».

Comment commander les produits

On peut se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise du centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près, ou en écrivant à la Section des ventes de publications, Statistique Canada, Ottawa K1A 0T6. Veuillez communiquer avec le centre régional de consultation le plus près pour de plus amples renseignements sur les produits et services électroniques. Voir le bon de commande à la fin du présent produit pour d'autres détails.





Statistique Canada

Le recensement de 1991 en bref

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

Novembre 1992

Prix : Canada : 25 $
États–Unis : 30 $ US
Autres pays : 35 $ US

Catalogue 92-305 F

ISBN 0-660-93504-X

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

Le Recensement de 1991 en bref

Publié aussi en anglais sous le titre:
1991 census handbook.
ISBN 0-660-93504-X
CS92-305F

1. Canada -- Recensement, 1991 -- Guides, manuels, etc.
I. Statistique Canada. II. Titre.

HA741.5.1991 N5214 1992 304.6'0971
C92-099460-1

Pour citer ce document

Statistique Canada. Le Recensement de 1991 en bref. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada, 1992. Recensement du Canada de 1991.

Préface

Quelque 325 années se sont écoulées depuis l'organisation, par Jean Talon, du premier recensement de ce qui allait devenir le territoire canadien. Effectué en 1666, il ne se limitait alors qu'à un dénombrement des habitants de la colonie et à la collecte de renseignements sur leur âge, leur sexe, leur état matrimonial et leur profession. Depuis, le recensement du Canada est devenu la principale source d'information sur les Canadiens et leur mode de vie.

Le recensement de 1991 en bref se veut une introduction au contenu et aux méthodes utilisées pour réaliser la plus grande enquête du Canada. Il s'adresse tant aux nouveaux utilisateurs de données qu'à ceux qui en ont une certaine connaissance. On y trouve un bref historique du recensement canadien, une description des procédés utilisés pour assurer la confidentialité des données recueillies, un aperçu de chaque question du recensement, une description des variables et de la géographie du recensement et une section portant sur la qualité des données. On y trouve en outre un sommaire des produits et des services ainsi que des renseignements sur la façon dont les données du recensement sont mises à profit.

Le recensement de 1991 en bref donne également un aperçu du recensement de l'agriculture. Il s'agit là d'une innovation.

Grâce aux «quiz», les enseignants comme les élèves trouveront cette introduction à la fois instructive et stimulante.

J'ose espérer que les lecteurs du présent ouvrage y découvriront un précieux outil pour comprendre le recensement du Canada.

Le statisticien en chef du Canada
Ivan P. Fellegi

Table des matières

Liste des figures

Page

Photographes

Division des communications : pages 14, 22, 123, 129, 143, 144, 147, 186

Diane Fournier : pages 7, 12, 16, 18, 74, 75, 91, 98

Agriculture Canada : pages 155, 158, 164, 166

Charles Watson : pages 8, 148

Gabrielle Zboril : page 127

Introduction

Le recensement de 1991 en bref décrit la façon dont on a mené le plus récent recensement national au Canada et nous informe sur le genre de renseignements qui en découlent.

L'ouvrage présente un bref historique du recensement canadien, nous «guide» à travers les différentes étapes que suppose la tenue d'un recensement, donne un aperçu des produits et services que l'on peut se procurer et illustre, au moyen d'exemples, comment utiliser les données du recensement.

Nouveautés

Le recensement de 1991 en bref comprend de nombreuses nouveautés :

- un «langage simple»;
- des exemples d'applications des données du recensement;
- des photographies et des figures;
- un nouveau chapitre sur le recensement de l'agriculture;
- un quiz adapté aux ateliers/à la formation en classe;
- un glossaire des termes du recensement les plus souvent utilisés;
- un index complet;
- une annexe présentant les chiffres de population de 1991 de certaines régions géographiques.

Ces nouveautés font du «Recensement en bref» un outil de référence précieux sur le recensement du Canada.

Comment utiliser le «Recensement en bref»

Le «Recensement en bref» est facile à utiliser puisqu'il comprend une table des matières des chapitres et des sections. Chaque section présente son contenu en ordre séquentiel, ce qui vous donne une image mentale logique des opérations du recensement.

Avec l'atelier sur le recensement qu'offre maintenant Statistique Canada, complété par le «Recensement en bref», le Dictionnaire du recensement et le Catalogue du recensement, la plupart des utilisateurs des données du recensement auront toute l'information voulue.

L'index élargi vous donne un accès rapide à une liste de termes avec renvois aux numéros de page. L'équivalent anglais des principaux termes français se retrouve aussi dans l'index.

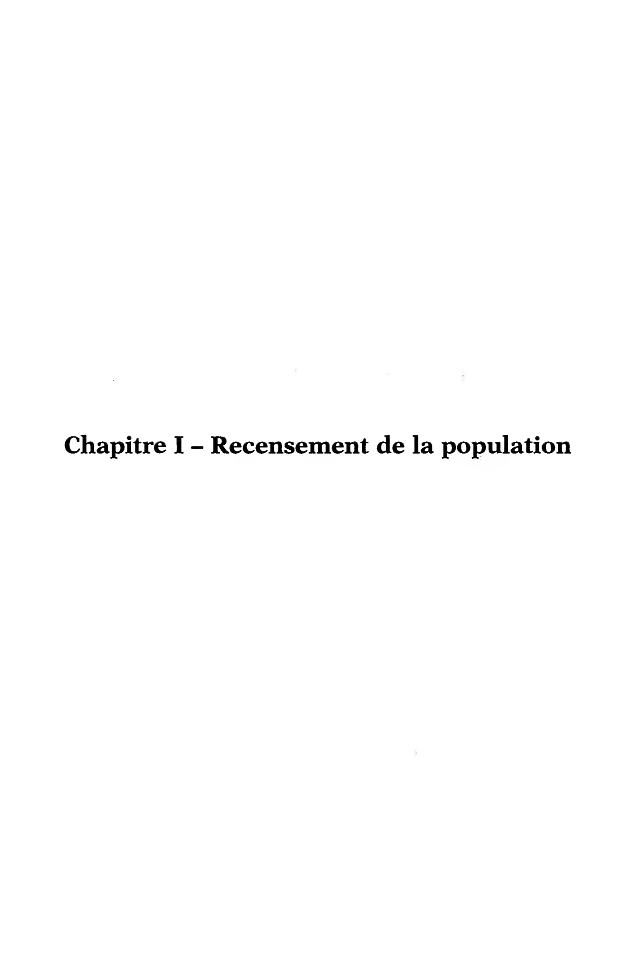
Pour fins de formation, un quiz ainsi que les réponses ont été inclus au chapitre III.

Pour plus de renseignements sur le recensement du Canada, communiquez avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste complète à l'annexe B).

Liste des abréviations

AR	agglomération de recensement
ARP	agglomération de recensement primaire
CAÉ	Classification des activités économiques
CÉF	circonscription électorale fédérale
CGT	Classification géographique type
CNP	Classification nationale des professions
CP	Classification des professions
CTI	Classification type des industries
CTP	Classification type des professions
DBC	dépouillement au bureau central
DBR	dépouillement au bureau régional
DR	division de recensement
EAPA	Enquête auprès des peuples autochtones
EDD	entrée directe des données
EPA	Enquête sur la population active
ESLA	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
FCCP	Fichier de conversion des codes postaux
FMGD	fichiers de microdonnées à grande diffusion
FPR	Fichier principal de région
ISBN	numéro international normalisé du livre
LNC	localité non constituée
MRC	municipalité régionale de comté
PEGMC	procédure d'estimation généralisée par les moindres carrés
PSV	Pension de sécurité de la vieillesse
QAL	bibliothèque des secteurs demandés
RA	Registre d'adresses
RCI	Revenu Canada, Impôt
RI	région infraprovinciale
RMR	région métropolitaine de recensement
RMRP	région métropolitaine de recensement primaire
ROM	disque compact à mémoire morte
RPC	Régime de pensions du Canada
RRQ	Régime de rentes du Québec
RTA	région de tri d'acheminement
RU	région urbaine
RV	Registre des visites
SAT	Service auxiliaire téléphonique
SD	secteur de dénombrement
SDR	subdivision de recensement
SPIDER	«System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements»

SPS	Système des produits et services
SR	secteur de recensement
SRG	supplément de revenu garanti
SRP	secteur de recensement provincial
SRTA	Service de référence téléphonique pour l'agriculture
SRU	subdivision de recensement unifiée
TSB	tableaux sommaires de base



Chapitre I – Recensement de la population

Section 1

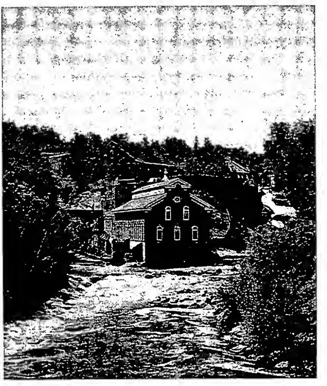
Bref historique

1.1 Avant la Confédération

La pratique du recensement (du latin *censere*, «estimer, évaluer») remonte à au moins 2275 av. J.-C. À cette date, la Chine effectua le premier recensement dont on ait eu connaissance. Celui-ci portait sur les ménages payant des impôts. Les empereurs chinois utilisaient l'information qu'ils recueillaient pour fixer le taux d'imposition et pour recenser les jeunes hommes aptes au service militaire. Comme tous les anciens gouvernements avaient besoin de fonds et de soldats, le recensement est peu à peu devenu une pratique courante chez tous; la Bible fait référence au dénombrement des militaires qui eut lieu chez les Israélites au moment de l'Exode.

Toutefois, ces premières tentatives étaient très différentes des recensements modernes. Les méthodes étaient plus rudimentaires et les buts n'étaient qu'à court terme. Ce n'est que lorsque la révolution industrielle commença à modifier d'une façon spectaculaire les modèles démographiques et économiques en Europe et au Nouveau Monde que la valeur des profils statistiques nationaux est apparue évidente. Les spécialistes des sciences humaines, les hommes/femmes politiques et une foule d'autres personnes eurent besoin de données sûres, recueillies de façon régulière, afin de les aider à orienter et à diriger les changements.

Jean Talon contribua d'une façon importante au développement du recensement dans le Nouveau Monde. Il sut reconnaître la valeur de statistiques solides. Intendant de la Nouvelle-France sous Louis XIV, Talon entreprit l'inventaire du capital humain de la colonie en 1666. En fait, non seulement Talon organisa-t-il le premier recensement de ce qui est devenu le territoire canadien, mais il effectua lui-même une grande partie de la collecte des données, visitant la Nouvelle-France de porte à porte. Il constata que la population totale (excluant les autochtones et les troupes royales) était de 3,215 personnes. Talon recueillit également des renseignements sur



l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la localisation de la population. Dans le cas de 763 de ces répondants, la profession ou le métier fut également enregistré.

Après avoir terminé son recensement, Talon réalisa qu'il ne possédait pas toute l'information nécessaire. Ne se décourageant pas pour autant, il effectua, un an plus tard, un recensement de suivi du bétail et de la terre cultivée. Talon fut un des premiers à réaliser que les mesures agricoles et économiques sont aussi importantes que les données démographiques.

Sous le régime français, on effectua 36 recensements, dont le dernier en 1739. L'idée fut également reprise par les Britanniques pour recenser la population des territoires que leur concéda le traité d'Utrecht en 1713. À cette même époque, 19 recensements furent entrepris dans la péninsule Acadienne (Nouvelle-Écosse); 16 dans l'île Royale (île du Cap-Breton); 25 à Terre-Neuve; quatre dans la région de la rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick); et sept dans l'île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard). On posa une grande variété de questions afin d'obtenir des renseignements sur des sujets aussi variés que les moissons, le bétail, les bâtiments, les églises, les minoteries, les scieries, et même les épées et les armes à feu!



Bien que le recensement n'apparût pas aussi nécessaire aux Anglais qu'aux Français, cette pratique ne fut pas complètement abandonnée. Des recensements ont été effectués en 1765, 1784 et 1790. Ce n'est qu'après 1817 qu'on y recourut d'une façon régulière. En 1824, le Haut-Canada (l'Ontario) établit la pratique d'un recensement annuel, qu'on effectua jusqu'en 1842. Quant au Bas-Canada (le Québec), il effectua sept recensements entre 1825 et 1844. D'autre part, 13 furent réalisés à intervalles irréguliers entre 1814 et 1856 dans les districts de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge (le Manitoba). L'étendue de ces enquêtes

variait considérablement; mais après 1827, elles ont généralement couvert une large gamme de sujets.

Vers le milieu du siècle, la Loi canadienne sur le recensement des provinces unies (traduction libre) (amendement de 1847) vint unifier ces différentes initiatives. Un recensement général fut réalisé en 1848, ainsi que deux ans plus tard. En 1851, l'assentiment royal fut accordé à une nouvelle loi qui établissait, pour 1852 et 1861, la tenue d'un recensement des provinces. Il était également stipulé que, par la suite, un recensement devait être fait tous les dix ans. Le recensement décennal canadien était né.

Depuis 1861, seulement 13 recensements décennaux et quatre recensements quinquennaux moins approfondis ont été réalisés. Comparé aux 200 ans de recensements nombreux de la période précédente, c'est relativement peu.

1.2 Après la Confédération

La loi concernant le premier recensement de 1870, suivant de peu l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, établit les règles du recensement après la Confédération. Plusieurs de ses clauses sont encore en vigueur. Par exemple, comme aujourd'hui, le recensement devait être effectué avant une certaine date (en 1911, elle était fixée à la première semaine de juin). La loi donnait également aux recenseurs l'accès aux registres publics et prévoyait une pénalité en cas de refus de répondre aux questions du recensement.

Le recensement de 1871 dénombra la population des quatre premières provinces : la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario. Le Manitoba et la Colombie-Britannique, qui, depuis, s'étaient également jointes à la Confédération, furent dénombrées séparément. Ce recensement devait principalement servir à déterminer, suivant le principe de la représentation selon la population, le nombre de sièges accordés à chaque province dans le nouveau Parlement. Les provinces furent divisées en 206 districts de recensement, qui généralement correspondaient aux circonscriptions électorales.

Après la collecte des données du recensement de 1871, 35 à 50 employés effectuèrent la compilation des résultats et cela sans l'aide d'instruments d'aucune sorte. Les résultats furent publiés en 1873 en cinq volumes bilingues.

Le recensement de 1871 donna le chiffre de population «de jure» plutôt que le chiffre «de facto». La méthode «de facto», populaire en Europe, consiste à dénombrer les résidents à l'endroit où ils se trouvent le jour du recensement, ce qui donne une «photo instantanée» de la population. La méthode «de jure» dénombre les personnes à leur domicile habituel (ou «officiel»), peu importe l'endroit où elles se trouvent le jour du recensement. La plupart des recensements sont en fait un compromis entre les deux méthodes. Il en est de même au Canada, bien que l'accent, depuis 1871, soit plutôt mis sur la méthode «de jure».

En 1881, deux changements majeurs furent instaurés pour le recensement. Tous les recenseurs devaient, dès lors, prêter le Serment de discrétion – serment encore exigé aujourd'hui. D'autre part, l'étendue géographique fut agrandie de façon à inclure la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans la dernière décennie du XIXe siècle, la population de l'ouest du Canada augmenta rapidement avec l'arrivée d'immigrants venus d'Europe. Une vague soutenue de colons venus des provinces de l'Est contribua également à l'accroissement de la population de

l'Ouest. En 1896, le recensement des fermes et de la population au Manitoba aida à quantifier ces changements rapides. Le recensement des fermes fut étendu lorsque, en raison de l'irrésistible progression des territoires du Nord-Ouest, l'Alberta et la Saskatchewan furent créées en 1905. Un an plus tard, un Bureau du recensement et de la statistique, bureau gouvernemental permanent, fut établi afin que «l'expérience acquise lors d'un premier recensement soit conservée pour le suivant, au lieu de se perdre à jamais...»[1] (traduction libre).

La responsabilité du recensement fut transférée du ministère de l'Agriculture au ministère du Commerce en 1912. Six ans plus tard, le Bureau fédéral de la statistique fut créé afin de :

> «... collecter, extraire, compiler et publier l'information statistique se rapportant aux activités et aux conditions commerciales, industrielles, sociales, économiques des personnes, afin de collaborer avec tous les autres ministères du gouvernement à la compilation et la publication des registres statistiques en accord avec les règlements et effectuer le recensement du Dominion.» (traduction libre)

Des recensements quinquennaux des provinces des Prairies devinrent obligatoires au début du XXe siècle. Dès 1956, la croissance économique et l'urbanisation rapides firent en sorte qu'il devint nécessaire d'effectuer plus fréquemment des recensements pour recueillir des données nationales sur la démographie. Aussi, le recensement quinquennal fut-il établi, et cela à l'échelle nationale. Le recensement de 1986 a été le quatrième recensement quinquennal de cette série.

1.3 Étendue du recensement de 1991

Lorsqu'on choisit les questions d'un recensement, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Ainsi, on doit s'efforcer de maintenir l'équilibre entre la pertinence des questions par rapport à l'époque où elles sont posées, et une certaine continuité historique. De nombreux utilisateurs de données du recensement ont à comparer les résultats de plusieurs recensements. Toutefois, l'information qui remonte à plusieurs décennies est d'une valeur plutôt limitée si les questions ou le sujet sous-jacent n'ont pas vraiment de signification pour l'époque à laquelle se déroule le recensement. À chaque recensement, il faut trouver une solution à ce dilemme. Au recensement de 1991, on a ajouté 12 questions qui ne figuraient pas dans le questionnaire du recensement de 1986 et on en a supprimé quatre. Sept de ces douze questions apparaissaient pour la première fois alors que les cinq autres avaient été reprises de recensements antérieurs. Veuillez vous reporter à la figure 2 de la section 4 du présent chapitre pour obtenir une comparaison plus détaillée.

En 1991, on a dénombré pour la première fois (à l'exception du recensement de 1941) les résidents permanents et non permanents du Canada dans le cadre du recensement de la population. Par résident non permanent on entend une personne titulaire d'un permis de

---

[1] Bureau fédéral de la statistique. B.F.S. **History, Function and Organization** (Ottawa: BFS, 1952), p. 9.

séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel ou encore une personne revendiquant le statut de réfugié. Avant 1991, seuls les résidents permanents du Canada étaient dénombrés lors des recensements. Le recensement de 1941 représentait la seule exception, alors qu'on a dénombré les résidents non permanents pour tenir compte de la situation durant la période de la guerre.

Les résidents non permanents ont été dénombrés lors du recensement de 1991 parce qu'ils forment de nos jours un segment croissant de la population du Canada. Leur présence au pays peut avoir une incidence sur les services gouvernementaux tels que les programmes ayant trait aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à la formation linguistique. L'inclusion des résidents non permanents facilitera l'établissement de comparaisons entre les données du recensement et les statistiques provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissances, décès) qui portent aussi sur cette population. En outre, la définition du recensement se rapproche ainsi davantage de la recommandation des Nations Unies à l'effet que les résidents à long terme (personnes qui résident dans un pays pour une période d'au moins un an) soient dénombrés.

Les utilisateurs devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données du recensement de 1991 à celles des recensements antérieurs. Vous trouverez à la section 5.3.1 de plus amples renseignements sur les résidents non permanents.

En 1991, on a pris un certain nombre de mesures afin d'améliorer la couverture, c'est-à-dire afin de réduire le nombre de logements et de personnes oubliés au cours du dénombrement. On a notamment eu recours à la publicité payée visant à indiquer aux Canadiens quand et comment «être du nombre»; élaboré un registre d'adresses à partir d'autres sources de renseignements et utilisé cette liste afin de vérifier si des logements ont été oubliés; établi des procédures spéciales pour dénombrer les sans-abri qui vont dans les soupes populaires, ainsi que la population vivant dans les réserves indiennes.

On a également apporté certaines améliorations à d'autres aspects du recensement de 1991. Ainsi, on s'est servi davantage de systèmes automatisés dans les activités de traitement des données de même que pour la production et la livraison aux clients des produits et des services. De plus, le programme des enquêtes postcensitaires a été étendu pour inclure l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA).

1.4 Le recensement et la loi

Aucune autre source d'information sur notre pays n'est plus fondamentale que le recensement. Les données qu'il produit sont exigées par une multitude de lois et de statuts. Certains, comme la Loi constitutionnelle, ont une très grande portée. D'autres s'inscrivent dans un contexte local, comme la «Local Road Boards Act» de Terre-Neuve.

Comme nous l'avons dit plus tôt, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 institua le recensement décennal, qui est toujours utilisé pour l'attribution des sièges de chaque province à la Chambre des communes. À l'origine, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accordait 65 sièges au Québec. Le nombre de sièges attribués aux autres provinces fut établi selon le rapport entre le nombre de sièges du Québec et la population de cette province, qui était déterminée d'après les résultats du recensement décennal. Par ailleurs, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoyait une redistribution des sièges qui serait fondée sur les résultats du recensement de 1871 et une redistribution des sièges à tous les recensements

décennaux subséquents. Le mandat du recensement que comportait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fut remplacé par une série de lois qui furent elles-mêmes remplacées par la Loi sur la statistique de 1970. Celle-ci dispose que :

> «Le recensement de la population du Canada est fait par Statistique Canada à tous les cinq ans, à compter de juin 1971, dans le mois qui est fixé par le gouverneur en conseil.»

Les données du recensement sont importantes non seulement pour déterminer le nombre de sièges au Parlement, mais aussi pour fixer les limites des circonscriptions électorales fédérales (CÉF). La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales stipule que les données du recensement décennal sur la population doivent servir à la redéfinition des CÉF.



Les paiements de transfert fédéraux qui sont accordés aux provinces et aux territoires sont aussi fondés sur les chiffres de population du recensement, comme il est dit dans la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis.

On peut également avoir recours aux données sur la langue maternelle pour régler un litige conformément à la clause du droit à l'instruction dans la langue de la minorité de la Charte canadienne des droits et libertés.

Plusieurs autres lois canadiennes exigent les données du recensement; une liste en est donnée à l'annexe A.

La loi (**Loi sur la statistique, 1970-71-72**) oblige les répondants à remplir un questionnaire du recensement. Des sanctions sont prévues pour ceux qui ne retournent pas le questionnaire ou qui produisent sciemment une fausse déclaration. Les refus sont transmis au ministère de la Justice, qui se charge de porter des accusations prévues en cas de refus.

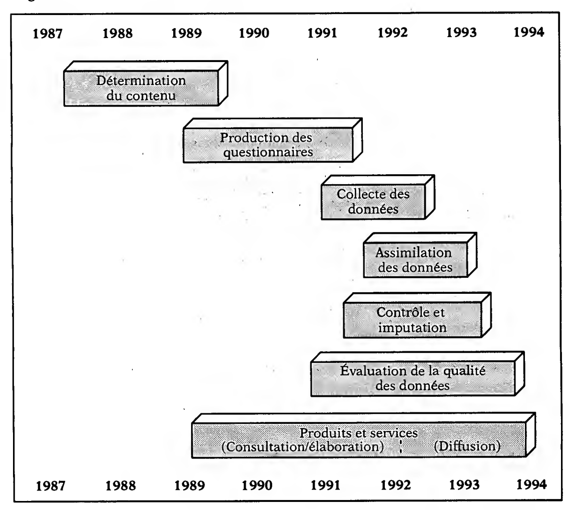
Section 2

Étapes du recensement

2.1 Introduction

Le recensement, comme tout autre type d'enquête, comprend plusieurs étapes; il en résultera un ensemble de données final. Toutefois, l'envergure du recensement est unique et pose des problèmes particuliers. Ainsi, afin de s'assurer que les données appropriées sont recueillies, on doit consulter un grand nombre d'utilisateurs des données bien avant le jour du recensement. La logistique pour la collecte d'information auprès de plus de 27 millions de personnes éparpillées sur 9.2 millions de kilomètres carrés est un défi de taille.

Figure 1. Calendrier du recensement de 1991



2.2 Détermination du contenu

2.2.1 Consultation auprès des utilisateurs

Tout au long de 1987, des consultations poussées ont été menées non seulement auprès des principaux utilisateurs des secteurs public et privé mais aussi auprès du grand public. Parmi les groupes consultés, mentionnons :

- les organisations des gens d'affaires;
- les organisations syndicales;
- les bibliothécaires;
- les universitaires;
- les travailleurs communautaires et les travailleurs sociaux;
- les groupes religieux;
- les groupes ethno-culturels;
- les particuliers;
- les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux.



Au total, 88 réunions ont été organisées dans presque toutes les grandes villes du pays. Plus de 1,100 personnes ont participé au processus de consultation et plus de 150 mémoires ont été présentés.

Le processus de consultation a permis d'établir que :

- le recensement est important parce qu'il représente la meilleure source de données sur les questions sociales et économiques qui occupent le premier plan dans les préoccupations du grand public;
- pour la plupart, les données recueillies lors du recensement précédent étaient pertinentes et utiles pour les utilisateurs de données et qu'elles devraient être recueillies de nouveau dans le cadre du recensement de 1991;
- le recensement représente la seule source de données régionales sur plusieurs sujets.

Certaines modifications ont été apportées au contenu du recensement de 1991. Les principaux changements sont :

- l'inclusion des résidents non permanents dans le recensement;
- de nouvelles questions portant sur les exploitants agricoles, l'union libre, le statut d'immigrant reçu, le statut d'Indien inscrit, la capacité de soutenir une conversation dans une langue autre que le français ou l'anglais, les frais de condominium et la mobilité (lieu de résidence 1 an auparavant);
- des questions reprises de recensements antérieurs portant sur la religion, la fécondité, la fréquentation scolaire, la période de construction du logement et l'état du logement;
- la suppression de questions ayant trait au nombre de résidents habituels, aux autochtones, au système de chauffage principal et au principal combustible utilisé.

2.2.2 Programme de mise à l'essai

Outre le processus de consultation, l'élaboration du recensement de 1991 a également donné lieu à un programme de mises à l'essai de grande envergure. On a tenu des groupes de discussion et effectué des essais modulaires en appui à l'élaboration des concepts et à la formulation des questions et afin d'évaluer les réactions des gens aux questions et au questionnaire. Les questions qui se révélaient non satisfaisantes étaient éliminées ou révisées. Les résultats de ces deux mises à l'essai ont contribué à l'élaboration du **Test du recensement national** qui a été effectué en novembre 1988. Nous avons pu relever, grâce à ce test, un certain nombre de problèmes. Statistique Canada a décidé de mener des consultations supplémentaires auprès des utilisateurs à la suite desquelles un deuxième Test du recensement national a été élaboré et réalisé. Le questionnaire était sensiblement différent du questionnaire utilisé lors des recensements de 1981 et de 1986. Ces tests avaient pour principal objet d'évaluer dans quelle mesure les Canadiens étaient capables de répondre aux questions proposées pour le recensement et disposés à le faire. Ces mises à l'essai représentaient également un moyen d'évaluer l'efficacité de la nouvelle conception du questionnaire et fournissaient des données sur certaines activités de collecte sur le terrain nécessaires à l'élaboration des plans opérationnels et à l'établissement des budgets en vue du recensement.

2.2.3 Recommandations et approbation du contenu

Les recommandations formulées par Statistique Canada en vue du recensement de 1991 étaient fondées sur une révision des prescriptions de la loi, sur les besoins des utilisateurs, formulés dans le cadre des consultations, de même que sur les résultats du programme de mises à l'essai. On a également pris en considération d'autres facteurs comme le fardeau du répondant, les coûts et la comparabilité historique.

Les recommandations ont été soumises au Cabinet et une fois approuvée, la version finale des questions du recensement de 1991 a été publiée dans la Gazette du Canada du 21 juillet 1990.

2.3 Production des questionnaires

Les questionnaires sont la pierre angulaire du processus de collecte parce qu'ils déterminent l'image de Statistique Canada aux yeux du public, la qualité des données recueillies et l'efficience et l'efficacité de la collecte et du traitement des données.

Pour concevoir les questionnaires, on a d'abord dû arrêter le contenu, c.-à-d. la formulation et l'ordre des questions et les instructions. Le défi consistait à intégrer ces aspects aux exigences de la collecte, du traitement et des communications de manière à produire un questionnaire facile à remplir.

Le travail supposait la mise en page et la conception des questionnaires et de la documentation et comprenait la composition, la vérification, la coordination des contrats pour l'impression des questionnaires et leur insertion dans des ensembles, le contrôle de la qualité des produits et le contrôle de la livraison des différents documents tirés à plus de 100 millions d'exemplaires.

Des questionnaires et un nombre d'autres formules, livrets et enveloppes ont été produits. Les formules sont :

Questionnaire abrégé (formule 2A)

- distribué aux quatre cinquièmes des ménages privés du Canada;
- renferme les questions portant sur le nom, la date de naissance, le sexe, l'état matrimonial et la langue maternelle, le type de logement et la propriété du logement.

Questionnaire complet (formule 2B)

- distribué à un cinquième des ménages dans les secteurs d'autodénombrement;
- renferme toutes les questions de la formule 2A ainsi que plusieurs autres, y compris celles sur l'activité, le revenu, la scolarité, l'incapacité, la citoyenneté, le logement (caractéristiques du logement et coûts d'habitation), l'origine ethnique et la langue.



Questionnaire pour le dénombrement de la population d'outre-mer (formule 2C)

- sert au dénombrement des Canadiens en poste à l'étranger comme les membres des Forces armées et les fonctionnaires du gouvernement;
- identique à la formule 2B, à l'exception des questions sur le logement.

Questionnaire du recensement par interview (formule 2D)

- sert au dénombrement des ménages dans les régions éloignées (secteurs de recensement par interview) et les réserves indiennes;
- contenu est identique à celui de la formule 2B, sauf les questions sur le mode d'occupation.

Questionnaire individuel de recensement (formule 3)

- sert à dénombrer les personnes résidant dans les logements collectifs non institutionnels tels que les hôtels, les motels et les maisons de chambres;
- renferme les mêmes questions que celles de la formule 2B, à l'exception des questions sur le logement;
- utilisé également dans les ménages privés lorsque certains membres (comme les pensionnaires) désirent ne pas inscrire leurs réponses sur le même questionnaire que les autres.

Questionnaire pour le dénombrement des soupes populaires (formule 3B)

- sert à dénombrer les sans-abri qui ne sont pas comptés selon le dénombrement traditionnel et qui se rendent dans des soupes populaires pour obtenir un repas;
- renferme 11 questions conçues spécialement pour des interviews;
- a été effectué à titre expérimental en 1991; on n'a visité qu'un échantillon des soupes populaires.

Les questions du recensement ont été traduites en 32 langues non officielles pour les personnes qui ne comprenaient aucune des deux langues officielles. Les langues autochtones, le chinois, l'allemand, le coréen, le russe et le vietnamien étaient du nombre de ces langues. Des versions française et anglaise en braille étaient également offertes.

2.4 Collecte des données

La compilation et la production des cartes de chacun des secteurs de dénombrement (SD) du Canada servent de point de départ à la collecte des données. Ces cartes sont faites à partir des cartes topographiques des régions rurales et des diagrammes des secteurs de recensement des grandes régions urbaines. Elles déterminent la région dont chaque recenseur est responsable. Les renseignements pour la mise à jour des cartes du recensement précédent proviennent de deux sources. Les autorités provinciales fournissent principalement les modifications apportées aux municipalités et les bureaux de planification locaux fournissent les modifications apportées aux secteurs de recensement.

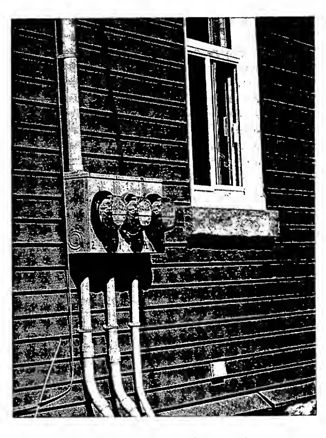
Cependant, le traçage de plus de 44,000 cartes demande du temps. Au cours de cette étape, des modifications à plusieurs SD continuent d'être apportées. Aussi, pour s'assurer qu'aucun logement n'est oublié, on donne aux recenseurs des instructions détaillées sur la façon de mettre à jour leurs cartes avant le jour du recensement ainsi que les deux formules et la liste suivantes :

Registre des visites (formule 1)

- donné aux recenseurs afin qu'ils enregistrent tous les logements dans leurs secteurs de dénombrement (SD).

Dossier des logements collectifs (formule 1A)

- tient compte de tous les résidents (habituels, temporaires et étrangers) dans les logements collectifs;
- sert à dénombrer les résidents temporaires des hôpitaux et des prisons.



Combien de ménages y a-t-il dans ce logement?

Registre d'adresses (RA)

- une liste d'adresses des régions urbaines ayant une population de 50,000 habitants ou plus.

Le recenseur devait comparer les adresses qui avaient été inscrites au Registre des visites au moment de la livraison des questionnaires à celles figurant sur une liste tirée du Registre d'adresses. Si une adresse apparaissant sur la liste du RA ne correspondait à aucune adresse du Registre des visites, le recenseur se rendait une nouvelle fois dans le secteur afin de localiser le logement à l'adresse oubliée. Inversement, toute adresse consignée par le recenseur qui n'apparaissait pas au RA était ajoutée au RA après le recensement.

Le Registre d'adresses a été introduit pour la première fois au recensement de 1991 afin d'améliorer la couverture. On estime qu'en utilisant les registres d'adresses pour la collecte des données du recensement, on ajoutera à la couverture de la population 68,000 personnes qui autrement auraient pu être oubliées.

2.4.1 Méthodes de collecte

Pour le recensement de 1991, on a recueilli des données dans plus de 10 millions de logements au Canada et à l'étranger. Le personnel affecté à la collecte à travers le Canada avait également la responsabilité d'effectuer une vérification préliminaire de la qualité des données.

Les personnes ont été dénombrées à leur domicile habituel, peu importe où elles se trouvaient le jour du recensement. Cette méthode de dénombrement est appelée la méthode «de jure» de recensement. On dénombrait également tous les Canadiens se trouvant dans un logement le jour du recensement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Dans la plupart des régions, il y a peu de différence entre le nombre de résidents habituels et le nombre de personnes se trouvant dans la région le jour du recensement. Dans certains endroits toutefois, par exemple les régions touristiques et les lieux de villégiature, ou les grands camps de chantier, le nombre de personnes séjournant à cet endroit à un moment donné pourrait dépasser de loin le nombre de résidents habituels.

Deux méthodes de collecte ont été utilisées dans le cadre du recensement de 1991 : l'autodénombrement et le recensement par interview. Dans les secteurs d'autodénombrement, un questionnaire a été livré à chaque logement avant le jour du recensement. Un membre du ménage devait remplir le questionnaire le jour du recensement et le retourner par la poste dans une enveloppe-réponse. Au recensement de 1991, moins de 2 % des ménages ont été dénombrés par des intervieweurs : pour ces ménages, les recenseurs remplissaient un questionnaire complet au cours d'une interview. Cette méthode a été utilisée pour dénombrer chaque ménage dans les régions éloignées et les régions du Nord et dans les réserves indiennes où la méthode de retour par la poste est peu pratique en raison du service postal irrégulier. En outre, la population de certaines régions éloignées du Nord a été dénombrée en mars 1991. Ce recensement anticipé a été effectué dans les régions où les collectivités se dispersent au printemps lorsque les habitants migrent vers les divers terrains de chasse et de pêche.

Pour la première fois, on a tenté de dénombrer les sans-abri par l'intermédiaire du programme de dénombrement dans les soupes populaires mis sur pied à titre d'essai dans le cadre du recensement de 1991. On a visité un échantillon de soupes populaires dans l'ensemble du Canada. Les recenseurs menaient des interviews auprès de chaque personne au moment des repas alors qu'elles arrivaient à la soupe populaire, et remplissaient la formule 3B. On prévoit une amélioration de la couverture dans les grandes villes grâce à cette procédure de dénombrement spéciale.

2.4.2 Soutien à la collecte

Un programme d'information publique et un service auxiliaire téléphonique multilingue ont été mis en oeuvre afin de soutenir les opérations de la collecte des données.

Le Service auxiliaire téléphonique (SAT) multilingue était offert aux ménages éprouvant des difficultés à comprendre les questions du recensement ou qui n'avaient pas reçu de questionnaire. Les numéros du SAT figuraient à l'endos de chaque questionnaire et les appels étaient sans frais. Au cours des opérations, plus de 280,000 appels sont passés par le SAT. Le service était également offert aux utilisateurs d'appareils de télécommunications pour malentendants.

2.4.3 Programme d'information publique

La participation nombreuse des Canadiens a fait l'envie des recenseurs dans le monde entier. Alors que la résistance organisée et les protestations n'ont cessé d'augmenter dans de nombreux pays au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, les Canadiens ont continué d'appuyer le recensement national en affichant toujours des taux de réponse élevés.

Néanmoins, Statistique Canada s'est engagé dans l'étape de collecte du recensement de 1991 tout en sachant que les Canadiens n'étaient pas immunisés contre des sentiments hostiles au recensement et prévoyait avoir plus de difficulté que jamais à convaincre les répondants de bien remplir leur questionnaire et de le renvoyer rapidement. Le recensement s'est tenu dans un contexte de scepticisme accru du public à l'égard du gouvernement et des enquêtes.

Le Programme d'information publique du recensement de 1991 a réagi à ce scepticisme en personnalisant le message du recensement selon les besoins et les intérêts des particuliers plutôt qu'en insistant sur le fait que remplir le questionnaire est un devoir civique. On a rédigé des documents visant à répondre à la question *Quels en sont les avantages?* et renfermant des exemples de la façon dont les données du recensement sont utilisées au niveau des localités. On a rappelé aux répondants que les données du recensement peuvent servir à répondre aux besoins de la collectivité en matière de garderies, d'écoles ou de transports en commun mieux adaptés. De plus, on a présenté nombre de témoignages de représentants du secteur privé et de chefs de file respectés dans la collectivité, soulignant combien les données peuvent les aider à prendre des décisions.

Le Programme d'information publique du recensement de 1991 comprenait quatre composantes : parrainage, éducation, relations avec les médias et publicité payante. Ensemble, ces composantes ont créé un programme capable de sensibiliser chaque répondant de la tenue du recensement.

a) **Programme de parrainage**

Le programme de parrainage visait à obtenir le soutien bénévole de sociétés, d'associations et de ministères. Pour promouvoir le recensement, les parrains incluaient le message du recensement dans leur correspondance habituelle auprès de leurs clients et de leurs employés.

b) **Programme d'éducation**

Le programme d'éducation était axé sur l'enseignement et l'information des étudiants au sujet de tous les aspects du recensement. On a mis au point une trousse de l'enseignant pour promouvoir le recensement en tant qu'événement spécial, trousse qui a été distribuée aux 16,000 écoles primaires et secondaires du Canada.

Des activités spéciales ont également été prévues pour les professeurs de français et d'anglais langue seconde, ainsi que pour les professeurs offrant des cours d'éducation de base aux adultes afin qu'ils les utilisent dans leurs classes d'alphabétisation et d'enseignement aux minorités ethniques. Pour atteindre des segments spéciaux de la population, on a traduit en inuktitut la documentation relative à une activité prévue

dans le Nord et on a élaboré d'autres activités pour les écoles dans les réserves indiennes.

c) **Programme des relations avec les médias**

Comme le recensement est matière à nouvelle, Statistique Canada a reçu un excellent soutien de la part des médias. On a communiqué avec la presse parlée et écrite de langue française, anglaise et autres afin qu'il soit question du recensement à venir dans des interviews, des éditoriaux et des reportages, de sorte que tout le monde soit au courant.

d) **Programme de publicité**

La plupart des publicités sont parues entre le 27 mai et le 10 juin; cependant, les publicités extérieures dans les centres-villes sont parues au cours de la troisième semaine de mai dans huit villes (Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver). La sensibilisation du public a atteint un sommet les 3 et 4 juin et n'a décru que vers la mi-juin.

2.5 Assimilation des données

Une fois que les questionnaires ont été remplis par les répondants et retournés par la poste, le processus d'assimilation des données a traduit les réponses du questionnaire en données lisibles par machine. Le dépouillement s'est fait en quatre étapes :

- dépouillement aux bureaux régionaux – vérification manuelle de l'intégralité et codage de plusieurs questions;
- entrée directe des données – entrée des données du recensement sur un fichier d'ordinateur;
- codage automatisé – codage automatique des réponses écrites en codes numériques;
- dépouillement au bureau central – vérification manuelle et automatisée des données.

Afin de réduire les coûts, Statistique Canada a utilisé les installations de Revenu Canada, Impôt (RCI) pour le dépouillement au bureau régional et pour l'entrée directe des données.

2.5.1 Dépouillement au bureau régional (DBR)

Le dépouillement au bureau régional comprenait les éléments suivants :

a) **Réception et préparation des documents**

Lorsque les questionnaires remplis parvenaient aux centres régionaux de dépouillement, ils étaient enregistrés, comptés et préparés pour l'entrée des données. La préparation comprenait la vérification des questionnaires et des registres des visites – il fallait, par exemple, s'assurer que le nombre de membres du ménage correspondaient dans les deux documents. On vérifiait la lisibilité afin de s'assurer que

les documents étaient prêts pour l'entrée dans l'ordinateur. Finalement, toutes les réponses concernant les liens entre les membres du ménage (question 2) étaient converties en codes numériques.



b) **Contre-vérification des dossiers**

Un échantillon de personnes a été tiré des dossiers du recensement de 1986 et d'autres sources externes; on a ensuite examiné les documents de 1991 afin d'y retrouver les mêmes personnes. Si une personne était retrouvée, les caractéristiques de 1991 étaient notées puis renvoyées au bureau central. Pour celles qui n'avaient pu être retrouvées, un dépistage subséquent avait lieu afin de déterminer si ces personnes avaient été dénombrées ailleurs au Canada ou étaient manquantes. La contre-vérification des dossiers est décrite plus amplement à la sous-section 7.4.1.

c) **Codage des variables économiques**

Les réponses données à certaines questions sur le marché du travail dans les formules complètes du recensement ont été converties en codes numériques pour l'entrée directe des données. Cette étape comprenait trois tâches :

- le contrôle pour déterminer si le répondant avait travaillé au cours de la période du 1er janvier 1990 au 4 juin 1991;
- la conversion des questions portant sur l'industrie, la profession et le lieu de travail en codes numériques;
- le contrôle de la question sur la catégorie de travailleurs.

Les surveillants ainsi que les consultants en codage ont corrigé toutes les divergences dans le codage avant d'envoyer les questionnaires d'un secteur de dénombrement à l'étape suivante. D'autres sources (comme les annuaires des villes et les agents spécialisés) ont à l'occasion été consultées.

d) **Traitement**

Les questionnaires étaient transférés aux unités de travail affectées à l'entrée directe des données aux bureaux régionaux de dépouillement de Revenu Canada, Impôt; de là, ils étaient envoyés à Statistique Canada, Ottawa.

2.5.2 Entrée directe des données (EDD)

L'entrée directe des données (introduction par clavier) consignées sur les questionnaires du recensement de la population a été exécutée par 1,500 opérateurs, qui ont fait serment de discrétion en vertu de la **Loi sur la statistique**, travaillant pour Revenu Canada, Impôt (RCI) dans sept centres de RCI. Les données ont ensuite été transmises des six centres régionaux au centre d'Ottawa et entreposées sur cartouche magnétique. Les centres de dépouillement de RCI étaient situés à :

- St. John's, Terre-Neuve;
- Jonquière, Québec;
- Shawinigan, Québec;
- Ottawa, Ontario;
- Sudbury, Ontario;
- Winnipeg, Manitoba;
- Surrey, Colombie-Britannique.

Les centres régionaux des données fiscales de Revenu Canada étaient utilisés pour fournir un espace de travail aux employés temporaires chargés du dépouillement et de l'introduction par clavier des données du recensement (les services des opérateurs de saisie des données de Revenu Canada, Impôt étaient utilisés) en vue du traitement ultérieur par ordinateur et de la compilation des données à Statistique Canada.

Ces dispositions ont permis de réaliser des économies évaluées à six millions de dollars, car la charge de travail maximale pour le recensement a coïncidé avec la période la moins occupée du cycle de traitement de Revenu Canada. Cette façon de faire avait déjà été adoptée pour les recensements de 1981 et 1986.

La période de production a eu lieu de août à décembre 1991.

Nota: Ces méthodes d'entrée des données ne s'appliquaient pas au recensement de l'agriculture.

Les étapes comprenaient les tâches suivantes :

- la réception et l'enregistrement des boîtes de SD provenant du dépouillement régional;
- l'entrée des données des questionnaires du recensement par les opérateurs;
- la vérification d'un échantillon des données saisies par un autre opérateur; cela incluait la correction des erreurs signalées par le système à l'entrée des données par l'opérateur;
- la remise des questionnaires dans les boîtes de SD (dans leur ordre initial);
- l'envoi à Ottawa (l'expédition des cartouches magnétiques de données a été effectuée entre les bureaux centraux de Revenu Canada, Impôt à Ottawa et Statistique Canada, sur une base quotidienne).

2.5.3 Codage automatisé

Lors du codage automatisé, on convertissait en codes numériques la réponse écrite aux questions sur la langue maternelle, la langue parlée à la maison, la connaissance d'autres langues, le statut d'Indien inscrit, le lieu de naissance, l'origine ethnique, le principal domaine d'études, la religion et le lieu de résidence 1 an et 5 ans auparavant.

Pour la première fois, le traitement par lots a été appliqué au codage. Les réponses écrites saisies provenant du dépouillement au bureau central ont été automatiquement assorties alphabétiquement à une classification/un fichier de référence automatisé contenant une série de mots ou de phrases et les codes numériques correspondants pour chacune des variables susmentionnées.

Toutes les réponses qui ne pouvaient être codées par le système l'ont été par les préposés au dépouillement et les conseillers en codage, qui utilisaient pour ce faire un procédé assisté par ordinateur. Une fois toutes les réponses codées, chaque variable faisait l'objet d'une analyse pour garantir le respect des règles régissant la qualité des données, et les enregistrements étaient ensuite transférés pour le contrôle et l'imputation.

2.5.4 Dépouillement au bureau central (DBC)

Le dépouillement au bureau central consistait en une combinaison d'opérations automatisées et manuelles réparties en quatre grands groupes.

- Les registres des visites et les questionnaires de chaque secteur de dénombrement étaient reçus, enregistrés et stockés au bureau central. Les bandes contenant les données des répondants étaient copiées et chargées dans la base de données du DBC.
- Des contrôles automatisés structuraux étaient effectués au niveau du secteur de dénombrement, du ménage et de la personne, et toute incohérence, que ce soit dans le nombre de personnes, le numéro de ménage, etc., était corrigée manuellement.
- Les questionnaires des dénombrements spéciaux des Canadiens vivant à l'extérieur du pays, des résidents temporaires et des personnes à bord de navires marchands, de navires de guerre et de navires de la Garde côtière étaient envoyés au bureau central et les données étaient ajustées de manière à les inclure. En outre, les résultats des vérifications de la couverture portant sur les logements inoccupés, le sous-dénombrement et le surdénombrement ont été dépouillés et les données ajustées en se basant sur les résultats de la vérification des logements inoccupés.
- Le personnel du DBC était également responsable des chiffres de population et de logements provisoires et définitifs et du microfilmage des questionnaires du recensement pour l'archivage.

2.6 Contrôle et imputation

À cette étape, toutes les données étaient examinées pour y déceler et corriger les erreurs, telles que les inscriptions illogiques, incorrectes et manquantes. Dans certains cas, il s'agissait d'erreurs faites par les répondants qui avaient répondu incorrectement ou qui n'avaient répondu qu'à une partie de la question; certaines erreurs se sont également

produites lors du codage ou de la saisie des données. Après avoir relevé les erreurs, on imputait les valeurs pour les inscriptions manquantes ou incomplètes. L'imputation (correction des erreurs) peut être faite selon une des méthodes suivantes : «déterministe» ou «hot deck». Pour l'imputation «déterministe», les erreurs sont corrigées en inférant la «bonne» valeur à partir d'autres réponses du questionnaire. L'approche du «hot deck» sélectionne un enregistrement qui possède un certain nombre de caractéristiques en commun avec l'enregistrement erroné et impute l'information manquante de l'enregistrement «donneur».

2.6.1 Logiciel de contrôle et d'imputation

Deux systèmes automatisés sont utilisés pour contrôler et imputer les données du recensement :

a) **CANEDIT**

Ce système sert à corriger les données intégrales sur l'âge, le sexe, le lien, l'état matrimonial ainsi que les données-échantillon sur la population active (formule 2B). Les contrôles prennent la forme de règles de conflit; il y a conflit, par exemple, si l'état matrimonial d'un répondant est «marié» alors qu'il a moins de 15 ans. Pour résoudre ces conflits, on a recours à la méthode d'imputation dite «hot deck». Cette méthode d'imputation garantit que les caractéristiques demeurent en corrélation et que le changement apporté est minimal. Par exemple, si un enregistrement indiquait qu'une personne était une femme mariée mais que son âge n'avait pas été déclaré, le système CANEDIT trouve le changement minimal qui permet de corriger l'erreur et qui ne contredit pas les autres renseignements déclarés. Le système n'imputera pas un âge inférieur à 15 ans puisque l'état matrimonial deviendrait alors incorrect. Il parcourra les enregistrements épurés pour y trouver une femme mariée de la même région dont les autres caractéristiques pertinentes, notamment l'âge du mari, sont les mêmes. L'âge de cette personne servira à remplacer l'âge manquant.

b) **SPIDER (System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements)**

Le SPIDER est un système mis au point pour le recensement de 1981 qui traite les variables codées plus complexes et les valeurs absolues tel le revenu. La plupart des questions posées au cinquième de la population sont traitées par le système SPIDER. Les spécialistes l'utilisent pour élaborer des stratégies de contrôle et d'imputation à l'aide de tables de décisions. Les spécifications des contrôles permettent de déterminer s'il s'agit de conflits ou de conditions valides, et les mesures correctives consistent au recours soit à la méthode d'imputation «hot deck», soit à la méthode déterministe. Lorsque les données ne peuvent être corrigées par imputation déterministe ou à partir d'un enregistrement donneur, des valeurs implicites peuvent être attribuées.

Le logiciel SPIDER prend les spécifications sous la forme de tables de décisions et les traduit en codes PL/1 lisibles par machine qui seront attribués aux données.

2.6.2 Pondération

Un ménage sur cinq, soit 20 % de la population, reçoit un questionnaire détaillé (formule 2B) qui contient des questions socio-économiques additionnelles. La réponse à ces questions pour l'ensemble de la population est estimée à partir d'un algorithme de pondération. La procédure de pondération des données-échantillon en 1991 est une version révisée de la méthode de 1986 appelée «procédure d'estimation généralisée par les moindres carrés (PEGMC)». À partir de poids initiaux qui sont de l'ordre de 5, la PEGMC consiste à utiliser l'information de base du recensement qui est recueillie pour chaque recensé, soit l'âge, le sexe et l'état matrimonial, pour corriger ces poids initiaux afin d'obtenir la concordance désirée entre les estimations-échantillon et les chiffres de population.

Une fois les données arrêtées et les poids calculés, les données définitives sont transférées dans les bases de données d'extraction pour le Canada qui servent à produire les produits publiés et personnalisés.

2.7 Évaluation de la qualité des données

Tout au long des différentes étapes du recensement, on a fait en sorte d'obtenir des résultats de qualité supérieure. Des normes de qualité rigoureuses ont été établies pour la collecte et le traitement des données et on s'est efforcé de réduire les non-réponses par le programme d'information publique. Ces mesures ont permis de réduire les erreurs, mais non de les éliminer. Par conséquent, un Programme d'évaluation de la qualité des données a été établi afin que l'information sur la qualité des données du recensement parvienne aux utilisateurs. L'identification des problèmes sera également bénéfique aux futurs recensements.

Les sources d'erreur, ainsi que certaines des principales études entreprises afin d'évaluer les erreurs, sont examinées à la section 7.

2.8 Produits et services

2.8.1 Consultations sur les besoins des utilisateurs

Les consultations auprès des utilisateurs pour les produits et services du recensement de 1991 n'avaient jamais été menées sur une aussi grande échelle. Au cours d'une période de deux ans environ, plus de 3,000 organismes de tous les secteurs ont été sollicités pour qu'ils commentent la gamme proposée de produits et de services.

L'objectif premier du processus de consultation était de véritablement consulter les utilisateurs actuels et potentiels des données du recensement afin d'évaluer la gamme proposée de produits et de services pour 1991. Le personnel du recensement utilisait les renseignements ainsi recueillis auprès de la clientèle pour mieux évaluer et déterminer les caractéristiques, le contenu, les prix, etc., des produits.

Les consultations ont varié considérablement, tant sur le plan de la forme et du nombre que pour ce qui est des secteurs clients consultés. Par exemple, certaines consultations d'envergure limitée ne visant que les centres régionaux de consultation et les coordonnateurs statistiques provinciaux n'étaient le plus souvent que des études

préliminaires portant sur des types de produits nouvellement mis au point. À l'autre extrême, la série «Dimensions» a fait l'objet d'une enquête postale, à partir d'une liste d'envoi de 2,500 utilisateurs et utilisateurs possibles, et de discussions de groupe dans tout le pays. Une autre enquête postale auprès de plus de 200 bibliothèques a donné un taux de réponse de 80 % et des renseignements précieux sur les aspects des produits du recensement que les bibliothécaires considéraient importants. Les autres produits ont, pour la plupart, fait l'objet de consultations menées auprès de dizaines d'utilisateurs de différents secteurs au moyen d'interviews sur place ou de questionnaires à retourner par la poste. Dans bien des cas, le personnel des centres régionaux de consultation a été grandement sollicité pour organiser les consultations, mener des interviews et fournir leurs commentaires.

2.8.2 Détermination du contenu

Les utilisateurs ont majoritairement endossé la plupart des produits et services qui leur étaient présentés mais ont aussi formulé d'utiles critiques. En fait, bien des suggestions confirmaient la nécessité d'apporter des changements qui avaient déjà été prévus. Dans certains cas, les résultats montraient qu'il n'y avait pas de marché pour un produit et qu'il fallait donc renoncer à le produire. Les conclusions du Groupe de travail sur le Service des produits personnalisés du recensement ont amené la restructuration complète d'un service régional pour garantir un service plus rapide et de meilleure qualité. La variable du lieu de travail a fait l'objet d'une consultation pour déterminer si son codage au niveau inframunicipal présentait de l'intérêt et pouvait être financé.

Somme toute, les consultations se sont avérées essentielles pour l'élaboration de la forme et du contenu de la gamme des produits et services du recensement, et pour l'établissement des marchés éventuels et des prix. De plus, le volet relations publiques de l'exercice ne doit pas être sous-estimé : les consultations ont donné au public un aperçu des produits du recensement et constituaient pour lui la preuve que ce qu'il dit compte.

2.8.3 Commercialisation des produits et services

Le Programme de commercialisation du recensement garantit que les utilisateurs potentiels obtiennent l'information qu'il leur faut sur les produits et services du recensement pour prendre des décisions éclairées. Le Programme cherche aussi à rejoindre les personnes ou les entreprises qui se fient sur les données du recensement pour les informer des produits et services disponibles à partir de la base de données du recensement et de leurs applications possibles. Le bureau central à Ottawa et les centres régionaux de consultation partout au pays travaillent ensemble pour que le contenu des bases de données du recensement soit connu du plus grand nombre de personnes possible.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le Programme de commercialisation du recensement :

- planifie et coordonne la diffusion des données et des publications du recensement;
- élabore une méthode axée sur le client pour promouvoir la base de données du recensement;

- entretient des relations avec ceux qui ont parrainé le recensement avant le 4 juin 1991;
- assure un suivi auprès des acheteurs des données du recensement de 1986 et des autres produits et services semblables de Statistique Canada;
- offre aux utilisateurs actuels et potentiels des données du recensement un service après-vente et des ateliers de formation;
- intègre les produits et services du recensement aux nombreux autres produits et services offerts par Statistique Canada.

Chaque fois que des données sont diffusées, le Programme de commercialisation du recensement s'assure que le grand public en soit informé de différentes façons, en particulier par les médias. La communication avec les ministères se fait par des lettres envoyées aux sous-ministres, qui indiquent les faits saillants des données diffusées, et par des séances d'information et des exposés spéciaux. En outre, **Le Quotidien** est envoyé à chaque député et sénateur, qui sont ainsi informés chaque fois que des données sont diffusées. Pour la première fois, les enseignants de tout le Canada auront, en plus des communiqués du recensement, des activités en classe reliées au recensement. Ces activités en classe les sensibiliseront sur la disponibilité et l'utilisation des données du recensement et d'autres produits et services offerts par Statistique Canada. Dix diffusions officielles de données sont prévues au cours de la période allant d'avril 1992 à avril 1993.

Saviez-vous que...

- La population du Canada dénombrée lors du recensement de 1991 était de 27,296,859 personnes, c'est-à-dire près de deux millions de plus (7,9 %) qu'en 1986.
- Le 4 juin 1991, la densité de la population du Canada s'établissait à trois personnes par kilomètre carré.
- De 1986 à 1991, la population s'est accrue de 7,9 %, ce qui représente la première augmentation du taux de croissance démographique intercensitaire depuis 1951-56.

Section 3

Confidentialité

Les réponses données dans les questionnaires du recensement demeurent **strictement confidentielles**. Le Canada doit le succès de son système statistique à la collaboration établie de longue date entre Statistique Canada, les citoyens du Canada, les entreprises et les administrations publiques. Sans leur collaboration soutenue et leur bonne volonté, on ne pourrait produire des renseignements statistiques actuels et exacts. Afin de conserver leur collaboration, le personnel de Statistique Canada ne ménage pas ses efforts pour s'assurer que le caractère confidentiel des réponses est protégé dans tous les aspects de ses opérations.

La **Loi sur la statistique** dispose que tout renseignement permettant l'identification d'une personne demeure confidentiel. Les autres organismes et ministères du gouvernement ne peuvent avoir accès aux données du recensement sur une personne.

Statistique Canada vérifie la fiabilité de ses employés au moment de leur embauche et veille à ce qu'ils soient sensibilisés au caractère confidentiel des documents qu'ils manipulent. Tous les employés, y compris les intervieweurs, prêtent un serment de discrétion en vertu de la **Loi sur la statistique** qui prévoit l'imposition de peines aux employés qui divulguent ou causent sciemment la divulgation de renseignements confidentiels : amende maximale de mille dollars, emprisonnement maximal de six mois ou l'une et l'autre peines. Depuis la création de l'organisme en 1918, personne n'a été reconnu coupable de divulgation de renseignements confidentiels, ce qui dénote l'importance accordée à cet aspect de leur travail par les membres du personnel de Statistique Canada.

L'accès physique aux renseignements confidentiels est toujours réglementé. Un nombre restreint d'employés seulement ont accès aux questionnaires remplis. De cette façon, on s'assure que seuls les employés qui ont vraiment besoin de voir, dans le cadre de leurs tâches, les formules remplies y auront accès. Les situations ayant trait à la sécurité des données des répondants sont considérées comme de toute première importance.

On demande aux Canadiens d'inscrire leurs **nom, adresse et numéro de téléphone** sur le questionnaire du recensement. Ces renseignements **ne sont toutefois pas entrés dans la base de données de Statistique Canada**. En fait, on ne demande ces renseignements qu'aux fins de l'amélioration de la qualité des données.

En dressant la liste des membres du ménage, la personne qui remplit le questionnaire peut plus facilement s'assurer qu'aucun membre n'a été oublié ou inscrit deux fois.

Le recenseur a besoin du numéro de téléphone pour appeler le répondant si un questionnaire n'est pas entièrement rempli. Dans ce cas, le recenseur a également besoin des noms de façon à pouvoir indiquer quelle est la personne pour qui il manque des renseignements.

Dans le cas où plus d'un questionnaire a été utilisé pour un ménage, on a besoin de l'adresse pour faire en sorte que tous les questionnaires soient traités ensemble.

À moins d'avoir été interviewés par un recenseur, ce qui était le cas pour environ 2 % de la population, les Canadiens devaient remplir le questionnaire et le retourner par la poste dans

une enveloppe fournie à cette fin. Des dispositions spéciales ont été prises avec Postes Canada afin que les questionnaires remplis soient considérés comme des «envois à remettre en main propre», ce qui signifie que le commissaire au recensement ou son représentant désigné devaient en prendre livraison personnellement.

Une fois livrés par Postes Canada, les questionnaires remplis ont toujours été manipulés par des employés de Statistique Canada ou des transporteurs cautionnés. Des mesures de sécurité ont été prises, notamment des procédures spéciales d'emballage pour empêcher que les paquets ne se déchirent ou la pose de sceaux sur les contenants pour réduire le risque de manipulations non autorisées.

Deux enquêtes connexes à participation volontaire ont été effectuées immédiatement après le recensement de 1991 : l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) et l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA).

L'ESLA a pour objet de déterminer la nature et la gravité des incapacités des Canadiens et les obstacles auxquels ils doivent faire face dans leurs activités quotidiennes dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi, le logement, les loisirs et le transport.

L'EAPA a permis de recueillir un large éventail de renseignements socio-économiques sur les personnes vivant dans les réserves ou hors réserve qui avaient indiqué sur leur questionnaire de recensement qu'elles avaient des ancêtres autochtones et/ou qu'elles avaient le statut d'Indien inscrit.

Les renseignements fournis dans les questionnaires du recensement nous ont permis de repérer des répondants éventuels pour les deux «enquêtes postcensitaires». Grâce à ces renseignements et au personnel formé du recensement, nous avons pu réduire considérablement les coûts de ces deux enquêtes. Nous avons mis en oeuvre durant la réalisation de ces deux enquêtes postcensitaires les mêmes dispositions et mesures ayant trait à la confidentialité que celles qui avaient été mises en place dans le cadre du recensement.

En vertu de la loi, Statistique Canada peut utiliser les réponses des questionnaires du recensement à des fins statistiques uniquement. On crée une base de données qui, comme nous l'avons expliqué plus tôt, ne contient ni les noms, ni les adresses, ni les numéros de téléphone, à partir de laquelle seront extraits les chiffres diffusés au public.

Chaque produit diffusé est soumis à des procédures élaborées en vue de réduire autant que possible la possibilité d'associer des données statistiques à une personne identifiable; les données font l'objet d'un arrondissement aléatoire ou sont supprimées pour certaines régions géographiques.

La méthode de l'arrondissement aléatoire consiste à arrondir de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) tous les chiffres d'une totalisation, y compris les totaux, à un multiple de «5» et, dans certains cas, à un multiple de «10». Cette méthode est très efficace pour prévenir les risques de divulgation directe, de déduction par recoupements et de divulgation par soustraction, sans augmenter de façon significative l'erreur des données du recensement. Toutefois, les chiffres de population ne sont pas arrondis puisqu'ils ne fournissent aucun renseignement sur les caractéristiques des segments de la population.

La suppression de données sur des régions consiste à éliminer les données relatives aux caractéristiques de populations dont la taille se situe en deçà d'un chiffre donné. Par

exemple, si des données sont diffusées pour les secteurs définis par les codes postaux ou contiennent une répartition des revenus, les données sur les régions dont la population compte moins de 250 personnes sont supprimées; dans les autres cas, les données sur les régions dont la population s'élève à moins de 40 personnes sont supprimées. Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux partiels et complets aux niveaux d'aggrégation supérieurs appropriés.

La diffusion de produits spécialisés comme les fichiers de microdonnées à grande diffusion ou les données régionales fait l'objet d'un examen minutieux par des groupes d'étude officiels qui appliquent d'autres méthodes pour s'assurer que les renseignements fournis par les répondants demeurent confidentiels.

Une fois qu'une base de données statistiques a été créée, les questionnaires sont microfilmés en vue de leur archivage avant d'être détruits. L'accès aux microfilms est restreint à un très petit nombre d'employés de Statistique Canada qui en ont besoin à l'occasion pour servir le public. Pour certains Canadiens, la preuve qu'ils ont été dénombrés lors d'un recensement particulier peut s'avérer cruciale. Ils peuvent de cette façon prouver leur âge et démontrer qu'ils sont admissibles à des programmes comme le Régime de sécurité de la vieillesse. Les dossiers du recensement constituent également des documents inestimables pour permettre d'établir la preuve de la résidence au Canada ou la citoyenneté canadienne. Dans tous ces cas toutefois, les données du recensement restent entièrement protégées par les dispositions en matière de confidentialité de la **Loi sur la statistique**. Les résultats d'une recherche dans les dossiers du recensement seront fournis à la personne nommée dans l'enregistrement ou à une autre personne ou à un organisme à la condition que le demandeur ou son représentant légal en fournisse l'autorisation écrite.

Grâce aux lois régissant la collecte et la diffusion de données statistiques par Statistique Canada et en raison de la tradition établie de longue date au Bureau en ce qui concerne l'importance fondamentale de la confidentialité, les Canadiens peuvent être assurés que toutes les réponses données dans le questionnaire du recensement sont confidentielles et le resteront.

Saviez-vous que...

- La Colombie-Britannique, l'Ontario, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont enregistré un taux de croissance démographique supérieur au taux national de 7.9 %.
- À Montréal, 70 % de la population a déclaré le français langue maternelle, 17 % l'anglais et 17 % une langue non officielle.

Section 4

Questions du recensement

4.1 Introduction

Un excellent point de départ pour les utilisateurs des données du recensement se révèle probablement être le questionnaire du recensement. Pour comprendre les résultats de toute enquête, il est très utile de se familiariser avec la formulation des questions, les catégories de réponses et les directives d'accompagnement. Cette précaution est particulièrement importante dans le cas du recensement, car l'autodénombrement signifie que les répondants doivent interpréter eux-mêmes les questions et y répondre, sans l'aide du personnel formé sur le terrain. Cette section décrit toutes les étapes du questionnaire du recensement et constitue également une introduction à la section 5 qui donne un aperçu des variables du recensement.

La figure 2 aux trois pages suivantes illustre les questions du recensement depuis la Confédération.

En 1991, Statistique Canada a utilisé six questionnaires pour obtenir des renseignements sur la population et le logement.

Le questionnaire abrégé (formule 2A) est bilingue et a été distribué à 80 % des ménages alors que le questionnaire complet (formule 2B) a été distribué à 20 % des ménages. Lorsque le recenseur parvenait à communiquer avec le ménage, il leur remettait le questionnaire dans la langue de leur choix; lorsqu'il n'était pas possible de communiquer avec le ménage, deux questionnaires leur étaient laissés, l'un en français, l'autre en anglais.

Formule 2A - Questionnaire abrégé

Cette formule a servi à recenser les quatre cinquièmes de tous les ménages privés au Canada; elle comprend les neuf questions suivantes :

Question	Contenu
1	Nom
2	Lien avec la Personne 1
3	Date de naissance
4	Sexe
5	État matrimonial légal
6	Union libre
7	Langue maternelle
H1	Soutien du ménage (personne qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, etc.)
H2	Mode d'occupation (logement possédé ou loué)

La formule 2A prévoyait assez d'espace pour l'inscription de six membres d'un ménage; des questionnaires additionnels ont été utilisés pour les ménages plus nombreux.

Figure 2. Questions du recensement depuis la Confédération

	Posées pour la première fois, recensements avant 1961	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991
Caractéristiques démographiques								
– Nom	1871	X	X	X	X	X	X	X
– Lien avec la Personne 1	1891	X	X	X	X	X	X	X
– Date de naissance	1871	X	X	X	X	X	X	X
– Sexe	1871	X	X	X	X	X	X	X
– État matrimonial légal	1871	X	X	X	X	X	X	X
– Union libre	–	–	–	–	–	–	–	X
– Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant	–	–	–	–	–	–	–	X
– Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant	1941	X	–	X	X	X	X	X
– Mobilité – Même adresse que 5 ans auparavant	–	–	–	–	–	–	–	X
– Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	–	–	–	X	–	–	–	–
– Date du premier mariage	1941	X	–	X	–	X	–	–
– Nombre de naissances	1941	X	–	X	–	X	–	X
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles								
– Connaissance des langues officielles	1901	X	–	X	–	X	X	X
– Connaissance d'une autre langue	–	–	–	–	–	–	–	X
– Langue parlée à la maison	–	–	–	X	–	X	X	X
– Langue maternelle	1901	X	–	X	X	X	X	X
– Lieu de naissance	1871	X	–	X	–	X	X	X
– Lieu de naissance des parents	1891	–	–	X	–	–	–	–
– Citoyenneté	1901	X	–	X	–	X	X	X
– Immigrant reçu	–	–	–	–	–	–	–	X
– Période/année d'immigration	1901	X	–	X	–	X	X	X
– Origine ethnique	1871	X	–	X	–	X	X	X
– Ascendance autochtone (perception du répondant)	–	–	–	–	–	–	X	–
– Indien(ne) inscrit(e)	–	–	–	–	–	–	–	X
– Religion	1871	X	–	X	–	X	–	X
Scolarité								
– Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	X	–	X	X	X	X	X
– Années de scolarité (université)	–	–	–	X	X	X	X	X
– Années de scolarité (autres)	–	–	–	X	X	X	X	X
– Fréquentation scolaire	1871	X	–	X	X	X	–	X
– Grades universitaires	–	–	–	X	X	X	X	X
– Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé (3 mois ou plus)	–	–	–	X	–	–	–	–
– Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	–	–	–	X	–	–	–	–
– Domaine de spécialisation	–	–	–	–	–	–	X	X
Caractéristiques de la population active								
– Nombre d'heures travaillées	1951	X	–	X	X	X	X	X
– Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	X	–	X	–	–	–	–
– Date du dernier travail	–	–	–	X	–	X	X	X
– Industrie	1901	X	–	X	–	X	X	X
– Lieu de travail	–	–	–	X	–	X	X	X

Figure 2. Questions du recensement depuis la Confédération - suite

	Posées pour la première fois, recensements avant 1961	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991
Caractéristiques de la population active - fin								
- Profession	1871	X	-	X	-	X	X	X
- Catégorie de travailleurs	1891	X	-	X	-	X	X	X
- Nombre de semaines travaillées au cours de l'année de référence	1901	X	-	X	-	X	X	X
- Travail à plein temps/à temps partiel	-	-	-	X	-	X	X	X
Revenu								
- Revenu pour l'année civile ayant précédé le recensement	-	X[1]	-	X	-	X	X	X
- Salaires et traitements	1901	X	-	X	-	X	X	X
- Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	-	X	-	X	-	X	X	X
- Revenu net provenant d'un travail autonome agricole	-	-	-	X	-	X	X	X
- Allocations familiales	-	X	-	X	-	X	X	X
- Crédits d'impôt fédéral pour enfants	-	-	-	-	-	-	X	X
- Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	-	-	-	X[2]	-	X[3]	X	X
- Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	-	-	-	X[2]	-	X[3]	X	X
- Prestations d'assurance-chômage	-	-	-	X[4]	-	X	X	X
- Autre revenu provenant de sources publiques	-	X	-	X	-	X	X	X
- Intérêts et dividendes	-	X	-	X	-	X[5]	X[5]	X[5]
- Autre revenu de placements	-	X	-	X	-	X[5]	X[5]	X[5]
- Pensions de retraite et rentes	-	X	-	X	-	X[6]	X	X
- Autre revenu en espèces	-	X	-	X	-	X[6]	X	X
Famille et ménage								
- Exploitant(s) agricole(s)	-	-	-	-	-	-	-	X
- Soutien(s) du ménage	-	-	-	-	-	X	X	X
- Chef de ménage	1941	X	X	X	X	-	-	-
- Chef de famille	1921	X	X	X	-	-	-	-
- Mode d'occupation (possédé/loué)	1921	X	X	X	X	X	X	X
- Mode d'occupation (condominium)	-	-	-	-	-	X	X	X
- Mode d'occupation (logement de bandes)	-	-	-	-	-	-	-	X
- Existence d'une hypothèque	1941	X	-	X	-	X	X	X
- Détenteur de la première hypothèque	-	X	-	X	-	-	-	-

1 Les recensés devaient déclarer leur revenu pour la période de 12 mois se terminant le 31 mai 1961, ou, s'ils ne pouvaient fournir ce chiffre, pour l'année civile 1960. Était exclu le revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

2 Une question a été posée qui comprend la PSV, le RRQ/RPC et l'assistance-vieillesse.

3 La question comprend les prestations RRQ/RPC, mais les suppléments de revenu provinciaux sont compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».

4 Compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».

5 Une question comprend tous les revenus de placements.

6 Une question comprend «Pensions de retraite et rentes» et «Autre revenu en espèces».

Figure 2. Questions du recensement depuis la Confédération - fin

	Posées pour la première fois, recensements avant 1961	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991
Famille et ménage - fin								
– Nombre de personnes par ménage	–	–	–	X	X	X	X	X
– Coûts d'habitation – Locataire	1941	X	–	X	–	X	X	X
– Paiement de loyer réduit (p. ex., logement subventionné par le gouvernement)	–	–	–	X	–	–	–	–
– Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	X	–	X	–	–	–	–
– Possession d'une maison de villégiature	–	–	–	X	–	–	–	–
– Principaux appareils ménagers[7]	1931	X	–	X	–	–	–	–
– Paiement annuels	–	X	–	X	–	X	X	X
– électricité	–	X	–	X	–	X	X	X
– huile (mazout), charbon, bois, etc.	–	X	–	X	–	X	X	X
– gaz	–	X	–	X	–	X	X	X
– eau	–	X	–	X	–	X	X	X
– coûts d'habitation – Propriétaire	–	–	–	–	–	X	X	X
– hypothèque	–	–	–	–	–	X	X	X
– impôt foncier	–	–	–	–	–	X	X	X
– condominium (la copropriété)	–	–	–	–	–	X	X	X
– frais de condominium	–	–	–	–	–	–	–	X
Logement								
– Nombre de pièces	1941	X	–	X	–	X	X	X
– Nombre de chambres à coucher	–	X	–	X	–	–	–	X
– Nombre de salles de bain	–	–	–	–	–	X	–	–
– Période de construction	1941	X	–	X	–	X	X	X
– État du logement	–	X	–	–	–	X	–	X
– Type de logement	1941	X	X	X	X	X	X	X
– Valeur du logement	1941	X	–	X	–	X	X	X
– Nombre de logements dans l'immeuble	1941	–	–	X	–	–	–	–
– Garage	–	X	–	X	–	–	–	–
– Eau courante dans le logement	1941	X	–	X	–	–	–	–
– Baignoire ou douche	1941	X	–	X	–	–	–	–
– Toilettes à eau dans l'immeuble	1941	X	–	X	–	–	–	–
– Logement inoccupé (raison du)	–	–	–	–	X	–	X	–
– Logement saisonnier/marginal	–	–	–	–	–	X	X	X
– Durée d'occupation	1941	X	–	X	–	X	–	–
– Source d'alimentation en eau	–	X	–	X	–	–	–	–
– Méthode d'évacuation des eaux d'égout	–	X	–	X	–	–	–	–
– Système de chauffage principal	1941	X	–	X	–	X	X	–
– Principal combustible utilisé pour								
– la cuisson	–	–	–	X	–	–	–	–
– le chauffage	1941	X	–	X	–	X	X	–
– le chauffe-eau	–	–	–	X	–	X	–	–
Autres								
– Limitations d'activités	–	–	–	–	–	–	X	X
– Service de guerre	1951	X	–	X	–	–	–	–

7 D'un recensement à l'autre, la liste des appareils a beaucoup varié. En 1931, on a demandé aux répondants s'ils possédaient un poste de radio; en 1971, on leur a demandé s'ils possédaient un réfrigérateur, un lave-vaisselle, une sécheuse, un téléviseur couleur ou en noir et blanc.

Formule 2B - Questionnaire complet

La formule 2B renferme les neuf questions de la formule 2A, auxquelles s'ajoutaient 44 autres questions. Un ménage privé sur cinq ont reçu la formule 2B, sauf dans les régions du Nord, les régions éloignées et les réserves indiennes où on les distribuait à tous les ménages afin d'améliorer la précision des données pour les populations considérées trop petites pour servir d'échantillon. Un exemplaire de la formule 2B est inséré dans la pochette de la couverture arrière.

Les questions de la formule 2B sont les suivantes :

Question	Contenu
1	Nom
2	Lien avec la Personne 1
3	Date de naissance
4	Sexe
5	État matrimonial légal
6	Union libre
7	Connaissance des langues officielles
8	Connaissance d'une autre langue
9	Langue parlée à la maison
10	Langue maternelle
11	Lieu de naissance
12	Citoyenneté
13	Immigrant reçu
14	Année d'immigration
15	Origine ethnique
16	Indien(ne) inscrit(e)
17	Religion
18	Limitations d'activités
19	Incapacité de longue durée
20	Mobilité - Lieu de résidence 1 an auparavant
21	Mobilité - Même ou autre adresse 5 ans auparavant
22	Mobilité - Lieu de résidence 5 ans auparavant
23	Nombre de naissances
24	Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire
25	Année de scolarité (université)
26	Année de scolarité (autres)
27	Fréquentation scolaire
28	Certificats, diplômes ou grades
29	Domaine de spécialisation
30	Nombre d'heures travaillées
31	Absence du travail
32	Arrangements pour un nouvel emploi
33	Recherche récente d'un emploi
34	Disponibilité pour un travail
35	Date du dernier travail
36	Nom de l'employeur

37	Genre d'entreprise
38	Lieu de travail
39	Genre de travail
40	Fonctions les plus importantes
41	Catégorie de travailleurs (salarié, travailleur autonome, etc.)
42	Forme juridique
43	Semaines travaillées en 1990
44	Travail à plein temps ou à temps partiel
45	Revenu en 1990
H1	Soutien(s) du ménage
H2	Mode d'occupation
H3	Nombre de pièces et de chambres à coucher
H4	Période de construction
H5	État du logement
H6	Paiements annuels
H7	Coûts d'habitation - Locataire
H8	Coûts d'habitation - Propriétaire

Formule 2C - Questionnaire pour le dénombrement de la population d'outre-mer

La formule 2C a servi à dénombrer les Canadiens en poste à l'étranger tels que les fonctionnaires du gouvernement et les membres des Forces armées. Elle renferme toutes les questions de la formule 2B se rapportant aux particuliers, à l'exception des questions sur le logement.

Formule 2D - Questionnaire du recensement par interview

La formule 2D a servi à dénombrer les Canadiens vivant dans les régions éloignées du Nord canadien et dans les réserves indiennes. Elle contient toutes les questions de la formule 2B, mais est structurée de façon à être utilisée à des fins d'interview. Les exemples utilisés pour certaines questions reflètent le milieu social et économique des communautés éloignées et des réserves.

Formule 3 - Questionnaire individuel de recensement

La formule 3 a servi à dénombrer les personnes résidant dans des logements collectifs, comme les hôtels, les motels et les maisons de chambres. Elle a aussi été utilisée pour recenser les résidents temporaires de même que les résidents habituels que l'on n'avait pu joindre personnellement ou ceux qui voulaient être recensés en privé. Les chambreurs ou chambreuses et les pensionnaires sont des exemples de personnes qui seraient dénombrées sur ce questionnaire.

La formule 3 renferme toutes les questions de la formule 2B, à l'exception de celles portant sur le logement. La formule 3 n'est remplie que pour une seule personne.

Formule 3B - Questionnaire pour le dénombrement des soupes populaires

La formule 3B a servi à dénombrer les personnes dans les soupes populaires qui, autrement, auraient été manquées. Elle contient seulement 11 questions de nature précise et est

structurée de façon à être utilisée à des fins d'interview. Ces interviews ont eu lieu dans des soupes populaires précises des grandes villes canadiennes. Le dénombrement dans les soupes populaires a été effectué à titre expérimental en 1991 et les intervieweurs n'ont visité qu'un échantillon de celles-ci.

Autres formules du recensement

Plusieurs autres formules du recensement ont été utilisées par les recenseurs lors du dénombrement. Par exemple, le **Registre des visites** (RV) a été utilisé pour inscrire tous les ménages et les logements du secteur de dénombrement (selon l'adresse ou la description physique) et le nombre de résidents habituels ou temporaires. Le RV a fourni des totaux de contrôle dont on s'est servi pour s'assurer que tous les logements et les personnes ont été dénombrés.

La formule 1A, **Dossier des logements collectifs**, a été utilisée par les recenseurs pour dénombrer les personnes dans les hôpitaux et les prisons. Ces institutions abritent généralement une population temporaire importante et, pour cette raison, le dénombrement a été effectué à partir des registres administratifs de ces institutions. La formule 1A a permis de rationaliser le dénombrement puisqu'elle servait à recueillir une seule ligne de renseignements de base sur chaque résident temporaire.

4.2 Changements apportés aux questions depuis le recensement de 1986

Le questionnaire du recensement a été entièrement refait pour le recensement de 1991. Les questions se rapportant aux sujets suivants n'ont pas été posées en 1991 :

- ascendance autochtone (perception du répondant);
- raison du logement inoccupé;
- principal système de chauffage;
- principal combustible utilisé pour le chauffage.

Sept questions ont été posées pour la toute première fois :

- identification des exploitants agricoles;
- mobilité - lieu de résidence 1 an auparavant;
- union libre;
- connaissance d'une autre langue;
- immigrant reçu;
- Indien(ne) inscrit(e);
- frais de condominium.

Cinq questions du recensement de 1981 ou des recensements ultérieurs ont été rajoutées au questionnaire :

- fécondité;
- religion;
- fréquentation scolaire;
- état du logement;
- nombre de chambres à coucher.

D'autres changements ont été apportés à la formulation des questions et aux catégories de réponses : ils sont indiqués dans la présente question qui passe en revue chacune des questions. Pour de plus amples renseignements sur les questions tirées des recensements avant 1991, veuillez consulter la figure 2.

Guides du recensement

Pour accompagner le questionnaire abrégé (formule 2A), un guide de quatre pages (formule 9A) a été distribué aux ménages pour aider aux personnes à répondre aux questions alors que pour le questionnaire complet (formule 2B), un guide de 14 pages (formule 9B) leur a été remis. Les guides apportent des éclaircissements sur chacune des questions et des étapes. Comme ces renseignements peuvent être utiles aux utilisateurs de données, un exemplaire de la formule 9B est inséré dans la pochette de la couverture arrière de la présente publication.

Saviez-vous que...

- 76.6 % des Canadiens vivent en milieu urbain.
- Le vieillissement de la population du Canada se poursuit. La proportion de la population âgée de moins de 15 ans a diminué, pour passer de 23 % à 21 % de 1981 à 1991, alors que la proportion des personnes de 65 ans et plus est passée de 10 % à 12 %.
- Pour la première fois depuis le recensement de 1971, la taille moyenne de la famille n'avait pas diminué en 1991, alors qu'elle était la même qu'en 1986, c'est-à-dire 3.1 personnes.

Questionnaire du recensement de 1991

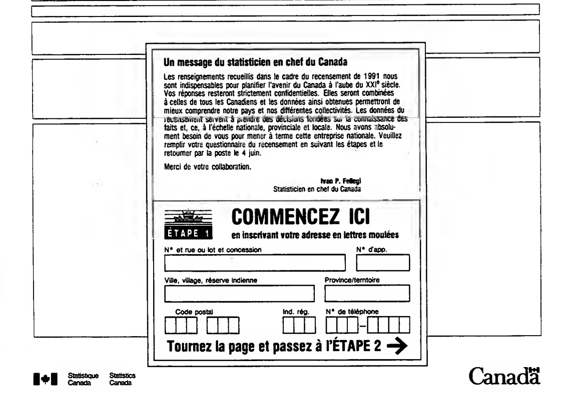
CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, chap. S19). La loi vous oblige à les fournir.

RÉSERVÉ AU BUREAU	Prov.	CÉF n°	SD n°	NV	2B	1.
	Ménage n°	Type de formule 4	Nombre de personnes	Quest. n° ☐☐☐ de ☐☐☐	☐ TL 2 ☐ M 4 ☐ RÉ 1 ☐ U 3 ☐ LC 5 ☐ RT	2.

RECENSEMENT DU CANADA DE 1991

À REMPLIR LE 4 JUIN 1991



Un message du statisticien en chef du Canada

Les renseignements recueillis dans le cadre du recensement de 1991 nous sont indispensables pour planifier l'avenir du Canada à l'aube du XXI[e] siècle. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles seront combinées à celles de tous les Canadiens et les données ainsi obtenues permettront de mieux comprendre notre pays et nos différentes collectivités. Les données du recensement servent à prendre des décisions fondées sur la connaissance des faits et, ce, à l'échelle nationale, provinciale et locale. Nous avons absolument besoin de vous pour mener à terme cette entreprise nationale. Veuillez remplir votre questionnaire du recensement en suivant les étapes et le retourner par la poste le 4 juin.

Merci de votre collaboration.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

ÉTAPE 1

COMMENCEZ ICI

en inscrivant votre adresse en lettres moulées

N° et rue ou lot et concession | N° d'app.

Ville, village, réserve indienne | Province/territoire

Code postal | Ind. rég. | N° de téléphone

Tournez la page et passez à l'ÉTAPE 2 →

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

La couverture avant du questionnaire contient :

- un énoncé de confidentialité;
- un énoncé d'autorisation;
- un message du statisticien en chef du Canada, assurant la confidentialité;
- l'information de contrôle, y compris l'adresse et le numéro d'identification unique de chaque ménage.

La couverture avant contient les cases marquées LI, M et LC. La case LI identifie les logements inoccupés qui, bien qu'étant vacants à ce moment-là, étaient inclus dans le stock immobilier. Le stock immobilier comprend tous les logements qui étaient habitables toute l'année. La case M indique un logement «marginal» ou «saisonnier» qui était occupé au cours du dénombrement. Ces logements ne font pas partie du stock immobilier. Finalement, la case LC indique un logement en construction qui était occupé même s'il ne pouvait pas encore être considéré comme habitable toute l'année.

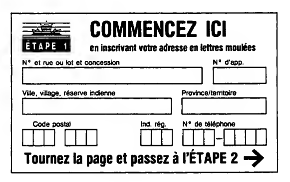
Type de construction

La couverture avant contient également une case marquée TL. Le recenseur se sert de la case TL pour inscrire le type de construction (type de logement), qu'il indique à l'aide d'un des codes suivants :

1 - Maison individuelle non attenante
2 - Maison jumelée
3 - Maison en rangée
4 - Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant
5 - Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus
6 - Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages
7 - Autre maison individuelle attenante
8 - Habitation mobile
9 - Autre logement mobile

> Saviez-vous que...
>
> - Chez les femmes âgées de 20 à 24 ans, près de 65 % étaient célibataires en 1991, par rapport à 51 % en 1981. Au cours de la même période, la proportion des hommes âgés de 20 à 24 ans qui n'avaient jamais été mariés s'est accrue, pour passer de 72 % à 82 %.

Étape 1


ÉTAPE 1

COMMENCEZ ICI

en inscrivant votre adresse en lettres moulées

N° et rue ou lot et concession | N° d'app.

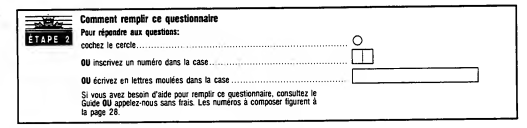
Ville, village, réserve indienne | Province/territoire

Code postal | Ind. rég. | N° de téléphone

Tournez la page et passez à l'ÉTAPE 2 →

Statistique Canada a besoin de l'adresse du répondant pour s'assurer que tous les ménages ont été comptés, et de son numéro de téléphone pour le joindre s'il manque des renseignements sur le questionnaire.

Étape 2


ÉTAPE 2

Comment remplir ce questionnaire

Pour répondre aux questions:

cochez le cercle .... ○

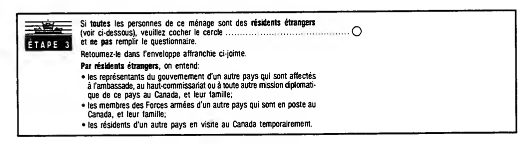
OU inscrivez un numéro dans la case ....

OU écrivez en lettres moulées dans la case ....

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce questionnaire, consultez le Guide **OU** appelez-nous sans frais. Les numéros à composer figurent à la page 28.

Cette étape indique au répondant la façon de répondre aux questions.

Étape 3 : Instructions pour les résidents étrangers


ÉTAPE 3

Si **toutes** les personnes de ce ménage sont des **résidents étrangers** (voir ci-dessous), veuillez cocher le cercle .... ○
et **ne pas** remplir le questionnaire.

Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Par résidents étrangers, on entend:

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et leur famille;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement.

Il est important de poser cette question puisque les résidents étrangers ne sont pas comptés dans le recensement.

Un nouveau groupe de population, les **résidents non permanents**, a été introduit au recensement de 1991. Pour de plus amples renseignements sur ce groupe, veuillez vous reporter à la section 5 du présent chapitre.

Étapes 4 à 7

ÉTAPE 4

Si **toutes** les personnes de ce ménage demeurent ici temporairement et ont un domicile habituel ailleurs au Canada, veuillez indiquer le nombre total de personnes dans cette case.. ☐
et **ne pas** remplir le questionnaire.
Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

ÉTAPE 5

Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le mardi 4 juin 1991, vivaient habituellement ici.

(Veuillez vous reporter au Guide pour les situations particulières.)

DRESSEZ LA LISTE EN COMMENÇANT PAR:

- soit l'époux, l'épouse ou un des partenaires en union libre d'un couple qui habite ici;
- soit le père ou la mère lorsque seulement l'un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés).

Si aucune de ces catégories ne s'applique, veuillez commencer par n'importe quel membre adulte du ménage.

CONTINUEZ LA LISTE PAR:

- l'épouse, l'époux ou le partenaire en union libre de la Personne 1;
- les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1 (y compris les enfants adoptés et les enfants d'un autre lit (beau-fils ou belle-fille));
- les autres personnes apparentées à la Personne 1 et les membres de leur famille, s'ils vivent ici;
- les personnes non apparentées à la Personne 1 et les membres de leur famille, s'ils vivent ici.

ASSUREZ-VOUS D'INSCRIRE:

- les enfants, les personnes apparentées, les compagnons/compagnes d'appartement ou de chambre, les pensionnaires et les employés résidents;
- toute personne qui se trouve temporairement absente le 4 juin, y compris les étudiants absents à cause de leurs études ou un époux, une épouse ou une autre personne qui est absente à cause de son travail;
- toute personne qui a passé ici la nuit du 3 au 4 juin et qui n'a pas de domicile habituel ailleurs;
- toute personne qui se trouve actuellement dans un établissement institutionnel, comme un hôpital, un foyer pour personnes âgées ou une prison, mais seulement si cette personne y a été admise **après le 4 décembre 1990.**

N'oubliez pas de vous inscrire!

	Nom de famille	Prénom
▶ Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez utiliser la section réservée aux observations à la page 28.

ÉTAPE 6

00.

Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 5 parce que vous n'étiez pas certain(e) s'il fallait les compter?

Par exemple: d'autres personnes apparentées vivant ici; un étudiant absent à cause de ses études; un chambreur qui a un autre domicile; un domestique logé et nourri; ou un membre du ménage qui se trouve dans un établissement institutionnel.

○ Non

01 ○ Oui – Écrivez (en lettres moulées) le nom de chacune d'elles et la raison de l'omission.

Nom

Raison

Nom

Raison

Nom

Raison

Si l'espace prévu *n'est pas suffisant*, veuillez utiliser la section *réservée aux observations à la page 28.*

ÉTAPE 7

Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada ont passé la nuit du 3 au 4 juin 1991 dans ce logement?

○ Aucune

OU

02 ☐ ◄ Nombre de personnes

Ces quatre étapes ont pour objet de faire en sorte que chaque personne soit comptée une fois et seulement une fois pour que Statistique Canada dispose d'un dénombrement complet de la population canadienne.

Étape 8

ÉTAPE 8

Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui EXPLOITE une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole?

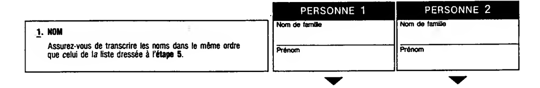
Par «autre exploitation agricole» on entend, par exemple, un parc d'engraissement, une serre, une champignonnière, une pépinière, une ferme d'animaux à fourrure, une exploitation apicole, une exploitation de gazon ou de petits fruits ou une érablière.

03 ○ Non

04 ○ Oui

Ces renseignements servent à repérer les exploitant(e)s agricoles aux fins du recensement de l'agriculture.

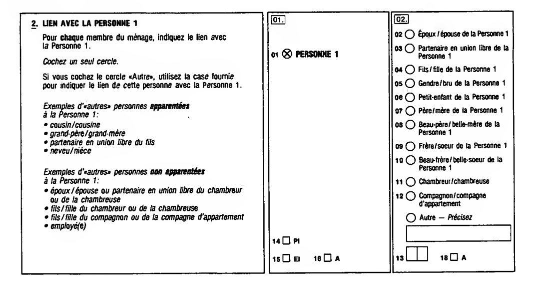
Question 1 : Nom



La même question a été posée en 1986, mais la formulation de la question était différente. En 1991, le répondant devait inscrire le nom des membres du ménage dans le même ordre qu'à l'étape 5, alors qu'en 1986, l'étape 5 ne figurait pas au questionnaire.

Il faut obtenir les noms pour communiquer avec le ménage si les réponses relatives à un des membres ne sont pas claires ou sont incomplètes.

Question 2 : Lien avec la Personne 1



En 1991, les catégories de réponses étaient les mêmes que celles de 1986, sauf pour les catégories «neveu/nièce de la Personne 1», «époux de la chambreuse ou épouse du chambreur» et «fils/fille du chambreur ou de la chambreuse». Celles-ci étaient comprises dans les exemples d'autres personnes «apparentées/non apparentées» trouvés dans les instructions de la question.

Les liens entre les membres du ménage permettent à Statistique Canada de déterminer combien il existe de ménages familiaux, de ménages non familiaux et de ménages comptant une seule personne au Canada. Ces données servent à la planification de programmes sociaux comme les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Elles permettent également de déterminer les besoins futurs en matière de logement et de services communautaires dans des domaines aussi variés que la santé, les loisirs, les transports et l'éducation.

Question 3 : Date de naissance

3. DATE DE NAISSANCE

Inscrivez le **jour**, le **mois** et l'**année**.

Exemple:
Si cette personne est née le 10 février 1945, inscrivez

Jour | Mois | Année 1

Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.

17 Jour | Mois | Année 1

La question de 1991 est identique à celle posée en 1986.

La variable «âge» est dérivée de cette question et les données obtenues servent à établir les plans nécessaires pour répondre aux besoins de la communauté, comme les garderies, les écoles et les logements pour personnes âgées.

Question 4 : Sexe

4. SEXE

18 ◯ Masculin

19 ◯ Féminin

La question de 1991 est identique à celle posée en 1986.

Les données sur le sexe sont nécessaires pour mieux comprendre l'évolution des rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille, de la collectivité et de la main-d'oeuvre.

Question 5 : État matrimonial légal

5. ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL *Cochez un seul cercle.*	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ◯ Divorcé(e) 23 ◯ Veuf(ve) 24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))

On a posé la même question en 1986, sauf que le terme «légal» n'était pas spécifié en 1986. Aussi, on avait demandé aux personnes vivant en union libre de s'identifier comme des personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves. Les réponses ont été codées à nouveau en suivant le processus de contrôle. En 1991, la question 6 a été établie pour les personnes vivant en union libre.

Une fois combinées avec d'autres données du recensement, les données sur l'état matrimonial légal peuvent servir à étudier les changements au plan de la formation des familles, notamment l'accroissement du nombre de familles à deux revenus et la structure de ces familles, ainsi que les familles monoparentales et les personnes âgées vivant seules.

Question 6 : Union libre

6. Cette personne vit-elle actuellement avec un partenaire en union libre?	25 ◯ Oui 26 ◯ Non

Cette question a été posée pour la première fois en 1991. En 1986, les partenaires en union libre étaient comptés à la question 2.

Statistique Canada pose cette question pour mieux comprendre l'évolution et la structure de ce changement important dans la situation des particuliers dans les ménages.

Question 7 : Connaissance des langues officielles

LANGUE **7.** Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? *Cochez un seul cercle.*	07. 01 ◯ Anglais seulement 02 ◯ Français seulement 03 ◯ Anglais et français 04 ◯ Ni anglais ni français

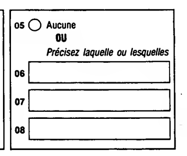
La même question a été posée en 1986 (question 19).

Cette question permet de savoir combien de Canadiens peuvent communiquer en français, en anglais ou dans ces deux langues. Elle fournit aussi des renseignements sur le nombre

de personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français. Les données obtenues servent à déterminer les besoins en matière de programmes d'enseignement linguistique et de services dans les deux langues officielles.

Question 8 : Connaissance d'une autre langue

8. Quelle(s) langue(s), **autre(s) que l'anglais ou le français,**
▪ cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?


05 ◯ Aucune
OU
Précisez laquelle ou lesquelles
06
07
08

Cette question a été posée pour la première fois en 1991.

Les données obtenues grâce à cette question permettent de savoir combien de Canadiens peuvent communiquer dans des langues autres que le français et l'anglais. Elles servent à évaluer la diversité et la rétention linguistiques.

Question 9 : Langue parlée à la maison

9. Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?
▪

09 ◯ Anglais
10 ◯ Français
Autre — *Précisez*
11

La même question a été posée en 1986 (question 18). En 1991, seulement les catégories «Français» et «Anglais» étaient spécifiées à l'avance. Afin de refléter les changements qui sont survenus dans l'ordre d'importance des différentes langues, le répondant pouvait déclarer la langue le plus souvent parlée à la maison si elle était différente de celles des catégories spécifiées.

Les renseignements obtenus sur la langue que les Canadiens parlent à la maison représentent des données importantes sur l'utilisation des langues et sur la mobilité linguistique.

Question 10 : Langue maternelle

10. Quelle est la langue que cette personne a **apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**? *Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.*	12 ○ Anglais 13 ○ Français Autre – *Précisez* 14 [ ]

La même question a été posée en 1986 (question 6). En 1991, seulement les catégories «Français» et «Anglais» étaient spécifiées à l'avance. Dans le questionnaire abrégé, un titre précédait la question 7 sur la langue maternelle : Première langue apprise à la maison dans l'enfance.

Ces données sur la langue maternelle sont utilisées aux fins de programmes qui protègent les droits des Canadiens en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le Guide indiquait aux répondants de déclarer la première langue apprise à la maison avant d'aller à l'école.

Question 11 : Lieu de naissance

LIEU DE NAISSANCE **11.** Où cette personne est-elle née? *Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.*	**Au Canada** 15 ○ T.-N. 21 ○ Man. 16 ○ Î.-P.-É. 22 ○ Sask. 17 ○ N.-É. 23 ○ Alb. 18 ○ N.-B. 24 ○ C.-B. 19 ○ Qué. 25 ○ Yukon 20 ○ Ont. 26 ○ T. N.-O. **En dehors du Canada** 27 ○ Royaume-Uni 28 ○ Italie 29 ○ États-Unis 30 ○ Allemagne de l'Ouest 31 ○ Allemagne de l'Est 32 ○ Pologne Autre – *Précisez* 33 [ ]

La même question a été posée en 1986 (question 14).

Les données sur le lieu de naissance, lorsqu'elles sont combinées aux données tirées d'autres questions du recensement, peuvent servir à l'examen des politiques et des programmes en

matière d'emploi et d'immigration, ainsi qu'à la planification des services d'éducation, de santé et autres.

Les répondants devaient indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles, même si, au moment de la naissance, celles–ci étaient différentes.

Question 12 : Citoyenneté

CITOYENNETÉ **12.** De quel pays cette personne est-elle citoyenne? ▪ *Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.*	13. 01 ◯ Du Canada, par naissance 02 ◯ Du Canada, par naturalisation 03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada) 04 ◯ D'un autre pays

La même question a été posée en 1986 (question 15).

L'information sur la citoyenneté sert à la préparation des élections puisque, combinée aux données sur l'âge, elle permet de déterminer le nombre d'électeurs éventuels. Elle est également utilisée par les personnes chargées de planifier les cours et les programmes sur la citoyenneté.

La citoyenneté est un sujet complexe : certaines personnes nées au Canada ne sont pas citoyens canadiens (p. ex., les enfants de diplomates étrangers en poste au Canada), alors que d'autres sont légalement canadiens de naissance tout en étant nés à l'étranger (p. ex., tout enfant né à l'étranger dont les parents sont des citoyens canadiens).

Cette question et la question sur le lieu de naissance peuvent servir à identifier le pays de citoyenneté des répondants, à une exception près : les personnes nées à l'extérieur du Canada qui ne sont ni citoyens canadiens, ni citoyens de leur pays de naissance.

Question 13 : Immigrant reçu
Question 14 : Année d'immigration

IMMIGRATION **13.** Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, **immigrant(e) reçu(e)**? ▪	05 ◯ Non – **Passez à la question 15** 06 ◯ Oui – **Continuez avec la question 14**
14. En quelle année cette personne est-elle devenue un(e) immigrant(e) reçu(e) au Canada pour la première fois? *Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	Année 07 1

La question 13 a été posée pour la première fois en 1991. Cette question et la question sur la citoyenneté permettent aux utilisateurs des données du recensement de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens par naissance), la population des

immigrants (immigrants reçus) et les résidents permanents (revendicateurs du statut de réfugié, titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

La question 14 a été posée en 1986 (question 16), mais la formulation de la question était différente. En 1986, la question demandait : «En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?»

Les données sur l'immigration, lorsqu'elles sont combinées aux données tirées d'autres questions du recensement, peuvent servir à étudier les caractéristiques de la population immigrante du Canada. L'information sur la période d'immigration est également importante pour l'étude des tendances de l'immigration.

Question 15 : Origine ethnique

ORIGINE ETHNIQUE

15. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?

Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu.

Nota:
Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une ***chance égale*** *de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines* ***ancestrales.***

Consultez le Guide.

Exemples d'autres groupes ethniques ou culturels: Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin, Vietnamien, Japonais, Libanais, Haïtien, etc.

08 ○ Français
09 ○ Anglais
10 ○ Allemand
11 ○ Écossais
12 ○ Italien
13 ○ Irlandais
14 ○ Ukrainien
15 ○ Chinois
16 ○ Hollandais (Néerlandais)
17 ○ Juif
18 ○ Polonais
19 ○ Noir
20 ○ Indien de l'Amérique du Nord
21 ○ Métis
22 ○ Inuit / Esquimau

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*

23 [ ]

24 [ ]

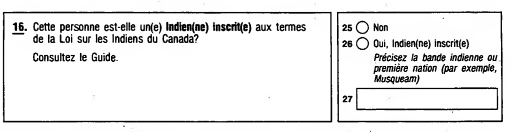
La même question a été posée en 1986 (question 17), bien que la formulation de la question que l'on retrouve en 1991 a été modifiée quelque peu.

En 1991, une note a été ajoutée afin d'expliquer pourquoi l'origine des ancêtres d'une personne était nécessaire. Deux exemples supplémentaires de groupes ethniques ou culturels ont été ajoutés : Libanais et Haïtien.

De plus, l'ordre des catégories de réponses a été changé afin de mieux refléter la taille des différentes populations ethniques du Canada. D'autre part, le mot «Eskimo» a été ajouté à la même catégorie de réponse que le mot «Inuit».

Cette question fournit des renseignements dont les associations ethniques ou culturelles, les recherchistes et les gouvernements se servent pour étudier la taille, la répartition géographique et les caractéristiques des divers groupes culturels et ethniques au Canada.

Question 16 : Indien(ne) inscrit(e)



16. Cette personne est-elle un(e) **Indien(ne) inscrit(e)** aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada?

Consultez le Guide.

25 ○ Non

26 ○ Oui, Indien(ne) inscrit(e)

Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)

27 [ ]

La question 16 a été posée pour la première fois en 1991. Elle remplace la question 7 posée en 1986.

On a demandé aux répondants d'indiquer s'ils étaient inscrits en vertu de la **Loi sur les Indiens du Canada**, ainsi que leur bande ou leur première nation, le cas échéant. L'objectif de cette question était de décrire les caractéristiques socio-économiques, de même que la répartition géographique, de cette population autochtone.

Question 17 : Religion

RELIGION

17. Quelle est la religion de cette personne?

Indiquez une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante.

Par exemple, Catholique romaine, Catholique ukrainienne, Église unie, Anglicane, Presbytérienne, Luthérienne, Baptiste, Pentecôtiste, Grecque orthodoxe, Juive, Mennonite, Témoins de Jéhovah, Armée du Salut, Islam, Bouddhiste, Hindoue, Sikh

19.

Précisez une seule confession ou une seule religion

01 [ ]

02 ○ Aucune religion

Cette question n'a pas été posée en 1986; elle l'a cependant été en 1981.

L'information sur la religion permet de suivre les changements fondamentaux que connaît la société canadienne. Une fois combinés aux données sur l'âge, les renseignements sur la religion servent à évaluer les besoins en matière d'écoles confessionnelles distinctes dans certaines provinces et les possibilités à cet égard. Ils servent également à assurer l'application des lois fédérales et provinciales concernant les droits de la personne et visant à protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur leurs croyances religieuses.

Questions 18 et 19 : Limitations d'activités

LIMITATIONS D'ACTIVITÉ **18.** Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique: Consultez le Guide.	À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 08 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée
19. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de **longue durée**? Consultez le Guide.	10 ◯ Non 11 ◯ Oui

En 1986, la question 20 était divisée en deux parties. En 1991, la partie a) est devenue la question 18 et la partie b), la question 19. Le libellé des questions est demeuré le même.

Les renseignements obtenus par l'entremise de ces deux questions servent à déterminer le nombre de personnes ayant une incapacité de longue durée et le nombre de personnes qui sont limitées dans leurs activités à cause d'une incapacité de longue durée.

Une fois l'étape de collecte du recensement terminée, un échantillon de répondants est choisi pour participer à l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), qui a lieu après le recensement. L'ESLA est conçue de façon à fournir une vue d'ensemble détaillée de la vie que les personnes ayant une incapacité mènent, en déterminant la nature et le degré de l'incapacité de même que les obstacles auxquelles font face ces personnes en termes d'emploi, de scolarité, de transport, de loisirs et de divertissements, et d'activités de tous les jours. À ce jour, cette enquête a été menée deux fois, dont une fois après le recensement de la population de 1986, et une autre fois après celui de 1991.

Question 20 : Mobilité - Lieu de résidence 1 an auparavant
Question 21 : Mobilité - Même ou autre adresse 5 ans auparavant
Question 22 : Mobilité - Lieu de résidence 5 ans auparavant

MOBILITÉ **20.** Où cette personne habitait-elle **il y a 1 an**, c'est-à-dire le 4 juin 1990? *Cochez un seul cercle.*	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]
21. Cette personne habitait-elle à l'adresse actuelle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986?	25 01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle** **Passez à la question 23** 02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse
22. Où cette personne habitait-elle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986? *Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.* *Cochez un seul cercle.*	03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **OU** 04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 05 [ ] Comté (si vous le connaissez) [ ] Province ou territoire [ ] **OU** 06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 07 [ ]

Les questions 20 et 21 étaient nouvelles en 1991. La question 22 a été posée en 1986 (question 24).

Les questions 20 à 22 sont posées afin de connaître l'origine et la destination des Canadiens qui déménagent, ainsi que les personnes qui déménagent selon l'âge, le sexe, la scolarité, la profession, etc. Ces données sont importantes pour tous les paliers de gouvernement, pour les urbanistes et pour diverses entreprises privées. Elles sont utilisées pour déterminer des besoins futurs tels ceux reliés au logement, à l'éducation et aux services sociaux.

Question 23 : Nombre de naissances

23. Pour les FEMMES seulement: Combien d'enfants **cette personne a-t-elle mis au monde?** *Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs. Ne comptez pas les mort-nés.*	08 ○ Aucun **OU** 09 ☐ ◄ Nombre d'enfants

Cette question n'a pas été posée en 1986; elle l'a cependant été en 1981.

Les données sur le nombre d'enfants mis au monde par chaque femme servent à estimer la croissance à long terme de la population. Elles permettent également de comprendre les différences entre les divers groupes sociaux et économiques au chapitre de la procréation.

Saviez-vous que...

- L'anglais langue maternelle a été déclaré par 11 % de la population du Québec, dont 9 % en tant que réponse unique.
- Au Québec, 81 % de la population a déclaré le français comme unique langue maternelle et 2 % l'a déclaré dans une réponse multiple. À l'extérieur du Québec, le français a été déclaré par 4 % de la population en tant que réponse unique et par 1 % dans une réponse multiple.
- La Saskatchewan a été la seule province où la population a diminué – une diminution d'environ 21,000 habitants.

Question 24 : Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire
Question 25 : Années de scolarité (université)
Question 26 : Années de scolarité (autres)
Question 27 : Fréquentation scolaire
Question 28 : Certificats, diplômes ou grades
Question 29 : Domaine de spécialisation

SCOLARITÉ **24.** **Jusqu'en quelle année** (sans l'avoir nécessairement terminée) cette personne a-t-elle fréquenté l'école **secondaire** ou **primaire**? *Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année), excluant l'école maternelle.*	10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire **OU** 11 ○ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
25. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à **l'université**?	12 ○ Aucune 13 ○ Moins d'une année (de cours terminés) 14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université
26. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement **autre qu'une** université ou une école secondaire ou primaire? *Comptez les années d'études dans les collèges communautaires, instituts techniques, cégeps (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.*	31. 01 ○ Aucune 02 ○ Moins d'une année (de cours terminés) 03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.
27. Depuis **les neuf derniers mois** (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université? *Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.* *Cochez un seul cercle.*	04 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois 05 ○ Oui, à plein temps 06 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

28. Quels certificats, diplômes ou grades cette personne détient-elle? *Inscrivez toutes les compétences acquises par la fréquentation d'**écoles secondaires** ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.* *Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.*	07 ○ Aucun **Passez à la question 30** 08 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 09 ○ Certificat ou diplôme de métier 10 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 11 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat 12 ○ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 13 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat 14 ○ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.) 15 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.) 16 ○ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)
29. Quel était le principal domaine d'études ou de formation du **plus haut** grade, certificat ou diplôme de cette personne (**sans compter** les certificats d'études secondaires)? *Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure*	[37.] Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] **OU** 02 ○ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.

Les questions 24, 25, 26, 28 et 29 ont été posées en 1986 [questions 21 a), b), c), et questions 22 et 23]. Seule la présentation a été modifiée. La question 27 a été posée pour la première fois en 1991.

Les questions 24 à 29 sont posées parce que mesurer la scolarité des Canadiens aide Statistique Canada à mieux comprendre la composition (classification de la scolarité) de la population active (à déterminer, par exemple, s'il y a un surplus ou une pénurie de ressources

humaines dans un secteur donné). Les résultats obtenus sont utilisés pour prévoir des écoles et planifier des programmes de formation en suivant l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre au chapitre de la technologie.

Il est essentiel de disposer de données sur la fréquentation des collèges et des universités par les personnes de 15 ans et plus afin de pouvoir planifier et financer les programmes d'enseignement postsecondaire et d'éducation pour adultes, tant à plein temps qu'à temps partiel.

Question 30 : Nombre d'heures travaillées

Question 31 : Absence du travail

Question 32 : Arrangements pour un nouvel emploi

Question 33 : Recherche récente d'un emploi

Question 34 : Disponibilité pour un travail

TRAVAIL **30.** La semaine dernière, pendant combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)? *Considérez comme travail:* • *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale (par ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);* • *le travail à son propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association;* • *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).*	03 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**
31. La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou entreprise? *Cochez un seul cercle.*	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
32. La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?	08 ◯ Non 09 ◯ Oui

33. Cette personne a-t-elle cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? *Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?* *Cochez un seul cercle.*	10 ○ Non **Passez à la question 35** 11 ○ Oui, du travail à plein temps 12 ○ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
34. Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible? *Cochez un seul cercle.*	43. 01 ○ Oui, prête à accepter du travail 02 ○ Non, avait déjà un emploi 03 ○ Non, temporairement malade ou invalide 04 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 05 ○ Non, allait à l'école 06 ○ Non, autres raisons

Ces mêmes questions ont été posées en 1986 [questions 25 a), b), c), d) et e)].

Les questions 30 à 34 sont posées afin d'obtenir des données sur la population active qui servent à l'élaboration de programmes sociaux et économiques. Les données sur la population active, sa composition et ses caractéristiques représentent l'un des ensembles de données du recensement les plus en demande.

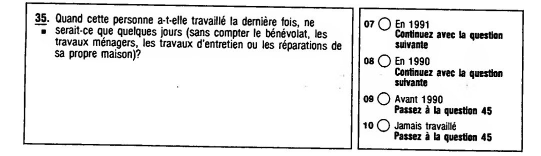
Le recensement est reconnu comme étant une source précieuse de données détaillées sur la main-d'oeuvre, et la seule source de données de ce genre pour les petites régions géographiques. Ainsi, les responsables des programmes fédéraux, provinciaux et locaux de garderie ont besoin de données régionales sur l'emploi de personnes au sein des ménages et des familles afin de pouvoir évaluer les besoins au chapitre de ce service et d'en planifier la prestation.

Ces questions s'adressaient à toutes les personnes de 15 ans et plus. Elles servent à diviser la population en trois catégories : les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs. La période de référence correspondait à la semaine précédant le jour du recensement (le 4 juin 1991).

La population active occupée englobe toutes les personnes ayant travaillé un certain nombre d'heures (question 30) ainsi que celles qui avaient indiqué avoir un emploi, mais ne travaillaient pas pour cause de vacances, maladie, grève ou lock-out, ou pour d'autres raisons (question 31). La population active en chômage comprend les personnes mises à pied (question 31), celles qui avaient des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre semaines suivant le recensement (question 32), celles qui cherchaient un emploi (question 33) et qui étaient disponibles dans la semaine de référence (question 34). Il convient de noter que seules les deux dernières réponses à la question 34 donnaient comme résultat qu'une personne était considérée comme non disponible (par

conséquent, ne faisant pas partie de la population active); les autres empêchements étaient considérés comme temporaires.

Question 35 : Date du dernier travail



35. Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)?

07 ◯ En 1991
Continuez avec la question suivante

08 ◯ En 1990
Continuez avec la question suivante

09 ◯ Avant 1990
Passez à la question 45

10 ◯ Jamais travaillé
Passez à la question 45

La même question a été posée en 1986 (question 26).

Les renseignements sur la date du dernier travail servent à identifier les personnes ayant eu un emploi récemment. Combinés aux données relatives à d'autres variables telles que l'industrie et la profession, ces renseignements fournissent un profil de la main-d'oeuvre canadienne.

Cette question s'adressait à toutes les personnes de 15 ans et plus n'ayant pas travaillé dans la semaine précédant le jour du recensement. Elle éliminait les personnes n'ayant pas travaillé depuis le 1er janvier 1990 des questions ultérieures sur l'industrie et la profession.

Saviez-vous que...

- La municipalité de Montréal-Nord avait la plus haute densité de population en 1991, soit 7,753 habitants par kilomètre carré.
- La langue maternelle anglaise a été déclarée par 63 % de la population (17,2 millions de personnes).

Question 36 : Nom de l'employeur
Question 37 : Genre d'entreprise
Question 38 : Lieu de travail
Question 39 : Genre de travail
Question 40 : Fonctions les plus importantes

Nota:
Les questions 36 à 42 portent sur l'emploi ou le travail de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.

36. Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

37. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.

Genre d'entreprise, d'industrie ou de service

11

38. À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement? *Si l'adresse n'est pas connue, inscrivez en lettres moulées le nom de l'immeuble ou de l'intersection de rues la plus proche. Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.*	49. 01 ◯ À domicile (y compris les fermes) 02 ◯ En dehors du Canada 03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous Numéro et rue Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne Comté (si vous le connaissez) Province ou territoire Code postal 04 ☐ 05
39. Quel genre de travail cette personne faisait-elle? *Par exemple, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide d'expéditions de pêche (Si elle était dans les Forces armées, indiquez seulement son grade.)*	Genre de travail

40. Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou activités les plus importantes de cette personne? *Par exemple, analyse d'échantillons sanguins, vérification des factures, coordination de projets de génie civil, enseignement des mathématiques, organisation des horaires de travail et contrôle des systèmes d'entrée des données, nettoyage de légumes, guide d'expéditions de pêche*	Fonctions ou activités les plus importantes 06

Ces mêmes questions ont été posées en 1986 [questions 27 a) et b), question 28 et questions 29 a) et b)].

Les questions 36, 37, 39 et 40 sont posées parce que l'obtention de données détaillées sur les secteurs de l'industrie et sur les professions permet d'analyser et de prévoir la demande future en matière d'emplois en se fondant sur les tendances de la croissance des secteurs de l'industrie. Ces renseignements sont essentiels pour élaborer et évaluer des programmes portant, entre autres, sur l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre et l'action positive.

Les questions 36 à 40 fournissent des données pour toutes les personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990. Pour la population active occupée, la question faisait référence à l'emploi occupé au moment du recensement ou à l'entreprise possédée; pour toutes les autres personnes, elle faisait référence à l'emploi qu'elles avaient occupé le plus longtemps depuis un an et demi.

Le nom de l'employeur (question 36) et son adresse (question 38) ont aidé à la désignation d'un code d'industrie correspondant à la description fournie par le répondant. Les codeurs ont cherché le nom dans une liste d'entreprises provenant du Registre des entreprises (un index approfondi des établissements établi par Statistique Canada à des fins statistiques). Si le nom de l'employeur y figurait, le code d'industrie provenant du Registre des entreprises était souvent utilisé et reproduit.

La question 38 a deux utilités : a) elle est utilisée de pair avec les questions 36, 37, 39 et 40 afin de coder l'industrie et la profession et b) en tant que question distincte, servant à coder le lieu de travail en termes des tendances du navettage.

Les renseignements portant sur le lieu de travail d'une personne servent également à illustrer les tendances locales et régionales du navettage et à déterminer quels sont les réseaux de transport susceptibles de satisfaire à la demande.

Les données sur le lieu de travail sont utiles pour déterminer les services publics requis, notamment l'infrastructure des transports, les écoles, les hôpitaux, les garderies, les installations de loisirs, etc. Les données servent aussi à l'analyse de la circulation routière, des besoins au chapitre du transport en commun et de l'utilisation de l'énergie. Elles revêtent une importance particulière pour l'analyse des différences dans les taux de croissance de l'industrialisation à l'intérieur d'une même région et du phénomène de

dispersion et de décentralisation de l'industrie qui, dans les grandes régions urbaines, s'effectue au profit des zones périphériques et au détriment des noyaux urbains.

Les réponses aux questions 39 et 40 sont codées en environ 500 catégories d'activités professionnelles. Ces questions sont complémentaires. La question 39 fournit des renseignements sur le genre de travail effectué tandis que la question 40 fournit des précisions sur les fonctions les plus importantes qui ont été effectuées. Les renseignements combinés servent au codage.

Question 41 : Catégorie de travailleurs

Question 42 : Forme juridique

	55.
41. Dans cet emploi, cette personne travaillait-elle principalement:	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**
42. Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?	05 ◯ Non 06 ◯ Oui

Ces mêmes questions ont été posées en 1986 [questions 30 a) et b)].

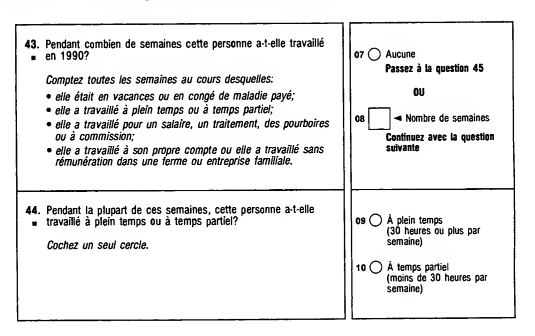
Les questions 41 et 42 sont posées afin de déterminer l'apport des travailleurs rémunérés et des travailleurs autonomes dans divers groupes de professions et d'industries. Les données obtenues permettent également d'analyser dans quelle mesure certaines industries, comme

l'agriculture et le commerce de détail, sont dépendantes des travailleurs familiaux non rémunérés.

La question 41 divise la population ayant travaillé à un certain moment depuis le 1er janvier 1990 en travailleurs rémunérés, travailleurs familiaux non rémunérés et travailleurs autonomes avec ou sans aide rémunérée. La question 42 identifie les travailleurs ayant constitué en société leur entreprise ou leur ferme.

Question 43 : Semaines travaillées en 1990

Question 44 : Travail à plein temps ou à temps partiel



43. Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 1990? *Comptez toutes les semaines au cours desquelles:* • *elle était en vacances ou en congé de maladie payé;* • *elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel;* • *elle a travaillé pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission;* • *elle a travaillé à son propre compte ou elle a travaillé sans rémunération dans une ferme ou entreprise familiale.*	07 ○ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**
44. Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle travaillé à plein temps ou à temps partiel? *Cochez un seul cercle.*	09 ○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Ces mêmes questions ont été posées en 1986 [questions 31 a) et b)].

Les questions 43 et 44 sont posées parce qu'il importe d'avoir de l'information sur le nombre de semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel afin d'évaluer les tendances dans des domaines tels que le travail saisonnier et le travail à temps partiel.

Ces questions peuvent être analysées conjointement avec la question 45, qui se rapporte à la même période – l'année civile 1990. Il n'est pas aussi facile de relier les questions 43 et 44 à l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs. Par exemple, une personne occupée peut avoir travaillé tout au long de 1990, mais avoir changé d'emploi en 1991. Le nouvel emploi peut indiquer une industrie, une profession et/ou une catégorie de travailleurs différente.

Question 45 : Revenu en 1990

REVENU EN 1990 **45.** Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1990, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous? • *Répondez «Oui» ou «Non» à* ***toutes*** *les sources.* • *Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte».* • ***N'****incluez* ***pas*** *les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.* • *Pour plus de renseignements, consultez le Guide.*	61.
	Dollars / Cents
a) Total des **salaires** et **traitements**, *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	01 ◯ Oui ► ___ 02 ◯ Non
b) **Revenu** net dans une **entreprise non agricole non constituée en société**, dans l'**exercice d'une profession**, *etc., à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	03 ◯ Oui ► ___ 05 ◯ Non 04 ◯ Perte
c) **Revenu** net d'un **travail autonome agricole** *dans une exploitation agricole, à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	06 ◯ Oui ► ___ 08 ◯ Non 07 ◯ Perte
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	09 ◯ Oui ► ___ 10 ◯ Non
e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	11 ◯ Oui ► ___ 12 ◯ Non
f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	13 ◯ Oui ► ___ 14 ◯ Non
g) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par exemple, pensions des anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être (****n'****incluez* ***pas*** *les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants)*	15 ◯ Oui ► ___ 16 ◯ Non
h) **Dividendes** et **intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et **autre revenu de placements**, *par exemple, loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques*	17 ◯ Oui ► ___ 19 ◯ Non 18 ◯ Perte
i) **Pensions de retraite** et **rentes**	20 ◯ Oui ► ___ 21 ◯ Non
j) **Autre revenu en espèces**, *par exemple, pension alimentaire, bourses d'études*	22 ◯ Oui ► ___ 23 ◯ Non
k) **REVENU TOTAL** *provenant de toutes les sources précédentes*	24 ◯ Oui ► ___ 26 ◯ Non 25 ◯ Perte

La même question a été posée en 1986 (question 32).

L'information sur le revenu fournit un des plus importants indicateurs du bien-être des Canadiens : hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, travailleurs de métier et de bureau, artistes, scientifiques, familles et ménages. Aucune autre source, pas même les dossiers de l'impôt, ne peut fournir des données aussi détaillées.

Les administrations publiques utilisent les analyses détaillées rendues possibles grâce au recensement afin d'élaborer des programmes de sécurité du revenu et d'assistance sociale, ainsi que des services sociaux.

Les entreprises utilisent aussi les données du recensement sur le revenu en vue de commercialiser leurs produits, de situer les points de vente au détail et en gros près des groupes de consommateurs cibles et de mettre au point de nouveaux produits et services.

Les pages 11 à 13 du Guide donnent aux répondants des instructions détaillées sur la façon de répondre aux questions sur le revenu. Ces instructions peuvent être utiles aux utilisateurs de données puisque qu'elles expliquent les types de revenu de chaque catégorie.

Question H1: Soutien(s) du ménage

Question H2: Mode d'occupation

ETAPE 11

Répondez aux questions H1 à H8 portant sur le logement.

67

H1. **Inscrivez en lettres moulées le nom de la (ou des) personne(s) qui paie(nt) le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement.**

*Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.*

	Nom de famille	Prénom
01		
02		
03		
04		
05		
06		

Nota: Une de ces personnes devra répondre aux questions **H2 à H8.** Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, **cochez ici** .... 07 ○ et répondez à ces questions vous-même.

H2. **Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):**

Cochez un seul cercle.

08 ○ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?

09 ○ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

La question H1 a été posée en 1986 (question 8). Les parties b), c) et d) de la question posée en 1986 ont été remplacées par les étapes 5, 6 et 7 en 1991. En 1986, seulement un membre du ménage était déclaré, alors qu'en 1991, plus d'un membre du ménage pouvait l'être. Le libellé de la question H2 est demeuré le même qu'en 1986 (question 9).

Se loger est un des besoins fondamentaux de l'être humain. Ces questions sont posées afin de pouvoir évaluer nos conditions de logement actuelles et nos besoins éventuels. Les données établies à partir des réponses aux deux questions sur le logement sont utilisées par les urbanistes, les ministères provinciaux qui s'occupent du logement, les industries de la construction et les sociétés immobilières.

En 1991, si plus d'un membre du ménage contribuait aux frais de subsistance, comme le loyer ou l'hypothèque ou les taxes et l'électricité, tous ces membres additionnels ont pu être inscrits en commençant d'abord par celui ou celle qui verse habituellement le plus gros montant.

Question H3: Nombre de pièces et de chambres à coucher

H3. a) Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?

Comptez la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc. Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.

10 ☐ ◄ Nombre de pièces

b) De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?

11 ☐ ◄ Nombre de chambres à coucher

La question H3 a) est la même question que celle posée en 1986 (question 11), alors que la question H3 b), Nombre de chambres à coucher, n'a pas été posée en 1986. En 1986, seulement le nombre de pièces était demandé.

En combinant l'information relative au nombre de pièces et de chambres à coucher dans les domiciles canadiens avec les données relatives au nombre de personnes par ménage ainsi qu'aux coûts d'habitation, on donne une nouvelle dimension à l'évaluation de la situation économique des familles canadiennes et, surtout, à l'évaluation de l'encombrement et de la qualité de vie.

Saviez-vous que...

- Chez les personnes âgées de 75 ans et plus, la majorité des hommes (63 %) vivaient encore avec leur conjointe, mais seulement le quart (26 %) des femmes vivaient avec leur conjoint.

Question H4: Période de construction

Question H5: État du logement

H4. Quand ce logement a-t-il été originellement construit?

Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez votre meilleure estimation.

12 ○ 1920 ou avant
13 ○ 1921-1945
14 ○ 1946-1960
15 ○ 1961-1970
16 ○ 1971-1980
17 ○ 1981-1985
18 ○ 1986-1990
19 ○ 1991

H5. Ce logement nécessite-t-il des réparations?

(Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.)

20 ○ Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)

21 ○ Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés *ou* manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes *ou* revêtement extérieur défectueux, etc.)

22 ○ Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

La question H4 est la même question que celle posée en 1986 (question 10). La question H5 a été posée pour la première fois en 1991.

Il importe d'obtenir des renseignements précis tels que la période de construction et l'état des réparations afin de pouvoir évaluer la qualité du parc immobilier du Canada et déterminer les besoins en matière de programmes d'amélioration de quartier.

Saviez-vous que...

- En 1991, 87 % de toutes les familles de couples en union libre vivaient dans les provinces du Québec (42 %), de l'Ontario (25 %), de la Colombie-Britannique (12 %) et de l'Alberta (8 %).
- Parmi les langues non officielles, l'italien (512,000), le chinois (492,000) et l'allemand (476,000) étaient les langues maternelles les plus fréquemment déclarées.

Question H6: Paiements annuels

Question H7: Coûts d'habitation - Locataire

Question H8: Coûts d'habitation - Propriétaire

H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour:			
a) l'électricité?	02 ○ Rien 03 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements	OU	Dollars / Cents 04 [ ] par année
b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?	05 ○ Rien 06 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements	OU	Dollars / Cents 07 [ ] par année
c) l'eau et les autres services municipaux?	08 ○ Rien 09 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements	OU	Dollars / Cents 10 [ ] par année
H7. Pour les LOCATAIRES seulement: Quel est le **loyer mensuel en argent** payé pour ce logement?	11 ○ Aucun loyer en argent	OU	Dollars / Cents 12 [ ] par mois
H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) à f):			
a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement?	13 ○ Aucun **Passez à la partie c)**	OU	Dollars / Cents 14 [ ] par mois
b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)?	15 ○ Oui – **Passez à la partie** d) 16 ○ Non		
c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?	17 ○ Aucun	OU	Dollars / Cents 18 [ ] par année
d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?	Dollars 19 [ ]		
e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?	20 ○ Oui – **Continuez avec la partie** f) 21 ○ Non – **Passez à l'étape 12**		
f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium?	22 ○ Aucuns	OU	Dollars / Cents 23 [ ] par mois

Les questions H6, H7 et H8 a) à e) sont les mêmes questions que celles posées en 1986 [questions 13 a) à h)]. La partie f) de la question H8 a été posée pour la première fois en 1991.

Les données provenant de ces questions sont utilisées pour l'évaluation des coûts d'habitation. Les répondants qui occupaient leur logement depuis moins d'un an devaient évaluer et déclarer le montant annuel déboursé en se basant sur les paiements effectués jusqu'à ce jour et sur toute autre source de renseignements.

Section 5

Variables du recensement

5.1 Introduction

Dans la section 4, on a examiné les questions du recensement de 1991. Le recensement de 1991 comprenait 53 questions au total; cependant, le **Dictionnaire du recensement de 1991** (nº 92-301 F ou D au catalogue) énumère plus de 200 variables. Il n'y a donc pas de correspondance biunivoque entre les questions et les variables. Certaines questions donnent plusieurs variables, tandis que certaines variables proviennent des réponses de plusieurs questions.

Ainsi, certaines variables du recensement correspondent étroitement à l'information recueillie sur le questionnaire, tandis que d'autres variables sont très différentes. Par exemple, le sexe a deux catégories de réponses : masculin et féminin. Ces deux catégories du questionnaire correspondent exactement à celles de la base de données. Le sexe est donc une variable **directe**.

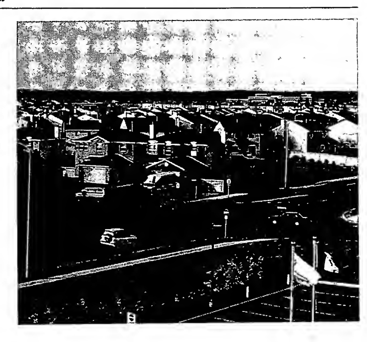
Les variables **dérivées** ont subi des transformations. Par exemple, on a demandé la «date de naissance» sur le questionnaire, mais c'est l'âge qui est la variable de la base de données. Parfois, le lien entre l'information recueillie et la variable de la base de données n'est pas évident. Par exemple, plusieurs questions sont utilisées pour identifier les chômeurs; pourtant, le mot «chômeur» ne figure pas dans le questionnaire. Par ailleurs, la définition de ce terme n'est pas intuitivement évidente.

La présente section porte sur les données du recensement en tant que variables plutôt que comme des questions et des réponses. Les utilisations de ces variables sont également décrites. Il est possible d'obtenir plus de renseignements dans le **Dictionnaire du recensement de 1991**, qui fournit des définitions plus détaillées des variables, traite de la comparabilité historique des données du recensement et examine les difficultés pouvant survenir dans l'utilisation des données.

Les variables du recensement sont regroupées dans les catégories suivantes :

- chiffres et données démographiques;
- origine ethnique et immigration;
- données linguistiques;
- données autochtones;
- scolarité;
- religion;
- population active;
- revenu;
- familles et ménages;
- logement;

- institutions et autres logements collectifs;
- incapacité.



Le potentiel pour créer de nouvelles variables de recensement est en fait illimité : les variables décrites dans la présente section ne sont que les plus conventionnelles. Avec une connaissance du fonctionnement de ces variables et des catégories de questions et réponses examinées à la section 4, les utilisateurs de données peuvent dériver des variables répondant à leurs besoins.

5.2 Univers

Pour le recensement, l'«univers» fait référence à ce qui peut être calculé pour une totalisation. Voici ces différents univers :

- la population (c.-à-d. les personnes);
- les familles;
- les ménages;
- les logements.

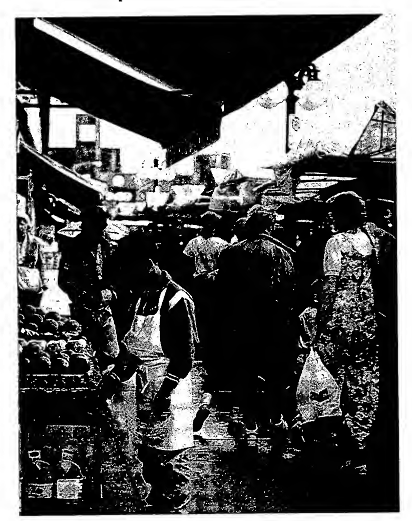
Les «familles» désignent des groupes à l'intérieur d'un ménage. Le recensement donne des totalisations d'après deux définitions distinctes : la famille de recensement et la famille économique (voir la figure 6). Il peut y avoir plus d'une famille dans un ménage, mais, par définition, les familles ne peuvent inclure que des personnes résidant dans le même logement.

Un «ménage» comprend toutes les personnes vivant dans un même logement. Il existe donc un nombre identique de ménages et de logements occupés. Les «ménages» et les «logements» sont deux univers distincts, car les variables des ménages font référence aux personnes, tandis que les variables des logements décrivent les constructions où elles vivent.

Certaines variables (p. ex., le revenu) peuvent être totalisées pour plus d'un univers; d'autres (p. ex., l'origine ethnique) ne conviennent qu'aux totalisations d'un seul univers.

5.3 Chiffres et données démographiques

Le recensement fait le compte des personnes et des logements selon le secteur géographique. Ces résultats sont les premiers à être diffusés, environ 10 mois après le jour du recensement. On utilise les chiffres de population afin de redéfinir les limites des circonscriptions électorales fédérales après chaque recensement décennal et pour déterminer les transferts de revenus en vertu de la **Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis**. C'est pourquoi il est important de diffuser rapidement ces données.



L'objectif du recensement de 1991 est de compter :

- tous les citoyens canadiens et immigrants reçus ayant un lieu de résidence au Canada;
- tous les citoyens canadiens et immigrants reçus qui sont à l'étranger, soit sur une base militaire ou attachés à une mission diplomatique;

- tous les citoyens canadiens et immigrants reçus, en mer ou au port, à bord de navires marchands immatriculés au Canada;
- tous les résidents non permanents (nouveau en 1991).

Les personnes de la deuxième et troisième catégories peuvent également avoir un lieu de résidence au Canada, mais ne doivent pas nécessairement être associées à un logement pour être dénombrées.

Toutes les variables ont été saisies au cours du dépouillement. Seules les réponses écrites des questions sur le lien avec la Personne 1, le lieu de travail, l'industrie et la profession ne l'ont pas été.

L'objectif du recensement est de dénombrer les personnes à leur lieu habituel de résidence; pour la plupart des Canadiens, cet objectif ne pose pas de problèmes. Toutefois, les problèmes peuvent survenir lorsqu'une personne ne peut être associée à un logement qui suit le concept du «lieu habituel de résidence», ou lorsque celle-ci est associée à plus d'un logement au Canada.

Dans le premier cas, la personne est dénombrée à l'endroit où elle a demeuré le soir précédant le jour du recensement : il peut s'agir d'un hôtel, d'un établissement institutionnel, d'une maison d'amis, etc. Le dernier cas fait référence aux familles qui possèdent deux résidences et aux étudiants ne vivant pas dans la maison de leurs parents. Les lignes directrices relatives à ces situations sont inscrites à l'étape 5 du Guide du recensement qui se trouve dans la pochette de la couverture arrière.

En résumé, le chiffre de population d'une communauté reflète le nombre de citoyens canadiens, d'immigrants reçus et de résidents non permanents ayant leur lieu habituel de résidence dans cette communauté, peu importe l'endroit où ils étaient le jour du recensement. Tous les citoyens canadiens, immigrants reçus et résidents non permanents vivant dans la communauté le jour du recensement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada sont également inclus.

Le fait de relier les personnes à un lieu habituel de résidence comporte plusieurs conséquences pour les utilisateurs des données. Dans certains secteurs (p. ex., les endroits de villégiature, et ceux qui comprennent de grands camps de chantier), la demande pour les services essentiels par personne (c.-à-d. les résidents habituels définis par le recensement) est élevée puisqu'on y dessert une population en majorité temporaire.

5.3.1 Résidents non permanents

Pour la première fois en 1991, le recensement de la population dénombrait à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents du Canada. Les résidents non permanents comprennent les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel et les revendicateurs du statut de réfugié.

Avant le recensement de 1991, seuls les résidents permanents du Canada étaient inclus dans le recensement (exception faite pour 1941). Les résidents non permanents étaient considérés comme des résidents étrangers et n'étaient pas dénombrés.

Présentement au Canada, les résidents non permanents forment un segment croissant de la population. Leur présence peut avoir une influence sur la demande de services gouvernementaux tels que les soins de santé, l'éducation, les programmes d'emploi et la formation linguistique. L'inclusion des résidents non permanents au recensement de 1991 facilitera aussi la comparaison avec les statistiques provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissances et décès) qui incluent cette population. En outre, la définition du recensement permet maintenant de mieux refléter la recommandation des Nations Unies, à savoir que les résidents à long terme (personnes demeurant dans un pays pour un an ou plus) soient dénombrés.

Le total des chiffres de population, de même que ceux de toutes les variables, seront touchés par le changement de l'univers du recensement de 1991. Tant que les données sur l'immigration ne seront pas publiées, il ne sera pas possible de savoir exactement jusqu'à quel point les différences observées dans les chiffres obtenus sont attribuables à l'inclusion des résidents non permanents ou à d'autres facteurs. Les utilisateurs doivent faire preuve d'une très grande prudence lorsqu'ils comparent des données de 1991 avec celles de recensements antérieurs pour des régions géographiques où la concentration de résidents non permanents est importante. Celles-ci comprennent les principales régions métropolitaines de recensement de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique.

Même si tous les efforts possibles ont été déployés pour dénombrer les résidents non permanents, des facteurs tels que les problèmes linguistiques et la réticence à remplir un formulaire du gouvernement ou de comprendre l'utilité de leur participation peuvent influer sur le dénombrement de cette population. Les résidents non permanents ne peuvent être identifiés qu'au moyen d'un questionnaire complet, qui est rempli par 20 % des ménages canadiens. Une estimation de la taille de ce groupe de population ne pourra être obtenue avant la diffusion des données du recensement relatives à l'immigration en décembre 1992.

5.3.2 Âge, sexe, état matrimonial et union libre

La structure par âge de la population canadienne a changé au cours des années. Les données qui reflètent cette évolution sont nécessaires pour l'allocation des ressources relativement à l'éducation, aux garderies, aux soins de santé, aux régimes de pensions ainsi qu'à plusieurs autres services sociaux. Ces données s'avèrent également essentielles pour le maintien de la précision des estimations de population.

Les données selon le sexe permettent l'étude de la composition de la population et de sous-groupes telles les personnes âgées, les personnes en chômage et les familles monoparentales. Par exemple, lorsqu'on combine cette variable avec les données sur le revenu et la scolarité, elle indique l'étendue des écarts de salaire entre les hommes et les femmes. Elle sert également à développer et à évaluer les programmes d'action positive et les programmes visant à accroître la proportion des femmes dans les professions non traditionnelles.

L'état matrimonial est une variable importante pour observer l'évolution des attitudes et des institutions sociales. Les résultats des derniers recensements démontrent que les hypothèses de stabilité familiale sur lesquelles plusieurs services et programmes sociaux se sont fondés dans le passé doivent maintenant être réévalués. En outre, les données selon

l'état matrimonial combinées aux données économiques et familiales, s'avèrent utiles pour l'analyse des difficultés économiques auxquelles font face les familles monoparentales.

Les changements importants à l'égard des unions libres doivent être pris en compte dans l'étude de la structure des familles et des ménages. Les données relatives à ce phénomène, qui peuvent aussi être associées avec d'autres variables, montrent que ce type d'union a progressé au cours des dernières années.

5.3.3 Mobilité

La mobilité est une variable qui a été recueillie à chaque recensement depuis 1961, exception faite du recensement de 1966. Cette variable indique, pour les personnes ayant déménagé, le domicile avant et après le déménagement, l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, la profession, la langue maternelle, etc., de toutes les personnes, y compris celles n'ayant pas déménagé. L'information est utile à tous les niveaux de gouvernement de même qu'aux entreprises du secteur privé qui cherchent à planifier les besoins futurs au chapitre de l'habitation, de l'éducation et des services sociaux ou qui veulent déterminer l'étendue des marchés. Les données sur la mobilité servent aussi à établir des estimations et des projections de population pour les provinces/territoires et pour les divisions de recensement ou régions métropolitaines de recensement.

Les données sur la mobilité du recensement de 1991 sont regroupées en deux catégories, soit celles portant sur le lieu de résidence 5 ans auparavant et celles ayant trait au lieu de résidence 1 an auparavant.

Les données de la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant répartissent la population de 5 ans et plus en deux groupes, soit les personnes n'ayant pas déménagé et les personnes ayant déménagé (c.-à-d. qui ont changé de logement depuis le dernier recensement cinq ans plus tôt); les personnes ayant déménagé sont elles-mêmes réparties entre les non-migrants (personnes qui ont déménagé à l'intérieur des limites d'une même subdivision de recensement) et les migrants (personnes qui ont déménagé dans une autre subdivision de recensement). Les migrants sont eux-mêmes subdivisés en migrants internes et migrants externes, selon qu'ils résidaient ou non au Canada cinq ans auparavant.

L'information tirée de la question sur le lieu de résidence 1 an auparavant (nouvelle question en 1991) classe la population de 1 an et plus dans les mêmes catégories, soit les personnes n'ayant pas déménagé et les personnes ayant déménagé. Contrairement aux données sur le lieu de résidence 5 ans auparavant, celles sur le lieu de résidence 1 an auparavant comprennent les personnes ayant déménagé à l'intérieur d'une même province (migrants infraprovinciaux) et celles qui ont franchi les limites provinciales/territoriales (migrants interprovinciaux) ou qui vivaient à l'extérieur du Canada un an auparavant (migrants externes).

Il est possible d'obtenir des données sur les migrants pour l'origine ou pour la destination et, dans le cas de la migration internationale, pour le pays d'origine. Pour une région donnée, les arrivées, les départs et la migration nette peuvent être analysés par croisement avec d'autres variables tels l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle, la profession, l'industrie, le niveau de scolarité, pour ne nommer que celles-là.

5.3.4 Fécondité

La variable «fécondité» est disponible aux 10 ans depuis le recensement de 1941 (à l'exception de 1951). Elle fournit, en 1991, l'information relative au nombre d'enfants nés vivants de toutes les femmes (y compris les célibataires) de 15 ans et plus. Auparavant, seules les femmes de ces âges ayant déjà été mariées étaient ciblées par la question. Cette information est utilisée, d'une part, pour estimer la croissance à long terme de la population et, d'autre part, pour comprendre les différences dans les comportements procréateurs des divers groupes sociaux et économiques.

5.4 Origine ethnique et immigration

5.4.1 Origine ethnique

Sauf pour le recensement de 1891, une question sur les «origines» des répondants a été incluse dans tous les recensements décennaux depuis 1871. La question sur l'origine ethnique a pour but de recueillir des données portant sur l'origine des ancêtres et sur les «racines» de la population canadienne.

La question sur l'origine ethnique du recensement de 1991 est légèrement différente de celle de 1986. En 1991, on a insisté plus sur l'origine ancestrale du répondant en changeant le libellé et en rajoutant une note qui explique que la question porte sur l'origine ancestrale plutôt que sur l'identité ethnique ou la citoyenneté du répondant.

Les cases de réponses pour 1991 sont les mêmes qu'en 1986 mais l'ordre a été modifié en fonction de la fréquence des réponses de 1986. La liste des groupes ethniques cités en exemple a été élargie et deux espaces au lieu de trois pour les réponses en toutes lettres ont été prévues. Afin d'éviter toute confusion de la part des répondants, le groupe «Esquimau» a été ajouté à la même catégorie de réponse que «Inuit».

En 1991, la question portant sur l'origine ethnique est une des questions utilisées pour dénombrer la population autochtone. Tout comme en 1986, cette question ne faisait pas, en 1991, de distinction entre les Indiens inscrits et non inscrits, puisque le terme «Indien de l'Amérique du Nord» a été utilisé. Cependant, une question distincte visant à identifier les Indiens inscrits en vertu de la **Loi sur les Indiens du Canada** et ceux qui étaient membres d'une bande ou d'une première nation a été rajoutée.

Les données du recensement sur l'origine ethnique sont utilisées par différents gouvernements et groupes ethniques afin d'identifier les minorités visibles au Canada puisque cette population est incluse dans les programmes d'équité en matière d'emploi. Toutefois, la question de 1981 sur l'origine ethnique avait pour but de saisir les caractéristiques ethniques et culturelles de la population canadienne par opposition aux caractéristiques «raciales».

En réponse au rapport du Comité parlementaire intitulé «**L'égalité ça presse!**» et au Rapport de la Commission Abella sur l'«**Égalité en matière d'emploi**», la question sur l'origine ethnique du recensement de 1986 comprenait une case à cocher pour la catégorie «Noir». Les répondants pouvaient cocher uniquement la case «Noir» ou la combiner avec

d'autres origines. Cette méthode a aussi été utilisée en 1991 pour dénombrer la population noire.

En 1986, les réponses multiples étaient encouragées et 28 % de la population a déclaré plus d'une origine ethnique. Tout comme en 1986, les répondants pouvaient en 1991 cocher n'importe quelle combinaison des 15 catégories inscrites sur le questionnaire. Cependant, en 1991, deux origines additionnelles pouvaient être inscrites dans les espaces prévus à cette fin comparativement à trois origines en 1986. Comme il y avait des données sur plus de 100 groupes ethniques et culturels, le nombre de combinaisons multiples possibles est considérable.

Des totalisations sommaires seront offertes pour :

- toutes les origines uniques, avec les origines multiples groupées en une catégorie résiduelle;
- toutes les origines uniques, en plus de plusieurs combinaisons d'origines multiples, comprenant «Britannique» et «Français», avec le reste des origines multiples groupées en une catégorie résiduelle;
- toutes les personnes qui ont déclaré une origine ethnique particulière seule ou en combinaison avec d'autres origines.

Cette variable a changé au cours des années; on doit donc en tenir compte dans les comparaisons historiques. La comparabilité jusqu'à 1981 est traitée en détail dans le **Guide sommaire, Population-échantillon, 1981** (Statistique Canada, n° 99-903 au catalogue). Les données sur l'origine ethnique de 1981 et 1986 ne sont pas comparables étant donné les changements survenus à la question de 1986. Pour plus de renseignements sur la comparaison des données de 1981 et 1986, veuillez consulter la section des Notes spéciales de la publication du recensement de 1986, **Origine ethnique, immigration et citoyenneté**, n°. 93-109 au catalogue.

5.4.2 Lieu de naissance, citoyenneté et immigration

La variable «lieu de naissance» comprend plus de 200 catégories. La comparaison entre la province de résidence et la province de naissance des personnes nées au Canada donne les estimations de migration interprovinciale à vie. Les questions sur le lieu de naissance et la citoyenneté, associées à d'autres variables culturelles, sociales et économiques, constituent une source unique de données fondamentales sur la population immigrante au Canada. D'autres sources de données, par exemple, les registres sur l'emploi et l'immigration, fournissent des données sur les courants migratoires internationaux, mais ne fournissent aucune donnée sur la population immigrante vivant au Canada le jour du recensement.

La citoyenneté est un concept légal. Par conséquent, les données reflètent les changements apportés aux lois sur la citoyenneté au Canada au cours des années. Aussi, il est possible pour une personne d'avoir une citoyenneté double ou multiple. De même, des changements introduits par la **Loi sur la citoyenneté** de février 1977 pourraient avoir un effet sur la tendance des immigrants à obtenir une citoyenneté canadienne. Ainsi, toute comparaison historique doit tenir compte des changements apportés aux lois et aux règlements.

La technique utilisée pour déterminer la population des immigrants en 1991 est différente de celle utilisée en 1981 et 1986. À ce moment-là, la population immigrante était définie comme étant des personnes qui n'étaient pas des citoyens canadiens par naissance. En 1991, une question directe, «immigrant reçu», a été utilisée pour identifier la population immigrante. Les personnes ayant répondu «Oui» à cette question étaient considérées comme des immigrants au Canada.

Les données sur l'année ou la période d'immigration permettent d'étudier les groupes d'immigrants arrivés au Canada à une période donnée. L'analyse peut donc prendre une dimension historique : par exemple, on peut évaluer les effets des événements mondiaux et des changements à la politique de l'immigration au Canada sur la taille et la composition de la population immigrante. L'année d'immigration, associée à l'année de naissance, donne une variable appelée «âge à l'immigration» qui est utile pour l'étude des différences dans l'adaptation et l'intégration des immigrants au Canada.

Pour la première fois en 1991, le recensement dénombrait à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents. Les résidents non permanents comprennent les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel et les revendicateurs du statut de réfugié. Lors des recensements antérieurs, seuls les résidents permanents canadiens étaient inclus dans le recensement (exception faite pour 1941).

La population des résidents non permanents est déterminée d'après la citoyenneté et le statut d'immigrant reçu. Les personnes qui ne sont pas citoyens canadiens et qui ont répondu «Non» à la question sur le statut d'immigrant sont des résidents non permanents.

5.5 Données linguistiques

Le recensement canadien se conforme aux recommandations des Nations Unies en matière de questions linguistiques. On y pose des questions sur la langue maternelle (première langue apprise et encore comprise), la langue parlée à la maison et la connaissance des langues officielles (le français et l'anglais) et non officielles. La première question s'adresse à l'ensemble de la population, alors que les suivantes sont posées à un ménage sur cinq.

La question sur la langue maternelle existe, dans sa forme actuelle, depuis le recensement de 1941. La **Charte canadienne des droits et libertés** s'y réfère (la première langue apprise et encore comprise) à l'article 23 relatif aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Les données sur la langue maternelle servent, entre autres, à l'étude de la répartition de la population par groupes linguistiques. Le recensement de 1991 propose des informations sur quelque 130 langues et familles linguistiques.

La question sur la langue parlée à la maison, posée depuis 1971 (à l'exception du recensement de 1976), permet d'analyser l'usage actuel des langues au Canada. Couplée avec la langue maternelle, cette question fournit en outre une mesure de la rétention et la mobilité linguistiques. On considère qu'une personne a accompli un transfert linguistique lorsqu'elle déclare parler à la maison une langue différente de sa langue maternelle.

Deux questions sur la connaissance des langues ont été posées en 1991. Posée dans les recensements depuis 1901, la première question porte sur la connaissance des langues officielles, soit l'anglais et le français. Cette question est principalement utilisée pour l'analyse du bilinguisme. Elle permet également de suivre l'évolution du nombre de

personnes qui ne peuvent soutenir une conversation ni en anglais ni en français. Pour compléter le tableau démolinguistique, le questionnaire du dernier recensement a inclus, pour la première fois, une question sur la connaissance des langues non officielles. Le recoupement de cette variable avec les autres variables linguistiques permet de mieux mesurer l'utilisation des différentes langues non officielles au Canada et fournit une indication plus précise de leur rétention et de leur mobilité.

Une autre variable s'ajoute à l'information démolinguistique offerte par le recensement : la première langue officielle parlée. Dérivée des réponses aux questions sur la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée à la maison, cette variable est utilisée par le gouvernement fédéral dans le Règlement des langues officielles ayant trait aux communications et aux services au public.

5.6 Peuples autochtones

5.6.1 Population autochtone

Nous retrouvons présentement deux définitions courantes de la population autochtone; la première figure au recensement de la population de 1991 tandis que l'autre figure à l'une des enquêtes postcensitaires, à savoir l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA). Puisque ces deux définitions diffèrent l'une de l'autre, les chiffres du recensement et ceux de l'EAPA diffèrent eux aussi.

Le recensement mesure la population autochtone totale, c'est-à-dire les personnes ayant déclaré au moins une origine autochtone lors du recensement (c.-à-d. Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) et/ou ayant déclaré être un(e) Indien(ne) inscrit(e) en vertu de la **Loi sur les Indiens du Canada** (c.-à-d. statut légal)

L'EAPA mesure le nombre de personnes ayant une appartenance à la population autochtone, en visant les personnes ayant indiqué lors du recensement qu'elles avaient au moins une origine autochtone et/ou ayant indiqué qu'elles étaient un(e) Indien(ne) inscrit(e) en vertu de la **Loi sur les Indiens du Canada** et qui, par la suite, se sont identifiées, lors de l'EAPA, comme provenant d'au moins un groupe autochtone (c.-à-d. Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit ou tout autre groupe autochtone tel que Cri ou Inuvialuit) et/ou ayant indiqué être Indien inscrit en vertu de la **Loi sur les indiens du Canada**.

La différence entre la définition du recensement et celle de l'EAPA est que le recensement mesure l'origine autochtone, tandis que l'EAPA mesure le nombre de personnes, parmi celles qui sont d'origine autochtone, qui se considèrent comme étant autochtones. Prenons par exemple le cas d'une personne qui déclare, lors du recensement, qu'elle est d'origine autochtone par l'entremise d'un ancêtre quelconque, tel qu'une arrière-grand-mère, mais qui indique lors de l'EAPA qu'elle ne s'identifie pas à un groupe autochtone. Une telle personne serait donc comptée dans la population autochtone totale dans le cadre du recensement, mais ne figurerait pas aux chiffres de l'EAPA des personnes ayant une appartenance à un groupe autochtone.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le **Dictionnaire du recensement de 1991** (n° 92-301 F ou D au catalogue, pages 23-26).

5.6.2 Indien(ne) inscrit(e)

La question sur les Indiens inscrits a été posée pour la première fois au recensement de 1991. Elle sert à recueillir des données sur la population des Indiens inscrits et sur les plus de 600 bandes indiennes ou premières nations auxquelles ils appartiennent. Les recensements précédents utilisaient la question sur l'origine ethnique pour cerner la population des Indiens inscrits. Par exemple, les catégories de réponses étaient «Indien nord américain – dans une bande ou non dans une bande» aux recensements de 1961 et de 1971, et «Indien inscrit et Indien non inscrit» au recensement de 1981. Au recensement de 1986, une question sur l'appartenance à un groupe autochtone a été posée pour la première fois pour cerner la population des Indiens inscrits, mais d'importants problèmes de qualité ont empêché la diffusion des données. Pour 1986, les chiffres publiés sur la population autochtone étaient fondés sur la question portant sur l'origine ethnique et ne comportaient pas de catégorie distincte pour les Indiens inscrits.

5.7 Scolarité

Le questionnaire du recensement de 1991 renfermait six questions concernant l'éducation, desquelles 10 variables sur la scolarité sont dérivées.

Les trois premières questions portent sur le nombre d'années d'études terminées à trois niveaux d'éducation. La première question porte sur le plus haut niveau (ou année) atteint à l'école secondaire ou primaire. Les deux autres questions portent sur le nombre d'années d'études universitaires et le nombre d'années d'études terminées à une institution autre qu'une université, une école secondaire ou primaire.

Les renseignements obtenus de ces trois questions combinées permettent d'obtenir la variable «nombre total d'années d'études». Des statistiques telles que le nombre médian ou moyen d'années d'études peuvent être obtenues de cette variable. Ces statistiques de tendance centrale sont une mesure estimative utile (ou un indicateur) pour comparer les groupes de population. Toutefois, les utilisateurs de données devraient être prudents en établissant des comparaisons entre les provinces sur une certaine période de temps à cause des différences et des changements dans les systèmes d'éducation. Par exemple, la Colombie-Britannique, qui auparavant avait un système avec une 13e année, a adopté en 1971 un système qui se termine avec la 12e année, ce qui signifie que plusieurs personnes ont un niveau d'étude qui désormais n'existe plus.

La quatrième question sur la scolarité porte sur la fréquentation d'une école, d'un collège ou d'une université par le répondant. Seule la fréquentation pour des cours pouvant être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade est comptée. La variable tirée de cette question indique si une personne a fréquenté à plein temps ou à temps partiel un établissement, ou n'en a pas fréquenté, au cours des neuf mois précédant le 3 juin 1991.

La prochaine question sur la scolarité porte sur les certificats, diplômes ou grades déjà obtenus et donne plusieurs variables. En plus de l'ordre hiérarchique du plus haut certificat, diplôme ou grade (voir la question 28), elle identifie les personnes ayant des :

- diplômes en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie;
- certificats d'écoles de métiers et autres certificats non universitaires;
- certificats et diplômes universitaires supérieurs au baccalauréat.

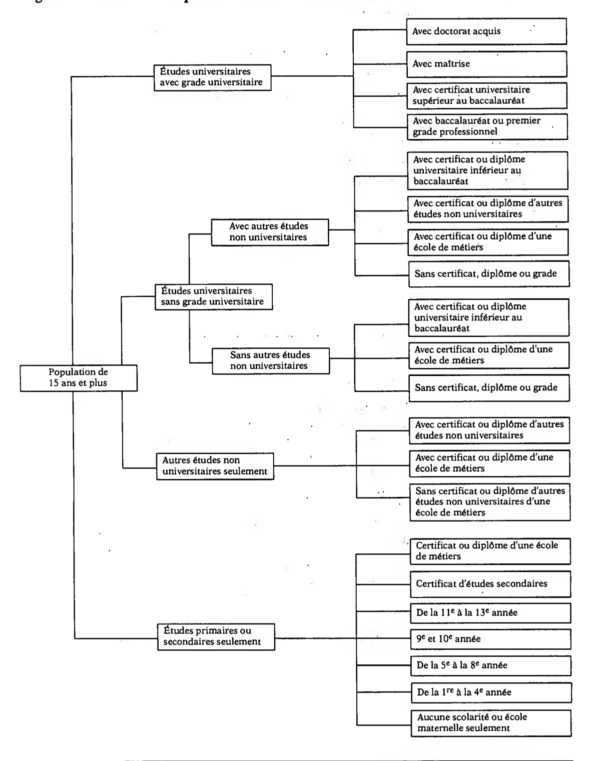
En ce qui concerne la variable «plus haut niveau de scolarité», les questions sur le nombre d'années d'études sont combinées avec la question sur les certificats, diplômes ou grades. La figure 3 montre les catégories qui en résultent.

La dernière question sur la scolarité porte sur le «principal domaine d'études» du plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire obtenu. Les renseignements dérivés de cette question permettent d'analyser les besoins du marché du travail pour certains genres de compétences ou de formation et, par conséquent, permettront à Statistique Canada d'évaluer les caractéristiques de la main-d'oeuvre au Canada.

Saviez-vous que...

- En 1991, près de 1,5 million de personnes au Canada vivaient en union libre. La grande majorité d'entre elles étaient âgées de moins de 35 ans et n'avaient jamais été mariées.
- Les familles nombreuses se font de plus en plus rare : en 1991, 1 % seulement des familles ayant des enfants à la maison en avaient cinq ou plus.
- Chez les personnes âgées de 85 ans et plus, les femmes sont plus de deux fois plus nombreuses que les hommes.

Figure 3. Hiérarchie du plus haut niveau de scolarité



5.8 Religion

Une question concernant l'affiliation religieuse de la population canadienne a été demandée à tous les recensements décennaux depuis 1871. La variable «religion» se réfère à l'identification ou l'affiliation à une confession religieuse, à un groupe ou organisme religieux, à une secte, à un culte ou à toute autre collectivité ayant adopté une religion ou un système de croyances quelconque. Cette variable ne mesure donc pas la pratique religieuse ni le degré d'adhésion à un organisme religieux, mais l'affiliation ou la préférence religieuse.

Les répondants à la question sur la religion ont reçu l'instruction d'indiquer une religion spécifique même pour les personnes qui ne sont pas des membres pratiquants de cette religion. De plus, dans le cas des jeunes enfants, les répondants devaient indiquer la confession ou la religion dans laquelle ils seront élevés.

Contrairement aux recensements précédents, la question de 1991 sur la religion était de forme ouverte. Les répondants devaient écrire une réponse en toutes lettres dans un espace prévu à cette fin. Toutefois, si la personne n'avait aucune relation avec un groupe ou une confession religieuse, elle devait cocher le cercle «Aucune religion». Cependant, si une forme de croyance comme **athée** ou **agnostique** s'appliquait, on devait le préciser.

La structure de la classification des données de la variable «religion» comprend sept principales catégories :

- Catholique;
- Protestante;
- Orthodoxe orientale;
- Juive;
- Non chrétienne orientale;
- Groupes parareligieux;
- Aucune religion.

Chaque catégorie principale comprend un certain nombre de confessions ou dénominations précises. Veuillez vous reporter à l'annexe F du **Dictionnaire du recensement de 1991**, n° 92-301 F ou D au catalogue, pour ces sous-classifications.

5.9 Population active

Les caractéristiques de la population active du recensement peuvent être divisées en trois groupes :

- les données sur l'activité pour la semaine précédant le jour du recensement (c.-à-d. la dernière semaine de mai 1991);
- les données reliées au travail pendant l'année civile précédant l'année du recensement;

- les caractéristiques d'emploi, qui décrivent le poste qu'occupait la personne au moment du recensement ou qui décrivent le poste occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990.

5.9.1 Activité

Les données sur l'activité répartissent la population de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel) en trois catégories : les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs. Ces catégories sont alors divisées en groupes plus détaillés. Par exemple, le groupe des personnes occupées est divisé en celui des personnes ayant travaillé dans la semaine précédant le jour du recensement et en celui des personnes n'ayant pas travaillé pendant cette période; pour les inactifs, on a fait une distinction entre ceux qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990 et ceux qui n'avaient pas travaillé (voir la figure 4).

Les définitions du recensement des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs sont semblables à celles qu'on utilise pour l'Enquête sur la population active (EPA), qui donne le taux de chômage mensuel ainsi que d'autres données sur la population active. Cette enquête fournit les données courantes sur le marché du travail; les données du recensement, qui sont géographiquement plus détaillées, peuvent être analysées d'après les caractéristiques (langue, origine ethnique) non couvertes par l'EPA.

Notez les points suivants :

a) Les personnes ayant fait un travail quelconque (d'une heure jusqu'à sept jours entiers) dans la semaine de référence sont des personnes occupées. Les personnes qui étaient absentes de leur travail à cause de vacances, de maladie ou de conflit de travail étaient également considérées comme des personnes occupées.

b) Le «travail» est une activité effectuée contre rémunération ou avec l'intention de faire un profit. Il inclut le «travail familial non rémunéré», qui est défini comme un travail sans rémunération effectué dans une ferme ou une entreprise qui appartient à un parent membre du même ménage. Le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations effectués sur la maison du répondant ne sont pas inclus.

c) Les personnes étaient en chômage si elles n'avaient pas d'emploi durant la semaine de référence, mais étaient à la recherche d'un emploi, attendaient un rappel à la suite d'une mise à pied temporaire ou attendaient un emploi devant débuter dans les quatre prochaines semaines. De plus, pour être considérée comme un chômeur, une personne devait être disponible pour travailler dans la semaine de référence.

d) Les personnes occupées et les chômeurs forment l'ensemble de la population active. Le taux de chômage présente les chômeurs comme un pourcentage de la population active; le taux d'activité présente la population active comme un pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le rapport emploi/population démontre les personnes occupées comme un pourcentage de la population de 15 ans et plus.

e) Les personnes inactives comprennent toutes celles qui ne sont pas définies dans les catégories «personnes occupées» et «chômeurs»; elles ne font ainsi pas partie de la population active totale.

5.9.2 Travail

La question sur le travail fournit des renseignements sur le travail effectué en 1990 par les personnes de 15 ans et plus, qu'elles aient été occupées durant la semaine de référence du recensement ou non. Les données sur le nombre de semaines travaillées en 1990, à plein temps ou à temps partiel, ont été enregistrées. L'expression «personne ayant travaillé toute l'année à plein temps» est employée dans le recensement pour décrire les personnes ayant travaillé de 49 à 52 semaines à plein temps en 1990.

5.9.3 Caractéristiques d'emploi

Les caractéristiques d'emploi ont été recueillies pour les personnes ayant travaillé à n'importe quel moment au cours de la période de 17 mois qui s'étendait du 1er janvier 1990 à la semaine de référence du recensement. Les caractéristiques d'emploi incluent l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs.

a) L'**industrie** décrit le secteur économique de l'employeur – les industries manufacturières, les commerces de détail, etc. Ces descriptions correspondent à un code de la Classification type des industries (CTI), qui renferme plus de 300 catégories de base et des classifications de plus haut niveau, par exemple, les grands groupes et les divisions.

   Les données du recensement de 1991 sur les industries sont disponibles classées selon la Classification des activités économiques (CAÉ) de 1970 et la Classification type des industries (CTI) de 1980. La CTI de 1980 a été mise à jour pour refléter les changements structurels dans l'économie, p. ex., l'introduction de nouvelles industries. En se servant de la CTI de 1980, les données de 1991 se comparent à celles de 1986. La CAÉ de 1970 est utile pour les personnes désirant faire une comparaison de données s'échelonnant sur une période de plus longue durée, puisque les données de cette classification sont compatibles avec les données des recensements de 1981 et 1971.

b) La **profession**, en tant que variable, décrit le genre de travail effectué par les Canadiens et les Canadiennes. Les données de 1991 sur la profession sont disponibles en se servant de la Classification type des professions (CTP) de 1980 et de la Classification des professions (CP) de 1971. Les utilisateurs qui s'intéressent aux tendances dans les professions peuvent obtenir les données pour 1981, 1986 et 1991 classées selon la CTP de 1980 et les données pour 1971, 1981, 1986 et 1991 classées selon la CP de 1971.

   Les données de 1991 sont aussi regroupées pour la première fois selon la Classification nationale des professions (CNP) de 1990. La CNP est une nouvelle classification avec des titres de professions et des définitions de groupes de base plus à jour. Ces définitions de groupes de base, cependant, ne sont pas comparables à la CTP de 1980 ou la CP de 1971. Donc, pour faire une comparaison historique des données, la CTP de 1980 ou la CP de 1971 devraient êtres utilisées.

c) La troisième caractéristique d'emploi, **catégorie de travailleurs,** fait la distinction entre les personnes qui travaillent pour d'autres personnes (travailleurs rémunérés), celles qui travaillent à leur compte et les travailleurs familiaux non rémunérés. Traditionnellement, les propriétaires d'entreprises constituées en société étaient considérés comme des travailleurs rémunérés (étant techniquement des employés de

leur propre entreprise), mais certains utilisateurs de données préfèrent les regrouper avec les autres travailleurs autonomes (c.-à-d. ceux qui n'ont pas constitué en société leur entreprise). Les utilisateurs de données du recensement ont le choix : la variable appelée «catégorie de travailleurs (variable directe)» comprend les propriétaires d'entreprises constituées en société et les autres travailleurs autonomes, tandis que la variable «catégorie de travailleurs (variable dérivée)» regroupe ces propriétaires avec les autres travailleurs rémunérés.

Pour l'analyse des données sur l'industrie et la profession, les utilisateurs de données peuvent définir la population cible de différentes façons. Voici trois populations cibles :

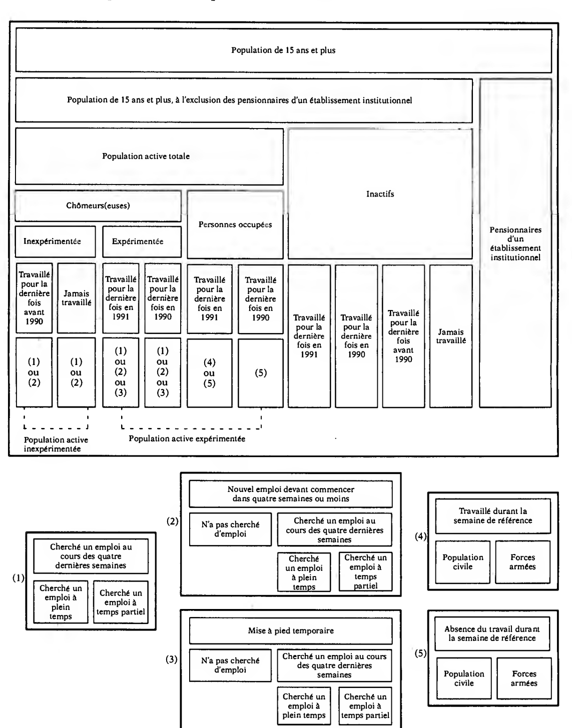
- les personnes occupées;
- la population active expérimentée, soit les personnes qui ont travaillé au cours des 17 mois précédant le recensement et qui étaient, au moment du recensement, occupées ou en chômage;
- les personnes ayant travaillé au cours des 17 mois précédant le recensement, qu'elles aient fait partie ou non de la population active dans la semaine de référence.

Une attention particulière doit être accordée aux données lorsque l'on relie l'industrie et la profession aux variables telles que le travail en 1990 et le revenu d'emploi en 1990. Si, par exemple, une personne a changé d'emploi, les données sur l'industrie et la profession indiquées pour la semaine de référence peuvent être différentes des renseignements fournis par le répondant concernant le travail et le revenu pour 1990.

Saviez-vous que...

- Le nombre moyen d'enfants vivant à la maison a diminué, pour passer de 1,3 par famille en 1986 à 1,2 par famille en 1991.
- En 1991, les familles monoparentales représentaient 13 % de toutes les familles, comparativement à 12,7 % en 1986. Les proportions étaient les plus élevées dans les Territoires du Nord-Ouest (16 %), le Territoire du Yukon (15 %) et au Québec (14 %).

Figure 4. Population et composantes de l'activité

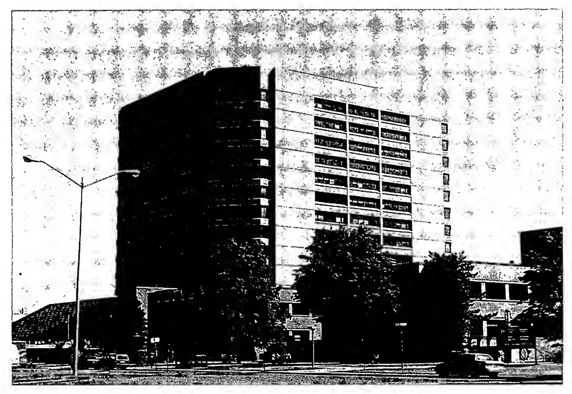


5.9.4 Lieu de travail

Au Canada, une partie importante de la population active fait la navette entre son lieu de travail et son lieu de résidence.

Les données sur le lieu de travail sont de plus en plus utilisées pour mieux comprendre le phénomène du navettage et ses conséquences sur la vie urbaine et pour déterminer les services publics requis, notamment l'infrastructure des transports, les écoles, les hôpitaux, les garderies, les installations de loisir, etc. Les données servent aussi à l'analyse des courants de navettage locaux et régionaux, des besoins au chapitre du transport en commun et de l'utilisation de l'énergie. Elles revêtent une importance particulière dans l'analyse des différences dans les taux de croissance de l'industrialisation à l'intérieur d'une même région et du phénomène de dispersion et de décentralisation de l'industrie qui, dans les grandes régions urbaines, s'effectue au profit des zones périphériques et au détriment des noyaux urbains.

Le lieu de travail se définit comme le lieu de travail habituel des personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990. Les variables se rapportent habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'avaient pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990, les données portaient sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.



Le recensement de 1991 a saisi des données sur le lieu de travail au niveau de la subdivision de recensement ou de la municipalité. Les réponses ont été codées en fonction de quatre catégories, soit :

- a travaillé à domicile : répondant qui travaille à son lieu de résidence;
- a travaillé en dehors du Canada : répondant qui travaille à l'extérieur du pays;
- a travaillé à son lieu de travail habituel : répondant qui travaille à un endroit précis;
- sans lieu de travail habituel : répondant ayant travaillé à différents endroits.

Le codage au niveau inframunicipal des données de 1991 sur le lieu de travail a été effectué uniquement contre recouvrement des frais. La portion ontarienne et québécoise de la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa-Hull a été codée au niveau du côté d'îlot ou du secteur de dénombrement pour permettre l'agrégation au niveau des zones de circulation et des secteurs de recensement. Des tableaux croisés pour l'Ontario (y compris la portion québécoise de la RMR d'Ottawa-Hull) sont disponibles, sous réserve du respect des contraintes de confidentialité.

5.10 Revenu

Le **Dictionnaire du recensement de 1991** donne une liste des nombreuses variables sur le revenu reliées aux particuliers, aux familles et aux ménages. L'analyse des données du recensement sur le revenu est abordée de plusieurs façons :

a) Puisque la base de données du recensement renferme le revenu actuel des particuliers, des familles et des ménages, les utilisateurs peuvent définir des classes de revenu pour fins d'analyse des répartitions du revenu et des inégalités du revenu.

b) Des mesures sommaires telles que la moyenne et la médiane du revenu peuvent facilement être obtenues pour différents segments de la population.

c) Des analyses détaillées peuvent être effectuées pour des groupes précis. Cette approche a été adoptée dans une analyse du recensement de 1981 des familles à revenu élevé. Pour cette étude, les familles de recensement étaient classées par revenu, et l'analyse se concentrait sur le percentile supérieur de la population dont le revenu familial en 1980 s'élevait à $93,000 ou plus.

d) Les personnes ou les familles peuvent, tout comme les tranches de revenu, être réparties en groupes égaux, par exemple des quintiles ou des déciles, et leur position comparative à l'intérieur de ces groupes peut être analysée. Une telle approche a été adoptée pour une étude portant sur l'évolution du profil des familles à faible revenu entre 1970 et 1985.

e) À partir des diverses sources de revenu, le nombre de bénéficiaires d'un revenu pour une source donnée (les femmes, les personnes âgées, les familles époux-épouse, etc.), ainsi que le montant reçu, peuvent être identifiés. D'autre part, on peut noter la principale source de revenu qui constitue la part la plus importante du revenu d'une personne ou d'une famille; cette variable peut faire ressortir, par exemple, que dans un groupe spécifique, 75 % des personnes ont reçu la plus grande partie de leur revenu d'un

emploi, tandis que 10 % ont reçu la plus grande partie de leur revenu de transferts gouvernementaux, etc.

f) Les «dividendes» financières des études et de la formation et la situation comparative des hommes et des femmes au chapitre des revenus peuvent être analysées à partir des données sur le revenu d'emploi de différents groupes de personnes réparties en fonction de leur scolarité et de leur profession.

g) La répartition par catégorie de revenu des familles et des particuliers dans certaines régions et certains secteurs du pays peut être analysée par rapport aux seuils de faible revenu de Statistique Canada.

Les utilisateurs des statistiques du recensement sur le revenu doivent également répondre aux questions suivantes :

- L'unité d'analyse correspond-elle aux particuliers, aux familles ou aux ménages?
- Le concept de revenu existant peut-il être utilisé comme tel ou doit-il être redéfini?
- Les statistiques de revenu des différents recensements peuvent-elles être comparées?

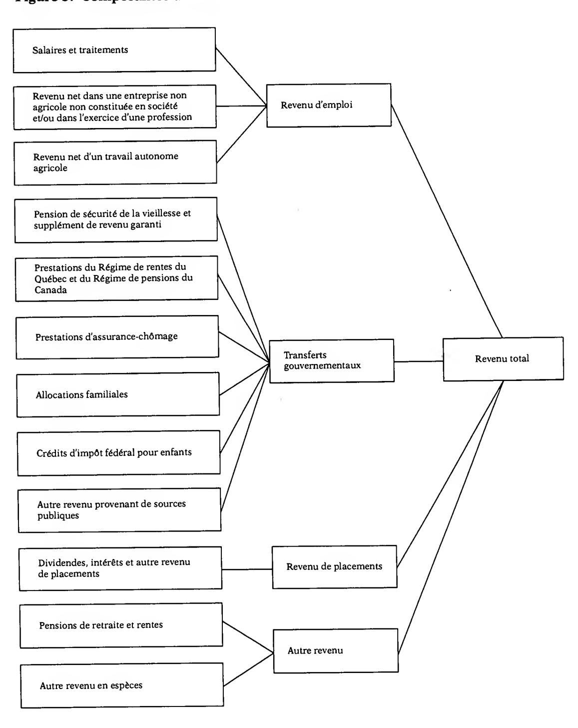
Les données du recensement sur le revenu peuvent être calculées pour les particuliers, les familles de recensement, les familles économiques et les ménages; les utilisateurs peuvent également définir leur propre unité d'analyse. Par ailleurs, les utilisateurs ont le choix entre plusieurs concepts de revenu : revenu total, revenu total moins les transferts gouvernementaux, revenu d'emploi, revenu provenant d'autres sources, revenu combiné de l'époux et de l'épouse, etc.

Une fois que l'on a tenu compte des différences conceptuelles et de couverture, les données sur le revenu provenant des différents recensements peuvent être comparées en les convertissant en dollars comparables (constants). L'Enquête sur les finances des consommateurs est une source utile pour les estimations de revenu intercensitaires.

Saviez-vous que...

- Montréal est la plus grande municipalité du Canada avec un peu plus d'un million d'habitants.
- La taille moyenne des ménages privés a diminué légèrement; elle est passée de 2,8 personnes en 1986 à 2,7 personnes en 1991. En 1961, la taille moyenne était de 3,9 personnes.

Figure 5. Composantes du revenu



5.11 Familles et ménages

Les données sur les familles et les ménages sont importantes pour comprendre les caractéristiques socio-économiques et culturelles d'une population. Au cours des dernières décennies, des changements rapides se sont produits au sein des familles canadiennes. Les données du recensement fournissent une base statistique pour l'étude de ces changements.

Les utilisateurs des données sur les familles et les ménages font quelquefois face à deux problèmes :

a) Les variables sur les familles et les ménages peuvent sembler ne pas refléter entièrement la réalité. Il est en effet très difficile de porter dans des tableaux les liens complexes qui s'établissent entre les personnes. Les utilisateurs devraient toutefois consulter le **Dictionnaire du recensement de 1991** (n° 92-301 F ou D au catalogue) en tenant compte des objectifs généraux à la base des variables sur les ménages et les familles.

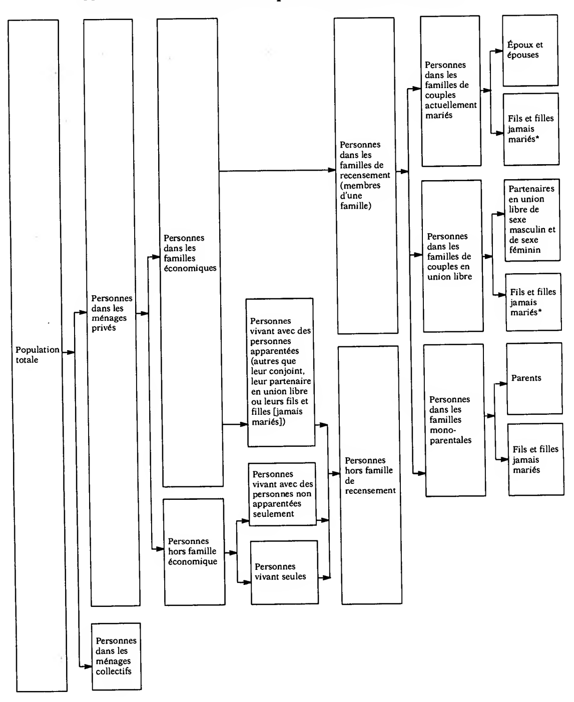
b) Souvent, les utilisateurs désirent analyser à la fois les données sur les familles et les ménages et les caractéristiques se rapportant aux particuliers. Excepté pour le revenu, aucune question du recensement se rapportant directement aux particuliers ne peut être agrégée pour obtenir une réponse au niveau de la famille ou du ménage. Par exemple, Statistique Canada n'effectue pas l'agrégation de données au niveau des familles selon la citoyenneté. Cependant, il est possible de produire des totalisations spéciales selon des procédés définis par l'utilisateur. Premièrement, il est possible de totaliser les familles selon la citoyenneté d'un membre de la famille, par exemple, l'époux ou un parent seul. Au niveau du ménage, l'équivalent peut se faire en se servant du soutien principal du ménage. Deuxièmement, on peut sélectionner une variable telle que la situation des particuliers dans la famille de recensement pour laquelle l'unité de mesure est le particulier plutôt que la famille. Cette variable montre la situation du **particulier** à l'intérieur de la famille - «époux/épouse», «fils ou fille jamais marié(e)» et ainsi de suite. Il est possible de faire un tableau croisé d'une telle variable avec la citoyenneté qui est une autre caractéristique «individuelle».

Les personnes vivant dans le même logement doivent remplir les conditions suivantes pour être considérées comme une famille de recensement : elles doivent être époux et épouse ou partenaires en union libre, avec ou sans fils ou filles jamais marié(e)s à la maison, ou parent seul avec au moins un fils ou une fille n'ayant jamais été marié. La famille de recensement comprend tous les fils et les filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption vivant dans le logement et qui n'ont jamais été mariés. Il est possible que deux familles de recensement partagent un logement : les familles peuvent ou non être apparentées entre elles.

La famille économique comprend toutes les personnes qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption et qui vivent dans le même logement. Par exemple, un frère et une soeur vivant ensemble, ou une mère et sa fille séparée, formeraient une famille économique mais non une famille de recensement.

Finalement, le ménage est le concept le plus «large» comprenant toutes les personnes vivant dans un logement particulier, qu'elles soient apparentées ou non. La figure 6 montre le lien entre les ménages, les familles économiques et les familles de recensement.

Figure 6. Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



* Peuvent ou ne peuvent pas être présents.

À la suite du déclin généralisé de la taille des ménages est apparu un intérêt croissant pour les problèmes et les avantages de vivre seul. La figure 6 montre qu'il y a trois façons de définir une population cible pour l'étude de cette question. La définition la plus étroite serait «personnes vivant seules» – en d'autres termes, ménages à une personne. La deuxième option serait «personnes hors famille économique», comprenant les personnes vivant seules ainsi que celles vivant avec d'autres personnes auxquelles elles ne sont pas apparentées. Ces autres personnes pourraient également être des personnes seules ou pourraient constituer une famille économique. La troisième option, qui est la moins restrictive, serait «personnes hors famille de recensement», comprenant les personnes hors famille économique et les personnes vivant avec des personnes apparentées, mais ne faisant pas partie d'une famille de recensement.

La gamme complète des variables de recensement pour les familles et les ménages est présentée dans le **Dictionnaire du recensement de 1991**; l'une de ces variables sera toutefois définie ici en de plus amples détails. Le revenu est séparé des autres variables parce qu'il convient à l'analyse portant sur les particuliers, les familles ou les ménages. Si les données sur le revenu sont utilisées de manière à analyser les aspects de l'emploi, alors c'est le particulier qui est l'unité appropriée. Toutefois, dans une analyse de bien-être économique, la famille est importante. La décision d'utiliser le concept de la famille économique ou le concept de la famille de recensement est habituellement fondée sur des hypothèses relatives au partage des revenus.

Finalement, plusieurs variables qui figurent dans le **Dictionnaire du recensement de 1991** sous la rubrique «ménage» se réfèrent non seulement aux individus composant un ménage, mais aussi au logement dans lequel ils vivent. Ces variables comprennent toutes celles reliées aux coûts d'habitation – paiement annuel pour l'électricité, autre source d'énergie et eau; loyer brut et loyer mensuel en argent; impôt foncier annuel, paiement hypothécaire mensuel et frais de condominium; principales dépenses de propriété (coûts d'habitation moyens mensuels) et possession d'un condominium. Les utilisateurs intéressés aux données sur le logement ne devraient pas négliger cette source de données.

5.12 Logement

Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

Le recensement identifie les logements pour deux raisons principales. La première est d'associer les personnes à une unité spatiale; sinon il serait impossible de compter les personnes qu'une seule fois. Le deuxième objectif est de publier un compte des logements, accompagné de renseignements sur leurs caractéristiques.

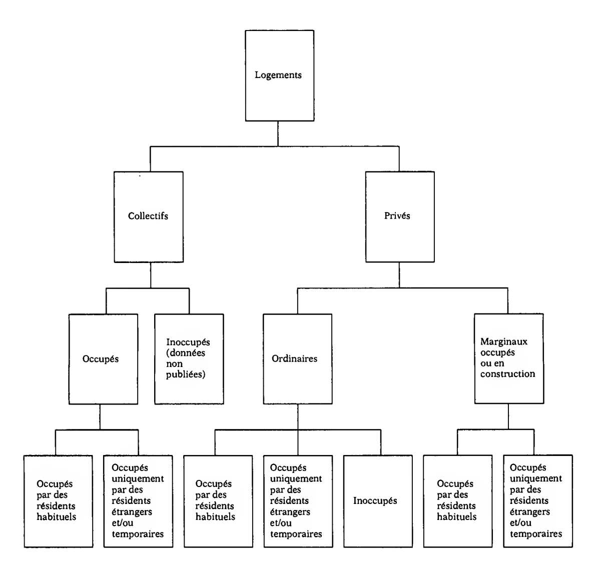
Le **Dictionnaire du recensement de 1991** donne la description d'une gamme de variables sur le logement pouvant servir à caractériser le marché du logement à des niveaux géographiques détaillés. Parmi les variables recueillies auprès de l'ensemble de la population, nous retrouvons : la question sur le mode d'occupation, à savoir si le logement est possédé ou loué par ses occupants, et son type de construction. Les variables-échantillon, dont la «période de construction» et l'«état du logement», sont des

données essentielles pour évaluer la qualité du parc immobilier du Canada et déterminer les besoins en matière de programmes d'amélioration de quartier. De plus, ces variables ainsi que d'autres, telles que le nombre de «pièces», le nombre de «chambres à coucher» et la «valeur du logement», sont utilisées par les urbanistes, les ministères provinciaux qui s'occupent du logement, les promoteurs, les industries de la construction et les sociétés immobilières.



La figure 7 présente une classification des logements qui illustre la progression de la définition du questionnaire du recensement à la définition sur laquelle sont fondées les estimations du parc immobilier. La première distinction dans la classification réside entre

Figure 7. Univers des logements



les logements «collectifs» et les logements «privés» : les données sur les caractéristiques des logements sont recueillies uniquement pour les logements privés occupés. Les logements collectifs font référence à un ensemble de pièces d'habitation occupées par 10 personnes ou plus non apparentées à la personne repère, ou tout autre ensemble de pièces d'habitation qui peuvent être clairement identifiées comme étant des logements communautaires (maisons de chambres), institutionnels (prisons, hôpitaux) ou commerciaux (hôtels), quel que soit le nombre d'occupants.

Comme le montre la figure 7, les logements privés sont divisés en deux groupes : les logements privés «ordinaires» et les logements privés «marginaux occupés ou en construction». Un logement ordinaire peut être habité en permanence toute l'année; les logements marginaux (qui comprennent les chalets ne pouvant être habités toute l'année) ou les logements en construction ne sont inscrits que s'ils sont occupés. Toutefois, si les occupants sont des résidents étrangers ou temporaires, le logement est inscrit mais aucune donnée sur les caractéristiques du logement n'est recueillie, peu importe s'il s'agit ou non d'un logement «ordinaire».

5.13 Institutions et autres logements collectifs

Le recensement sert également à établir des chiffres du nombre de logements collectifs par type. Parmi les «logements collectifs institutionnels» se trouvent les foyers collectifs pour enfants et orphelinats, les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, les maisons de repos, les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements de correction et établissements pénitentiaires, les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

Parmi les «logements collectifs non institutionnels» se trouvent les hôtels, motels ou maisons de chambres pour touristes, les pensions et maisons de chambres, les résidences scolaires et résidences de centres de formation, les YM/YWCA, centres d'accueil et refuges, les terrains de camping et parcs, les soupes populaires, les camps de chantier, les établissements religieux, les colonies huttérites, les camps militaires, les navires marchands et navires de la garde côtière, les navires de guerre et les autres logements collectifs.

Le **Dictionnaire du recensement de 1991** fournit la définition de chaque type de logement collectif institutionnel et non institutionnel.

La ligne de démarcation entre les institutions et les autres logements collectifs est plutôt vague. Par exemple, les foyers de transition sont considérés comme des maisons de chambres ou de pension quand ils sont dirigés par des entreprises privées. Toutefois, quand ces maisons sont des entreprises publiques fournissant un service spécial (par exemple, soins pour toxicomanes, pour alcooliques ou pour la réadaptation de personnes sortant d'un établissement pénitentiaire), elles sont alors classées comme des institutions.

Les logements collectifs, tout comme les logements privés, peuvent être occupés soit par des résidents habituels ou par des résidents temporaires. De plus, les logements collectifs institutionnels peuvent être occupés par des pensionnaires d'un établissement institutionnel, le personnel résidant dans l'institution ou les deux. L'information recueillie par le recensement varie, comme l'indique la figure 8.

Figure 8. Logements collectifs institutionnels et non institutionnels

Type de logement collectif	Type de résident		Genre de données du recensement recueillies
Institutionnel	Pensionnaire d'institution (hospitalisé ou en détention)	Résident habituel (n'a aucune résidence ailleurs OU a demeuré dans une institution pour six mois ou plus)	Renseignements fournis dans le questionnaire 2A, à l'exception du logement
		Résident temporaire (a une résidence habituelle ailleurs ET a demeuré dans une institution pour moins de six mois)	Nom, date de naissance, sexe, état matrimonial, adresse habituelle (c.-à-d. renseignements confirmant que la personne a été dénombrée à sa résidence habituelle)
	Personnel résident (n'a aucun lieu de résidence ailleurs)		Renseignements fournis dans le questionnaire 2B, à l'exception du logement
Non institutionnel	Résident habituel		Renseignements fournis dans le questionnaire 2B, à l'exception du logement
	Résident temporaire		Nom, date de naissance, sexe, état matrimonial, adresse habituelle (c.-à-d. renseignements confirmant que la personne a été dénombrée à sa résidence habituelle)

Il se peut que plusieurs personnes se trouvant dans un établissement institutionnel le jour du recensement ne soient que des résidents temporaires. Ceci est important pour les utilisateurs de données qui sont intéressés à en connaître davantage sur ces installations, par exemple, la capacité d'hébergement et le niveau d'utilisation de ces institutions.

5.14 Incapacité

L'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) a été conçue afin de ramasser des données qui fourniraient une vue d'ensemble détaillée de la vie des personnes ayant une incapacité. La première ESLA a été menée en 1986-1987 et elle a été répétée en 1991-1992.

L'enquête a été menée au sein d'adultes vivant dans des ménages privés, d'adultes vivant dans des établissements institutionnels et d'enfants vivant dans des ménages. En ce qui a trait aux deux enquêtes auprès des ménages, la liste des répondants a été obtenue à partir des questionnaires du recensement que ces personnes avaient remplis. En conséquence, une vaste gamme de renseignements sont disponibles pour chacun des répondants, non seulement à partir de cette enquête mais aussi du recensement. De plus, cette méthode permet d'effectuer certaines comparaisons entre les caractéristiques de la population ayant une incapacité et de la population n'ayant pas d'incapacité. La liste des adultes vivant dans des établissements institutionnels ne provient pas du recensement, mais plutôt des établissements institutionnels en tant que tels.

L'ESLA fournit des renseignements sur le genre et la gravité de la limitation, les genres d'aides techniques utilisés ou nécessaires, le soutien auquel on doit avoir recours pour accomplir des tâches quotidiennes, le revenu et les débours imputables à l'incapacité. L'ESLA permet aussi d'obtenir des renseignements sur les obstacles auxquels font face les personnes ayant une incapacité en matière de scolarité, d'emploi, de logement, de transport et d'activités de loisir.

Les données qui proviennent de l'ESLA paraissent sous forme de publications, de fichiers de microdonnées à grande diffusion et de demandes de totalisations spéciales.

Saviez-vous que...

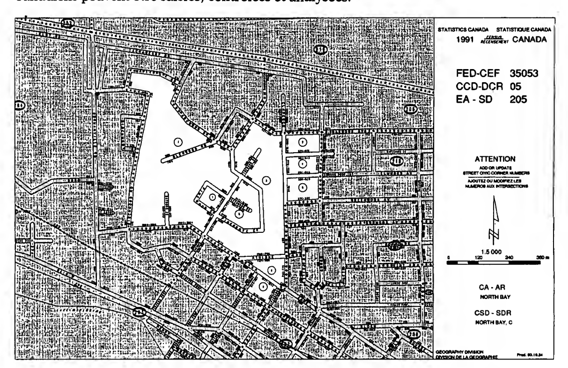
- Au cours des 40 dernières années, la population du Canada a presque doublé, ayant passé d'un peu plus de 14 millions en 1951 à presque 27.3 millions en 1991.
- Bien que le pourcentage de la population vivant dans un ménage ait baissé progressivement, le nombre de familles continue de progresser. De 1986 à 1991, le nombre de familles s'est accru de 9 %.

Section 6

Géographie du recensement

6.1 Introduction

La planification d'un recensement commence plusieurs années avant le jour du recensement. Pour que la collecte des données se fasse, il faut que les limites géographiques des secteurs de dénombrement (SD) soient tracées pour tout le pays. Un recenseur est chargé d'effectuer le dénombrement dans chaque SD. Plus de 44,000 cartes doivent être produites à partir de l'information fournie par les autorités provinciales et les services de l'urbanisme avant que la collecte ne puisse débuter. Une fois terminés la collecte et le traitement, les données sont diffusées à des niveaux géographiques allant du Canada jusqu'aux collectivités. Entre la collecte et la diffusion, le codage géographique intervient dans une multitude d'opérations du recensement. Le découpage géographique du Canada aux fins du recensement devient donc une partie intégrante du processus puisque c'est à partir de ce découpage que notre gouvernement est constitué et que les données sur les Canadiens peuvent être saisies, contrôlées et analysées.



Statistique Canada utilise une structure géographique très précise et détaillée qui donne à l'utilisateur la possibilité d'obtenir de l'information pour de nombreuses unités géographiques distinctes, appelées régions géographiques. Les données du recensement de 1991 sont disponibles pour un grand nombre de régions géographiques normalisées, de

même que pour des régions non normalisées ou définies par l'utilisateur. Les régions géographiques normalisées sont de deux types :

a) Les unités administratives ou législatives, définies à quelques exceptions près dans des lois fédérales ou provinciales, sont les suivantes :

- provinces et territoires;
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement (SDR);
- régions infraprovinciales (RI).

b) Les unités statistiques sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la collecte et la diffusion des données du recensement :

- régions agricoles;
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- régions métropolitaines de recensement (RMR);
- agglomérations de recensement (AR);
- régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP);
- agglomérations de recensement primaires (ARP);
- secteurs de recensement (SR);
- secteurs de recensement provinciaux (SRP);
- régions urbaines (RU);
- régions rurales;
- parties de RMR/AR;
- composantes des RMR/AR;
- secteurs de dénombrement (SD).

L'ordre hiérarchique des régions géographiques normalisées est présenté à la figure 9A.

Secteurs définis par l'utilisateur

Les données du recensement peuvent également être produites pour des régions autres que les régions géographiques normalisées, c'est-à-dire pour des secteurs définis par les utilisateurs. Ces secteurs peuvent être de deux types : il peut s'agir d'un regroupement de régions géographiques normalisées ou de **secteurs demandés** expressément par l'utilisateur. Ces derniers sont créés en regroupant des petites unités géographiques de base, soit des **côtés d'îlot** dans les grandes régions urbaines (déterminés à partir de plans des rues lisibles par machine appelés **Fichiers du réseau routier**), soit des secteurs de dénombrement ailleurs. Une coordonnée (**point représentatif**) est attribuée à chaque

secteur de dénombrement du Canada et à chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines (50,000 habitants ou plus). À l'aide du système de **géocodage**, les ménages et les données connexes sont codés géographiquement ou «géocodés» selon le point représentatif correspondant.

L'infrastructure et l'ordre hiérarchique des variables géographiques permettant l'extraction des données pour les secteurs définis par les utilisateurs sont présentés à la figure 9B.

Qui Vit Seul?

En 1991...

- La majorité (60 %) des personnes vivant seules étaient âgées de 45 ans et plus.
- Seulement 15 % des personnes vivant seules avaient moins de 30 ans.
- Le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant seuls a diminué, pour passer de 4 % en 1986 à 3 % en 1991.
- Près de 40 % des personnes âgées de 75 ans et plus au sein d'un ménage privé vivaient seules.
- Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus. 38 % des femmes et 15 % des hommes vivaient seuls.
- Près de 60 % des personnes vivant seules étaient des femmes.

Figure 9A. Hiérarchie des régions géographiques normalisées

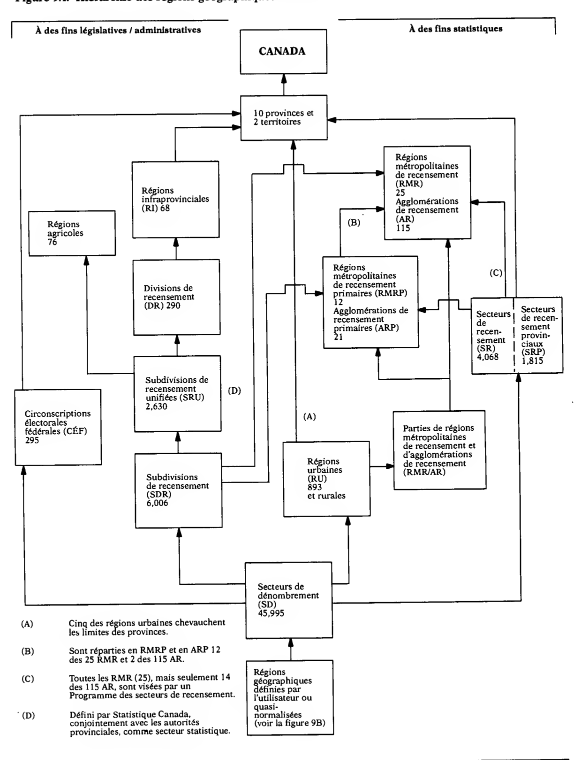
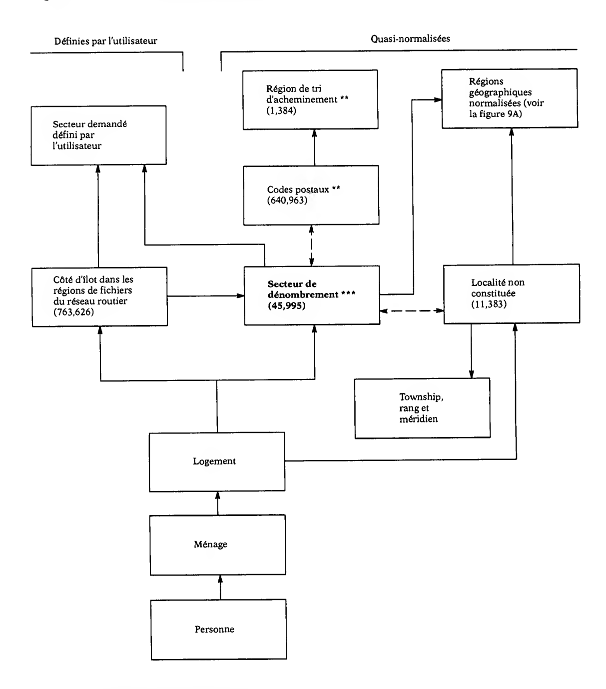


Figure 9B. Hiérarchie des régions géographiques quasi-normalisées et définies par l'utilisateur *



* Tous les chiffres sont préliminaires.
** Voir la définition de code postal pour de plus amples renseignements.
*** Un secteur de dénombrement est une région normalisée du recensement (voir la figure 9A).
<- -> Il y a correspondance multivoque.

La principale différence entre les unités administratives et les unités statistiques est que les premières sont définies par d'autres autorités que Statistique Canada et sont adoptées pour les besoins du recensement, alors que les secondes sont définies par Statistique Canada dans le but de produire les données du recensement et de compléter la structure des unités administratives. Les principaux liens entre les deux types d'unités géographiques sont examinés à la sous-section 6.3.

Le secteur de dénombrement est la plus petite unité géographique et sert à l'élaboration de toutes les autres régions géographiques normalisées. Par exemple, les 45,995 SD peuvent s'agréger en 295 circonscriptions électorales fédérales ou en 6,006 subdivisions de recensement. Une ventilation par province et territoire des régions géographiques de recensement se retrouve à la figure 10A, et une ventilation similaire des genres de subdivisions de recensement, à la figure 10B.

6.2 Modifications par rapport au recensement de 1986

Les concepts géographiques utilisés par le recensement de 1991 n'ont pas beaucoup changé depuis le recensement de 1986. Néanmoins, la couverture de certaines régions géographiques a été modifiée pour mieux traduire l'évolution et la répartition de la population. Par exemple, certaines régions urbaines et agglomérations de recensement ont été supprimées et deux nouvelles agglomérations de recensement (Red Deer en Alberta et Matsqui en Colombie-Britannique) ont été ajoutées au Programme des secteurs de recensement. Parallèlement, des changements législatifs se sont répercutés sur la couverture d'autres régions géographiques. À titre d'exemple, le recensement du Canada de 1991 a été réalisé dans 295 circonscriptions électorales fédérales définies par l'Ordonnance de représentation de 1987 alors que les divisions de recensement au Québec ont été redéfinies. Les subdivisions de recensement (ou municipalités) peuvent changer (de nom, de limites, de statut) d'un recensement à l'autre. Pour plus d'information, veuillez consulter le **Dictionnaire du recensement de 1991** (n° 92-301 F ou D au catalogue).

De plus, deux nouveaux types de région géographique ont été ajoutés à la hiérarchie des unités administratives normalisées : la région infraprovinciale et la région agricole.

6.3 Vue d'ensemble des régions géographiques normalisées

La diffusion des données du recensement se fait pour les régions géographiques normalisées suivantes :

Région géographique	**Nombre total**
Secteurs de dénombrement (SD)	45,995
Secteurs de recensement (SR)	4,068
Secteurs de recensement provinciaux (SRP)	1,815
Régions urbaines/rurales	893
Parties de RMR/AR	S/O
Régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)	12
et agglomérations de recensement primaires (ARP)	21

Régions métropolitaines de recensement (RMR)	25
et agglomérations de recensement (AR)	115
Circonscriptions électorales fédérales (CÉF)	295
Subdivisions de recensement (SDR)	6,006
Subdivisions de recensement unifiées (SRU)	2,630
Divisions de recensement (DR)	290
Régions agricoles	76
Régions infraprovinciales (RI)	68
Provinces/territoires	12

Cette section définit brièvement chaque type de secteur. Les liens appropriés sont présentés à la figure 9A.

Les définitions, les changements apportés aux limites au cours des années et la description des cartes offertes sont couverts plus en détail dans d'autres documents de référence du recensement, dont le **Dictionnaire du recensement de 1991** (n° 92-301 F ou D au catalogue), le **Catalogue du recensement de 1991** (n° 92-302 F au catalogue) et la publication **Géographie du recensement de 1991 : Comparaison historique** (n° 92-311 F au catalogue).

Saviez-vous que...

- Parmi les 25 régions métropolitaines de recensement, la région de Toronto avait la plus forte proportion (32 %) de personnes ayant déclaré une langue maternelle autre que l'anglais ou le français. La région de Vancouver venait au deuxième rang (27 %), suivie de la région de Winnipeg (21 %).
- Au total, 21 % des Canadiens avaient moins de 15 ans en 1991, 14 % avaient de 15 à 24 ans, 34 % avaient de 25 à 44 ans, 20 % étaient âgés de 45 à 64 ans et 12 % avaient 65 ans et plus.
- Moins de 1 % de la population a déclaré une langue autochtone comme langue maternelle (193 000).

Figure 10A. Régions géographiques de recensement par province et territoire

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Circonscription électorale fédérale	**295**	7	4	11	10	75	99	14	14	26	32	1	2
Région infraprovinciale	**68**	4	1	5	5	16	5	8	6	8	8	1	1
Division de recensement	**290**	10	3	18	15	99	49	23	18	19	30	1	5
Division (recensement)	**74**	10	–	–	–	4	–	23	18	19	–	–	–
Communauté urbaine	**3**	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–
Comté	**60**	–	3	18	15	–	24	–	–	–	–	–	–
District	**10**	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
District municipality	**1**	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Metropolitan municipality	**1**	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Municipalité régionale de comté	**92**	–	–	–	–	92	–	–	–	–	–	–	–
Region	**7**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	5
Regional district	**29**	–	–	–	–	–	–	–	–	–	29	–	–
Regional municipality	**10**	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
United counties	**3**	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–
Subdivision de recensement unifiée	**2,630**	87	69	54	150	1,153	526	127	302	73	83	1	5
Subdivision de recensement	**6,006**	404	126	118	287	1,637	951	293	953	438	691	36	72
Région agricole	**76**	3	–	5	4	12	5	12	20	7	8	–	–
Région métropolitaine de recensement	**25**	1	–	1	1	6*	10*	1	2	2	2	–	–
Agglomération de recensement	**115**	4	2	4	5*	28*	32*	4*	8*	9*	21	1	1
Région métropolitaine de recensement primaire	**12**	1	–	–	–	3*	6*	–	–	2	1	–	–
Agglomération de recensement primaire	**21**	1	–	2	–	4	8	–	–	3	3	–	–
Secteur de recensement	**4,068**	40	–	75	67	1,052	1,731	156	98	385	464	–	–
Secteur de recensement provincial	**1,815**	84	26	117	98	491	410	91	146	161	179	5	7
Région urbaine	893	42	7	38	36*	222*	246*	42*	69*	99*	92	1	4
Secteur de dénombrement	45,995	1,155	249	1,442	1,266	10,912	15,119	2,030	2,799	4,602	6,162	97	162
Fichier du réseau routier **	**342**	2	–	3	16	116	113	9	5	4	74	–	–
Côté d'îlot	**763,626**	4,345	–	9,096	15,353	175,929	312,280	32,766	21,003	73,085	119,769	–	–
Région de tri d'acheminement	**1,384**	28	7	51	34	363	503	55	44	118	173	3	5
Code postal	**640,963**	6,826	2,666	17,871	13,172	163,971	235,949	22,007	20,487	58,616	98,091	781	526

* Les RMR/AR, les RMRP/ARP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.

** Se nommait auparavant «Fichier principal de région».

Figure 10B. Genres de subdivisions de recensement par province et territoire

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Subdivision de recensement	6,006	404	126	118	287	1,637	951	293	953	438	691	36	72
BOR : Borough	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
C : Cité – City	141	3	1	3	6	2	51	5	13	16	39	1	1
CM : County (municipality)	30	–	–	–	–	–	–	–	–	30	–	–	–
COM: Community	184	139	45	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CT : Canton (municipalité de)	103	–	–	–	–	103	–	–	–	–	–	–	–
CU : Cantons unis (municipalité de)	10	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–	–
DM : District municipality	48	–	–	–	–	–	–	–	–	–	48	–	–
HAM: Hamlet	38	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	35
ID : Improvement district	22	–	–	–	–	–	3	–	–	19	–	–	–
IGD : Indian government district	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–
LGD : Local government district	21	–	–	–	–	–	–	21	–	–	–	–	–
LOT : Township and royalty	68	–	68	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MD : Municipal district	35	–	–	12	–	–	–	–	–	23	–	–	–
NH : Northern hamlet	14	–	–	–	–	–	–	–	14	–	–	–	–
NV : Northern village	10	–	–	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–
P : Paroisse (municipalité de)	406	–	–	–	–	406	–	–	–	–	–	–	–
PAR : Parish	151	–	–	–	151	–	–	–	–	–	–	–	–
R : Réserve indienne – Indian reserve	917	1	4	23	19	27	128	74	104	63	468	4	2
RM : Rural municipality	403	–	–	–	–	–	–	105	298	–	–	–	–
RV : Resort village	40	–	–	–	–	–	–	–	40	–	–	–	–
SA : Special area	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	–
SCM : Subdivision of county municipality	41	–	–	41	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SD : Sans désignation (municipalité)	485	–	–	–	–	485	–	–	–	–	–	–	–
S-E : Établissement indien – Indian settlement	27	–	–	–	–	3	9	4	1	–	3	7	–
SET : Settlement	35	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13	22
SRD : Subdivision of regional district	70	–	–	–	–	–	–	–	–	–	70	–	–
SUN : Subdivision of unorganized	90	90	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SV : Summer village	54	–	–	–	–	–	–	–	–	54	–	–	–
T : Town	706	171	8	39	27	–	148	35	146	109	15	3	5
TP : Township	475	–	–	–	–	–	475	–	–	–	–	–	–
TR : Terres réservées	9	–	–	–	–	9	–	–	–	–	–	–	–
UNO : Non organisé – Unorganized	155	–	–	–	–	117	20	10	2	–	–	1	5
V : Ville	255	–	–	–	–	255	–	–	–	–	–	–	–
VC : Village cri	8	–	–	–	–	8	–	–	–	–	–	–	–
VK : Village naskapi	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–
VL : Village	934	–	–	–	84	197	116	39	325	121	46	4	2
VN : Village nordique	14	–	–	–	–	14	–	–	–	–	–	–	–

6.3.1 Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement est le secteur dénombré par un recenseur. C'est l'unité de base de toutes les régions géographiques normalisées. Les SD sont définis à partir du nombre de ménages qui les composent et des limites géographiques comme les cours d'eau et les rues. Un SD ne s'étend jamais au delà d'une limite reconnue par le recensement. Le secteur de dénombrement constitue normalement la plus petite unité géographique pour laquelle on peut obtenir des données du recensement. Les critères de délimitation des SD sont les suivants :

a) logements - le nombre de logements dans un SD peut varier entre un maximum de 375 dans les grandes régions urbaines et un minimum de 125 dans les régions rurales;

b) limites - puisqu'un SD est l'unité de base de toutes les régions géographiques, il ne doit jamais chevaucher la limite d'une autre région géographique reconnue par le recensement (circonscription électorale fédérale, division de recensement, subdivision de recensement, secteur de recensement, etc.). De plus, les SD sont délimités de manière à ce que le recenseur puisse les situer sans difficulté (par exemple, en se référant au réseau des rues, aux chemins, aux voies ferrées et aux rivières).

Les SD sont des unités de recensement servant principalement à la collecte des données; ils ne sont pas conçus pour servir à la diffusion des données. Pour des raisons de confidentialité, certains renseignements seulement sont disponibles.

6.3.2 Secteur de recensement (SR)

Un SR est une petite région géographique de recensement établie dans les grands centres urbains avec l'aide de spécialistes locaux pouvant aider à définir les limites utiles à la recherche en sciences sociales et en urbanisme. Les limites sont rarement révisées; toutefois, elles changent lorsque les limites de la subdivision de recensement (SDR) sont modifiées ou lorsque le SR est fractionné dans des régions à croissance rapide. Dans le cas où un SR est fractionné, les deux parties sont alors étiquetées à l'aide d'un identificateur numérique pour permettre une étude comparative entre les limites de SR identiques provenant des recensements antérieurs. Les populations des SR varient entre 2,500 et 8,000 habitants, avec une moyenne d'environ 4,000 habitants. Pour le recensement de 1991, 39 régions métropolitaines de recensement (RMR)/agglomérations de recensement (AR) sont subdivisées en secteurs de recensement.

Toute RMR et toute AR qui compte une subdivision de recensement dont la population s'élevait à 50,000 habitants ou plus au recensement précédent est incluse dans le Programme des secteurs de recensement. Par exemple, la région centrale de la RMR de Sherbrooke est divisée en SR. Une fois qu'un centre urbain est intégré à ce programme, il continue d'en faire partie même si, ultérieurement, il subit une baisse de population.

Un exemple du genre de travaux de recherche dans le domaine social effectués à partir des limites des secteurs de recensement est l'étude intitulée «Évolution de la mortalité selon le revenu dans les régions urbaines du Canada entre 1971 et 1986». Cette étude a été faite en collaboration avec la Direction générale de la politique, de la planification et de l'information de Santé et Bien-être social Canada et avec le Centre canadien d'information

sur la santé de Statistique Canada. Dans cette étude, les codes postaux ont été couplés aux données du recensement pour des secteurs de recensement particuliers à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). C'est à partir de telles études que les collectivités sont en mesure d'analyser l'état de santé de leurs citoyens pour préparer des plans pour l'avenir et contrôler et évaluer les programmes de santé locaux.

6.3.3 Secteur de recensement provincial (SRP)

Un secteur de recensement provincial est une petite région géographique de recensement permanente de type rural ou urbain. Il existe dans les régions qui ne font pas partie du Programme des secteurs de recensement. La population des SRP varie entre 3,000 et 8,000 habitants, la moyenne étant d'environ 5,000 habitants. Dans la mesure du possible, leurs limites coïncident avec des caractéristiques physiques permanentes ou des limites géographiques proposées par les autorités des provinces et des territoires.

6.3.4 Région urbaine et région rurale

Une région urbaine est une zone bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1,000 habitants ou plus et dont la densité de population est d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres du recensement précédent. Pour être considérée comme continue, une zone bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres. Les régions rurales consistent en tout territoire situé en dehors d'une région urbaine.

6.3.5 Parties de RMR/AR

Les parties de régions métropolitaines de recensement (RMR)/agglomérations de recensement (AR) sont les régions urbaines et rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement. Il y a trois parties de RMR/AR :

a) noyau urbanisé : grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou AR sont situées;

b) banlieue urbaine : région urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur du noyau urbanisé;

c) banlieue rurale : tout territoire au sein d'une RMR ou d'une AR situé à l'extérieur des régions urbaines.

Bien que toutes les RMR, AR, RMRP et ARP aient un noyau urbanisé, elles peuvent avoir ou non des banlieues urbaines ou rurales. Le noyau urbanisé entier d'une RMR ou AR unifiée est constitué de l'ensemble des noyaux urbanisés qui la composent. De même, les banlieues urbaines et rurales d'une RMR ou AR unifiée sont constituées de l'ensemble des banlieues urbaines et rurales qui la composent.

6.3.6 Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et agglomération de recensement primaire (ARP)

Dans certaines régions, une région métropolitaine de recensement (RMR) et une agglomération de recensement (AR) voisines peuvent avoir des liens économiques et sociaux. Dans de tels cas, elles sont groupées pour former une seule et même RMR et AR (unifiée).

Une telle RMR unifiée est divisée en une région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et en une ou plusieurs agglomérations de recensement primaires (ARP). Ainsi, une RMRP ou une ARP est une sous-région du marché du travail à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR unifiée de plus grande taille. Toutes les RMRP ou ARP comprennent une ou plusieurs subdivisions de recensement, tout comme les RMR et les AR ordinaires.

6.3.7 Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

La structure urbaine et les liens économiques entre les villes sont tels que, dans bien des cas, les données se rapportant à une ville particulière (une subdivision de recensement) ne tiennent pas compte de la véritable zone d'influence d'une ville. C'est ce qui se passe notamment pour Toronto, Ottawa-Hull, Montréal, Québec, Chicoutimi et Windsor où des banlieues-dortoirs ont un rôle économique essentiel à jouer dans la subdivision de recensement (SDR). Une RMR est un noyau urbanisé d'au moins 100,000 habitants (selon les chiffres du recensement précédent), avec sa principale zone du marché du travail.

Une AR se définit comme la principale zone du marché du travail d'un noyau urbanisé avec une population d'au moins 10,000 habitants, selon les chiffres du recensement précédent. Le recensement de 1991 reconnaît 25 RMR et 115 AR (figure 10A).

Dès que la population du noyau urbanisé de l'AR atteint 100,000 habitants, celle-ci devient une RMR et continue de l'être même si, subséquemment, la population baisse en dessous de 100,000 habitants. Toutefois, si la population de l'AR baisse en dessous de 10,000 habitants dans son noyau urbanisé, l'AR est retirée du programme des AR.

Les RMR et AR de 1991 ont été délimitées d'après les données provenant des questions sur le lieu de travail et le lieu de résidence au recensement de 1981 (voir la section 5 du présent chapitre pour une description de ces deux questions). Pour qu'une subdivision de recensement (SDR) soit incluse dans une RMR, au moins un des critères suivants doit être satisfait :

- La SDR se trouve entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé.
- Au moins 50 % de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé.
- Au moins 25 % de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé.
- Si une SDR répond aux critères d'inclusion, mais n'est pas contiguë à une RMR, les données sur le navettage sont agrégées pour toutes les SDR au sein de la subdivision de recensement unifiée (SRU). On décide ensuite de l'inclusion ou l'exclusion de l'ensemble de la SRU dans la RMR.

- Si le nombre de navetteurs est inférieur à 100, les SDR sont exclues de la RMR, même si elles répondent aux deuxième et troisième critères.
- Même si les SDR répondent aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième critères, la nécessité de maintenir la contiguïté de la RMR déterminera son inclusion ou son exclusion.

Les RMR et les AR voisines qui sont unies par des liens sociaux et économiques sont regroupées de manière à former une seule RMR ou AR unifiée. Par ailleurs, les RMR et AR régulières sont indépendantes. Pour justifier l'unification de telles régions, il faut que le nombre total de personnes faisant la navette entre les RMR ou AR voisines représente au moins 35 % de la population active demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Une fois regroupées, les RMR et AR d'origine deviennent des sous-régions (appelées RMR et AR primaires) au sein de la RMR ou AR unifiée.

Un regroupement pourrait avoir comme conséquence une augmentation des taxes que les résidents devront payer pour les services de la grande région métropolitaine, par exemple le service de transport en commun. Par contre, ces mêmes résidents peuvent devenir admissibles à des programmes spéciaux et à des subventions.

6.3.8 Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Les circonscriptions électorales fédérales sont établies par le Parlement du Canada. Chaque CÉF est représentée par un député à la Chambre des communes. Lorsque la carte électorale est révisée, Statistique Canada rajuste les données pour qu'elles puissent correspondre aux nouvelles limites des circonscriptions. Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada.

Les circonscriptions électorales fédérales sont définies selon les critères suivants :

- les limites légales et les descriptions sont du ressort du directeur général des élections et sont publiées dans la Gazette du Canada;
- les limites des CÉF sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal.

6.3.9 Subdivision de recensement (SDR)

Les subdivisions de recensement sont les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés. Les territoires non organisés comprennent ordinairement les régions éloignées où il n'y a pas de municipalités définies légalement pour tout le territoire. Par exemple, chaque ville ou village constitue une subdivision de recensement. Ainsi, il y a 6,006 subdivisions de recensement au Canada. À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, les SDR peuvent également être des régions géographiques créées comme équivalents des municipalités par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

6.3.10 Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Le concept de SRU désigne un groupe de petites **subdivisions de recensement** incluses dans une plus grande subdivision de recensement (SDR), créées par souci de commodité, afin de faciliter la référence géographique. Les SRU servent principalement à la diffusion des données du recensement de l'agriculture. Elles peuvent avoir changé depuis le dernier recensement si les SDR qui les composent ont changé. Pour le recensement de 1991, plusieurs SRU ont été modifiées au Québec à la suite de la mise en oeuvre de la nouvelle structure des divisions de recensement dans cette province.

Les subdivisions de recensement unifiées sont délimitées d'après les règles suivantes :

- Toutes les SDR dont la superficie nette est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une SDR de plus grande taille.
- Une SDR dont la superficie nette est supérieure à 25 kilomètres carrés peut constituer une SRU à elle seule. Si elle est entourée par une autre SDR sur plus de la moitié de son périmètre, elle est habituellement incluse dans la SRU formée par la SDR qui l'entoure.
- Une SDR dont la population excède 100,000 habitants constitue une SRU à elle seule, si elle est entourée par des SDR rurales.
- Le nom attribué à la SRU est en général le nom de la SDR, parmi toutes celles qui la composent, dont la superficie est la plus étendue.

6.3.11 Division de recensement (DR)

«Division de recensement» est un terme général qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de secteurs géographiques. Ces secteurs sont formés de groupes de subdivisions de recensement. Il y a 290 DR au Canada.

Les divisions de recensement au Québec ont fait l'objet d'une restructuration complète entre 1986 et 1991. Les DR au Québec auront désormais les mêmes limites légales que les municipalités régionales de comtés (MRC) ou leurs équivalents (communautés urbaines, territoires conventionnés, etc.). L'adoption des MRC (ou de leurs équivalents) fait que le nombre de DR au Québec est passé de 76 en 1986 à 99 en 1991.

En Ontario, les DR correspondent aux comtés, aux districts, aux «district municipalities», aux «metropolitan municipalities», aux «regional municipalities» et aux «united counties».

Avant l'avènement des codes postaux, les comtés servaient à l'acheminement du courrier. Ils ont été retenus pour le recensement, de sorte que les données recueillies au fil des ans soient comparables.

6.3.12 Région agricole

Une région agricole est une région géographique infraprovinciale utilisée aux fins du recensement de l'agriculture pour diffuser les statistiques agricoles. Dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, une région agricole est un

groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement. Pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, on n'a pas défini de régions agricoles.

6.3.13 Région infraprovinciale (RI)

Une région infraprovinciale est une unité géographique plus petite qu'une province (sauf l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires), constituée de groupes de divisions de recensement. Les RI ont été créées parce que l'on avait besoin d'une unité géographique permettant l'analyse de l'activité économique régionale. Une telle unité est assez petite pour permettre une analyse régionale, tout en étant assez grande pour comprendre un nombre suffisant de répondants, de sorte que, une fois les données confidentielles supprimées, il reste quand même une vaste gamme de statistiques à diffuser.

6.3.14 Province et territoire

Les dix provinces et les deux territoires sont les principales divisions politiques du Canada. Ils sont également les unités géographiques de base pour lesquelles toutes les données du recensement sont totalisées et recoupées.

6.4 Ordre hiérarchique des régions géographiques normalisées

Les régions géographiques normalisées décrites ci-dessus peuvent être divisées en cinq hiérarchies, comme l'illustre la figure 9A. Chacune de ces hiérarchies est décrite ci-dessous.

6.4.1 Hiérarchie «SD - CÉF - Province/territoire - Canada»

Les limites des circonscriptions électorales fédérales (CÉF) du recensement de 1991 ont été établies selon l'Ordonnance de représentation de 1987. Les limites des CÉF[1] peuvent s'étendre au delà de toute région géographique, à l'exception des provinces/territoires et des secteurs de dénombrement (SD).

6.4.2 Hiérarchie «SD - SDR - SRU - DR - Province/territoire - Canada»

Cette hiérarchie géographique est l'une des plus importantes. Les utilisateurs de données intéressés aux entités administratives infraprovinciales y ont recours et ses composantes[2] forment le système de la Classification géographique type (CGT). On encourage l'utilisation du système CGT pour les enquêtes, puisqu'il rend plus facile l'exploitation des données provenant de plusieurs sources.

1 ~~Les limites~~ des SD respectent celles des CÉF.

2 Les utilisateurs doivent tenir compte que les SRU et les SD ne sont pas compris dans les composantes qui forment la Classification géographique type (CGT).

6.4.3 Hiérarchie «SD – Région urbaine/rurale – Province/territoire – Canada»

Les régions urbaines comprennent des secteurs de dénombrement (SD) entiers; la plupart respectent également les limites territoriales ou provinciales. Quelques-unes s'étendent au delà des limites provinciales. Pour le recensement de 1991, ces régions urbaines étaient les suivantes :

Régions urbaines	Provinces
Campbellton	Nouveau-Brunswick et Québec
Hawkesbury	Québec et Ontario
Ottawa-Hull	Québec et Ontario
Flin Flon	Manitoba et Saskatchewan
Lloydminster	Saskatchewan et Alberta

Les relations entre les régions urbaines et les secteurs de dénombrement, les subdivisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées et les divisions de recensement sont présentées dans la série de publications **Liste de référence des secteurs de dénombrement**.

6.4.4 Hiérarchie «SD – SR/SRP – Province/territoire – Canada»

Les limites des secteurs de recensement (SR) ne respectent pas nécessairement les limites des subdivisions de recensement (SDR), mais respectent toutefois les limites des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) et de leurs RMR primaires et AR primaires.

Les secteurs de recensement provinciaux ne respectent pas nécessairement les limites des SDR ou des AR non comprises dans le programme des SR. Les secteurs de recensement (SR) ainsi que les secteurs de recensement provinciaux (SRP) donnent la couverture complète pour chaque province et territoire, et pour le Canada.

6.4.5 Hiérarchie «SD – Parties de RMR/AR – RMRP/ARP – RMR/AR»

Finalement, les données pour les parties de région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'agglomération de recensement (AR) peuvent être groupées pour former des régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)/agglomérations de recensement primaires (ARP), elles-mêmes regroupées en RMR/AR. Toutefois, cette hiérarchie s'arrête au niveau des RMR/AR parce que les RMR/AR ne couvrent qu'une petite région du pays, et cela même si elles comptent une grande partie de la population.

6.5 Services géographiques pour les régions non normalisées ou les régions définies par l'utilisateur

Les données du recensement peuvent également être produites pour des régions autres que les régions géographiques normalisées, c'est-à-dire pour des secteurs définis par les utilisateurs. Ces secteurs peuvent être définis de deux façons : il peut s'agir d'un groupement de régions géographiques normalisées ou de territoires ne respectant aucune des régions normalisées. Le géocodage est utilisé pour extraire les données du recensement suivant les limites spécifiées par les utilisateurs de données. Avec ce service, il est possible d'extraire des données pour presque toutes les régions géographiques.

6.5.1 Géocodage

a) **Régions urbaines**

Le géocodage des secteurs demandés débute en définissant des petites régions qui seront utilisées par la suite comme unités de base. Dans les grandes régions urbaines (50,000 habitants ou plus), les côtés d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives) sont définis en se servant d'un plan des rues et d'un répertoire des rues à jour reliant les adresses aux secteurs de dénombrement.

L'équipement de codage numérique mesure les positions des points représentatif[3] (point géographique auquel les données pour le côté d'îlot sont «rattachées») et donne pour chacun une coordonnée horizontale et une coordonnée verticale; cette information codée numériquement peut alors être traitée par ordinateur. Les côtés d'îlot peuvent être groupés selon les exigences exactes de l'utilisateur.

L'information géographique codée numériquement est fusionnée dans le Fichier du réseau routier[4] pour la ville, facilitant ainsi le couplage avec les données du recensement qui y sont rattachées. Un Fichier du réseau routier indique chaque rue, tranche d'adresses, côté d'îlot et coordonnée dans la région couverte. Les autres traits physiques codés – voies ferrées, rivières, limites municipales – aident les utilisateurs à choisir les limites pour leurs totalisations spéciales.

b) **Régions rurales**

Le géocodage est également effectué à l'extérieur des grandes régions urbaines mais, dans ce cas, les secteurs de dénombrement (SD) prennent la place des côtés d'îlot. Un point représentatif – point géographique auquel les données d'un SD sont «rattachées» – est attribué manuellement à tous les SD. Le point de représentation représente l'endroit où la population tend à se concentrer dans les SD. Ainsi, lorsque l'utilisateur de données définit une région géographique qui recoupe un SD, les données de ce SD seront incluses ou exclues selon que le point représentatif est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la région indiquée par l'utilisateur. Ainsi, des données partielles pour un SD ne sont pas disponibles.

---

3 Se nommait auparavant «**centroïde**». Dans le **Dictionnaire du recensement de 1991**, vous trouverez la définition du terme «**centroïde**» et non celle du nouveau terme «point preprésentatif».

4 Se nommait auparavant «**Fichier principal de région (FPR)**».

Toute région pouvant être tracée sur une carte peut être géocodée. Parmi celles-ci nous retrouvons :

- les zones d'études de marché;
- les corridors de transport et de services publics;
- les secteurs de vote;
- les circonscriptions électorales provinciales;
- le territoire des commissions scolaires;
- les secteurs de protection-incendie;
- les zones de patrouilles policières;
- les zones de services sociaux.

6.5.2 Bibliothèque des secteurs spécifiés

Lorsqu'un secteur défini par l'utilisateur a été codé, il est stocké dans un ordinateur de Statistique Canada dans la bibliothèque des secteurs spécifiés (QAL). On peut rappeler les secteurs de la bibliothèque en tout temps afin de produire un grand choix de totalisations. Les données ne sont pas diffusées à d'autres utilisateurs qui les demandent sans la permission de l'utilisateur initial. Par conséquent, les données stockées par la bibliothèque QAL sont confidentielles et restent en bibliothèque au cas où le client voudrait par la suite augmenter l'information ou présenter une autre demande.

6.5.3 Utilisations du géocodage

Le géocodage peut être utilisé dans des études de marché pour évaluer le potentiel d'une région, localiser d'importants segments de marché et pour aider à choisir un site de commerce de détail rentable. Le géocodage peut aussi aider à choisir la localisation d'échanges téléphoniques et de banques, et de stations de radio et de télévision. Les entreprises de service d'huile (mazout), d'électricité et de gaz utilisent l'information extraite des régions géocodées pour prévoir la demande et planifier la distribution.

Les gouvernements municipaux utilisent le géocodage pour estimer les besoins de leur communauté. Par exemple, les totalisations du nombre et de la répartition d'enfants d'âge scolaire dans une communauté sont utiles pour planifier la localisation de nouvelles écoles et pour déterminer les districts scolaires et le parcours des autobus scolaires. De plus, des données pour certaines variables telles que l'âge, l'origine ethnique, la langue, la profession et le revenu pourront aider à déterminer des programmes d'études ou des programmes d'éducation et de loisirs destinés aux adultes.

Les applications pour la planification urbaine incluent l'optimisation de la localisation des services et des installations des municipalités, la planification du transport en commun, et l'analyse de la valeur des terrains, des données sur l'habitation et des secteurs potentiels de rénovation urbaine.

Le géocodage se révèle également très utile pour les recherches académiques dans les domaines économique et social. Il peut être utilisé pour déterminer les secteurs où des

populations particulières sont concentrées – p. ex., selon le groupe ethnique, la langue ou le revenu.

6.5.4 Confidentialité

Afin que soit respectée la confidentialité, seuls les chiffres de population et des logements sont disponibles pour des côtés d'îlot individuels.

6.5.5 Couverture du programme de géocodage

Lorsque le géocodage fut introduit en 1971, 14 grands centres urbains, représentant approximativement 35 % de la population du Canada, furent couverts par les Fichiers principaux de région, maintenant connus sous le nom de Fichiers du réseau routier. Pour ces régions, le géocodage pouvait être fait au niveau du côté d'îlot. Ce pourcentage a augmenté à plus de 50 % pour le recensement de 1981. Au recensement de 1986, la couverture atteignait approximativement 57 % de la population canadienne. En 1991, cette couverture est passée à plus de 61 % de la population.

6.6 Produits géographiques

Les produits de référence aident l'utilisateur à interpréter et à analyser les données du recensement. Plusieurs produits de référence sont des publications régulières, tandis que d'autres sont produits sur demande. C'est le cas, par exemple, des répertoires des rues qui relient les données des rues (nom, type, adresse, numéros civiques, etc.) aux données géographiques (subdivisions de recensement, circonscriptions électorales fédérales, secteurs de dénombrement et secteurs de recensement). Les représentations numériques qui traitent des limites de diverses régions géographiques sont des exemples d'information géographique non publiée.

Pour de plus amples renseignements sur les produits et services géographiques, voir la section 8.

Saviez-vous que...

- En 1961, moins de 10 % des ménages privés étaient formés d'une seule personne. Trente ans plus tard, on compte plus de 2,3 millions de personnes vivant seules, ce qui représente 23 % de tous les ménages privés.

Section 7

Qualité des données

7.1 Introduction

En sa qualité d'organisme professionnel responsable de la production de données officielles, Statistique Canada se doit de faire connaître aux utilisateurs les méthodes et les concepts utilisés dans la collecte et le traitement de ses données, et de leur fournir des renseignements sur la qualité des données produites et les autres caractéristiques des données pouvant limiter leur utilité et leur interprétation.

Les utilisateurs de données doivent d'abord être en mesure de vérifier si le cadre conceptuel et les définitions qui répondraient à leurs besoins particuliers en matière de données et à l'utilisation qu'ils comptent faire de celles-ci sont identiques ou suffisamment semblables à ceux employées aux fins de la collecte et du traitement des données. Ils doivent alors pouvoir évaluer dans quelle mesure l'erreur se rapportant aux données restreint l'utilisation de celles-ci.

L'évaluation de la qualité des données constitue toutefois une tâche complexe compte tenu de la nature pluridimensionnelle du concept de la qualité, de l'existence de nombreuses sources éventuelles d'erreur et, souvent, de l'absence de mesures exhaustives de la qualité des données. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible d'élaborer une norme stricte relativement à l'évaluation de la qualité des données pour l'ensemble des produits de Statistique Canada. Il faut cependant insister sur la description et la quantification des principaux éléments de la qualité.



7.2 Erreurs dans les données du recensement

La précision d'une estimation statistique est en fait une mesure de l'écart entre l'estimation et la valeur réelle. Les écarts des valeurs réelles sont considérés comme des erreurs. Même si ce terme n'implique pas nécessairement qu'une faute a été commise, un certain degré

d'erreur est le résultat inévitable des décisions prises afin de contrôler les coûts du recensement. Il est important de le savoir, car plusieurs types d'erreurs peuvent être prévus et contrôlés si l'on instaure des procédures spéciales. Plus on y mettra d'effort, plus le contrôle sera serré et, par conséquent, plus faible sera le taux d'erreur. Cependant, il existe un certain seuil où les bénéfices d'une réduction additionnelle de l'erreur ne sont pas assez importants pour justifier les coûts.

Pour l'utilisateur de données, l'importance de l'erreur dépend beaucoup de sa nature, de l'utilisation qu'il désire faire et du niveau de détail des données. Certaines erreurs surviennent plus ou moins au hasard et ont tendance à s'annuler lorsque les réponses sont réunies pour un groupe suffisamment grand. Par exemple, certaines personnes peuvent surévaluer leur revenu, alors que d'autres peuvent le sous-évaluer. S'il n'existe aucune tendance systématique dans une direction ou une autre, alors les surestimations de certains individus compenseront plus ou moins les sous-estimations de certains autres dans le groupe. Plus le groupe est grand, plus la moyenne de revenu déclarée devrait se rapprocher de la valeur réelle. Si plusieurs personnes oublient une source de revenu, alors le résultat indiquera une tendance générale à sous-évaluer le revenu total. Dans ce cas, le revenu moyen indiqué sera plus bas que la moyenne réelle. Ces erreurs systématiques sont beaucoup plus graves pour les utilisateurs que les erreurs aléatoires : elles causent un biais dans les données qui, en plus d'être difficile à évaluer, peut persister quelle que soit la taille du groupe.

7.3 Sources d'erreurs

Les erreurs peuvent provenir de plusieurs sources que l'on peut regrouper en plusieurs grandes catégories : les erreurs de couverture, de non-réponse, de réponse, de dépouillement et d'échantillonnage.

7.3.1 Erreurs de couverture

Le jour du recensement, on tente de compter chaque résident canadien. Les recenseurs font une liste de tous les logements dans leur secteur de dénombrement et livrent un questionnaire de recensement à chaque logement. On demande au membre responsable du ménage d'inscrire tous les résidents habituels du logement en suivant les directives de l'«étape 5» inscrites sur le questionnaire. Des erreurs peuvent survenir lors de cette tâche. Le recenseur peut mal évaluer les limites du secteur de dénombrement et oublier certains logements. Un logement peut être oublié parce qu'il est situé à l'intérieur de ce qui peut sembler être un logement individuel ou encore sur une route n'apparaissant pas sur la carte du secteur de dénombrement. Le recenseur peut également oublier de livrer un questionnaire dans un logement occupé apparaissant inoccupé. Des membres responsables du ménage peuvent mal comprendre les directives de l'«étape 5» et, par conséquent, ne pas inscrire tous les résidents habituels du logement; par exemple, un membre du ménage temporairement absent de son domicile pour un emploi ou à l'école pourrait être omis. Une famille possédant deux résidences pourrait être oubliée aux deux endroits en raison de la confusion qui s'établirait relativement à l'endroit où elle devrait être dénombrée. Cette ambiguïté peut également provoquer un compte double ou un

«surdénombrement», ce qui est cependant moins problématique que le «sous-dénombrement» causé par des personnes ou des ménages oubliés.

7.3.2 Erreurs dues à la non-réponse

Il est parfois impossible d'obtenir d'un ménage un questionnaire complet même si le logement avait été identifié comme occupé et qu'un questionnaire y avait été livré. Les membres du ménage peuvent être absents durant toute la période du recensement ou peuvent refuser de remplir la formule. Dans la plupart des cas, le questionnaire est renvoyé, mais il y manque des renseignements pour certaines questions ou certaines personnes. Les recenseurs font le contrôle du questionnaire et font le suivi pour l'information manquante. Le travail du recenseur est subséquemment vérifié par un surveillant et un technicien du contrôle qualitatif. Néanmoins, un certain degré de non-réponse est inévitable et, même si certaines rectifications peuvent être effectuées pour l'information manquante lors du dépouillement, il y a inévitablement une certaine perte de précision.

7.3.3 Erreurs de réponse

Une réponse peut ne pas être complètement exacte. Le répondant peut avoir mal interprété la question ou ne pas savoir la réponse, spécialement dans le cas où la réponse se réfère à une personne absente. Une erreur de réponse peut occasionnellement être causée par un recenseur lors du suivi d'une réponse manquante ou lors de l'enregistrement des données telles que le type de construction résidentielle.

7.3.4 Erreurs de dépouillement

Une fois la collecte complétée, les questionnaires sont envoyés aux sites régionaux de dépouillement. Les inscriptions sur la formule sont codées numériquement. Des erreurs peuvent survenir lors du codage, spécialement lorsque l'information écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire. L'information codée est introduite par clavier dans le fichier de l'ordinateur. Des erreurs d'introduction peuvent survenir malgré les vérifications rigoureuses de la qualité du travail de chaque opérateur de clavier.

Les fichiers des données du recensement sont envoyés à Ottawa où ils sont soumis à une série de vérifications effectuées par ordinateur afin que soient identifiées les réponses manquantes ou non cohérentes. Des réponses sont créées ou «imputées» pour l'information manquante ou inacceptable. L'ordinateur ne peut évidemment pas imputer chaque fois une réponse correcte, mais lorsque les résultats sont totalisés pour des régions géographiques ou des sous-groupes de population suffisamment grands, les erreurs d'imputation s'annulent plus ou moins.

7.3.5 Erreurs d'échantillonnage

Bien que certaines des questions du recensement soient posées à tous les résidents canadiens, la majeure partie de l'information économique et culturelle provient de

l'échantillon représentant un cinquième des ménages. L'information recueillie de ces ménages est «pondérée» afin de produire des estimations pour la population totale. La procédure de pondération la plus simple serait de multiplier par cinq les résultats des ménages de l'échantillon, puisque chaque ménage de l'échantillon représente cinq ménages de la population totale. La procédure actuelle, bien que similaire à ce principe, est plus complexe.

Les résultats de l'échantillon pondéré diffèrent évidemment des résultats qui auraient pu être obtenus de la population totale. Cette différence est connue sous le nom d'erreur d'échantillonnage. L'erreur d'échantillonnage réelle est évidemment inconnue, mais il est possible de calculer une valeur «moyenne».

Lorsque plusieurs échantillons de même taille sont sélectionnés au hasard selon un procédé semblable à celui utilisé lors du recensement, les résultats pondérés auront tendance à varier autour de la valeur réelle pour la population totale. L'«erreur type» est la mesure de la taille moyenne de cette variation. Heureusement, il n'est pas nécessaire de produire des échantillons pour estimer l'erreur type du recensement; elle peut être estimée directement de l'échantillon utilisé.

7.4 Évaluation de la qualité des données

Plusieurs études sur la qualité des données ont été effectuées lors des derniers recensements, ce qui a permis aux utilisateurs d'évaluer l'impact des erreurs et de nous faire mieux comprendre où et comment les erreurs surviennent. Pour le recensement de 1991, des études spéciales évaluent les différents aspects des erreurs de couverture, de contenu (c.-à-d. les erreurs dues à la non-réponse et les erreurs de réponse et de dépouillement) et d'échantillonnage.

7.4.1 Erreurs de couverture

Quatre études portent sur les erreurs de couverture. D'abord une Étude sur les résidents temporaires a vérifié un échantillon de personnes ayant été identifiées le jour du recensement comme des résidents temporaires de logements. On a consulté les questionnaires qui avaient été remplis au domicile habituel de ces personnes afin de vérifier si les résidents avaient été dénombrés. De cet échantillon, on a établi une estimation du nombre total de personnes manquantes à cause d'absence temporaire, et les résultats du recensement ont été corrigés.

Deuxièmement, on a visité à nouveau un échantillon de logements inscrits comme inoccupés par les recenseurs afin d'établir le nombre exact de ceux qui étaient vraiment occupés le jour du recensement. Des estimations du nombre total de ménages et de personnes manquantes ont été obtenues, et les résultats du recensement de nouveau corrigés.

Les autres études n'ont pas servi à corriger les résultats du recensement; toutefois, elles ont fourni des estimations du sous-dénombrement et du surdénombrement bruts. La **Contre-vérification des dossiers** a permis d'évaluer le sous-dénombrement brut; on a identifié un échantillon de personnes avant le recensement et vérifié par la suite les

questionnaires du recensement afin de s'assurer que ces personnes avaient bien été dénombrées. L'échantillon a été sélectionné à partir des questionnaires du recensement de 1986, des registres de naissance et d'immigration et des personnes identifiées comme oubliées dans la contre-vérification des dossiers de 1986.

On a aussi entrepris une étude afin d'évaluer le surdénombrement. Un échantillon a été sélectionné parmi les questionnaires du recensement de 1991 pour interviewer les ménages et vérifier si des membres du ménage n'avaient pas été dénombrés à un autre logement au Canada.



7.4.2 Erreurs de contenu

Un certain nombre d'études évaluent la qualité des données de chaque question. Les taux de réponse et d'échec du contrôle ainsi que la comparaison des estimations avant et après l'imputation sont quelques-unes des mesures utilisées pour assurer la qualité des données. Les totalisations du recensement de 1991 sont également comparées avec les données correspondantes des recensements précédents et d'autres enquêtes et sources administratives. Des tableaux croisés détaillés sont vérifiés afin de détecter toute incohérence et inexactitude des données. Certaines de ces vérifications sont effectuées avant que ne sortent les données du recensement lors du processus de certification; les études plus détaillées prennent plus de temps.

7.4.3 Erreurs d'échantillonnage

Comme on l'a dit plus tôt, il est possible de calculer les erreurs types pour les variables de l'échantillon. De plus, des études évaluent les procédures d'échantillonnage et de pondération.

7.5 Diffusion de l'information sur la qualité des données

L'information sur la qualité des données du recensement est diffusée de deux façons. Tous les produits du recensement comprennent une section portant sur la qualité des données qui examine les sources d'erreurs et fournit des notes de mise en garde aux utilisateurs. Dans

oucertains cas, des estimations de l'ampleur des erreurs sont données – par exemple, les estimations des erreurs d'échantillonnage. Des renseignements sont également publiés dans la série des **Rapports techniques du recensement de 1991** qui résument les résultats d'études sur la qualité des données.

7.6 Problèmes sur la qualité des données du recensement de 1991

Plusieurs des études portant sur la qualité des données du recensement de 1991 étaient en cours au moment de l'impression de la présente publication. Toutefois, un problème de qualité des données a déjà été identifié.

Dans certains cas, les recenseurs se sont vu refuser l'entrée dans plusieurs réserves indiennes, ou encore, il s'est avéré que la qualité des données était inacceptable. À défaut d'avoir pu obtenir des données acceptables pour ces réserves, on a donc dû les omettre de la base de données du recensement. Une liste de ces réserves avec les chiffres de population et des logements provenant de la base de données du recensement de 1981, et, si disponible, du recensement de 1986, est fournie dans chaque produit.

Saviez-vous que...

- Le nombre de familles monoparentales dont le parent est une femme étaient quatre fois plus grand que celui des familles monoparentales dont le parent est un homme.
- En 1991, la plus grande région métropolitaine de recensement était Toronto, avec 3.9 millions d'habitants.
- Une langue non officielle a été déclarée par 13 % de la population en tant que réponse unique; de plus, 2 % de la population a déclaré une langue non officielle dans les réponses multiples.

Section 8

Produits et services

8.1 Introduction

La gamme des produits et services du recensement de la population de 1991 a été élaborée en fonction des besoins des utilisateurs. Des séances de consultation exhaustives ayant précédé l'élaboration des produits ont permis de s'assurer que leurs besoins les plus courants ont été pris en considération lors de la conception des produits et services. Le principal défi qui se posait dans le cas du programme de diffusion de 1991 était l'élaboration d'une gamme de produits et de services qui respecterait les politiques de recouvrement des coûts du gouvernement tout en répondant aux besoins des utilisateurs sur le plan du contenu, de la livraison et des prix. De l'avis de Statistique Canada, ce défi a été relevé dans le respect des réalités économiques actuelles par la mise en oeuvre de procédures opérationnelles plus efficaces et simplifiées. Certaines de nos séries les plus en demande au cours des recensements précédents, comme les «Profils de secteurs», «Dimensions» et «Le Canada à l'étude», sont de retour. La liste comprend :

- une augmentation des produits sur disquette et disque compact-ROM;
- une augmentation des ateliers et des séminaires;
- le rayon des produits électroniques;
- des produits de référence électroniques;
- la série «Articles courts».



Suite à la croissance rapide de la nouvelle technologie, les utilisateurs ont exprimé le désir d'obtenir plus de produits sous forme électronique. Par conséquent, le recensement de 1991 comporte une expansion importante de la gamme des produits électroniques.

La présente section donne une vue d'ensemble des produits du recensement. Pour de plus amples renseignements sur les prix, les supports de diffusion, les dates de diffusion, etc., veuillez consulter le **Catalogue du recensement de 1991** (n° 92-302 F ou D au catalogue).

8.2 Produits et services du recensement de la population

Les produits et services se divisent en cinq catégories :

- produits de référence;
- produits de données;
- produits analytiques;
- services des totalisations;
- ateliers et séminaires.

8.2.1 Produits

Les produits du recensement de 1991 sont réparties en 16 séries que l'on a regroupées en trois grandes catégories.

Catégories	**Séries**
Produits de référence	– Référence générale – Référence géographique – Rapports techniques du recensement de 1991
Produits de données	– Chiffres de population et des logements – Le pays – Tableaux sommaires de base – Profils de secteurs – Produits sur les autochtones – Dimensions – Fichiers de microdonnées à grande diffusion
Produits analytiques	– Faits saillants du recensement de 1991 – Articles courts – Atlas métropolitains – Le Canada à l'étude – Monographies

Figure 11. Vue d'ensemble des produits du recensement

Catégories/Séries	Date de diffusion
Produits de référence	
• Référence générale	du 1er trimestre de 1992 au 1er trimestre de 1995
• Référence géographique	du 3e trimestre de 1991 au 4e trimestre de 1992
• Rapports techniques du recensement de 1991	du 1er trimestre de 1993 au 2e trimestre de 1994
Produits de données	
• Chiffres de population et des logements	du 2e trimestre de 1992 au 1er trimestre de 1993
• Série «Le pays» - 100 %	3e trimestre de 1992
- 20 %	du 4e trimestre de 1992 au 2e trimestre de 1993
• Tableaux sommaires de base	au plus tard deux mois après la diffusion des produits équivalents de la série «Le Pays»
• Série «Profils de secteurs» - 100 %	4e trimestre de 1992 et 1er trimestre de 1993
- 20 %	3e et 4e trimestres de 1993
• Produits sur les autochtones	du 1er au 4e trimestre de 1993
• Série «Dimensions» - 20%	du 1er au 4e trimestre de 1993
• Fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD)	4e trimestre de 1993 et 1er trimestre de 1994
Publications analytiques	
• Faits saillants du recensement de 1991	3e trimestre de 1993
• Articles courts	du 3e trimestre de 1992 au 1er trimestre de 1994
• Série «Atlas métropolitains»	1er trimestre de 1994
• Série «Le Canada à l'étude»	du 4e trimestre de 1993 au 2e trimestre de 1994
• Monographies	commençant le 4e trimestre de 1995

a) **Produits de référence**

Les produits de référence générale sont un outil de référence précieux pour les utilisateurs de données; ils les aident à reconnaître leurs besoins, à trouver les données nécessaires et à les interpréter correctement.

(i) **Référence générale**

Ces produits fournissent, décrivent et définissent les données importantes et aident les utilisateurs à comprendre les concepts, les termes géographiques et les produits et services.

- **Dictionnaire du recensement de 1991**

  Renferme des renseignements détaillés sur l'ensemble des concepts, des variables et des termes géographiques. Il examine la comparabilité historique des données du recensement et comprend des remarques spéciales. Pour la première fois, le dictionnaire est également disponible sur disquette.

- **Catalogue du recensement de 1991 (première édition)**

  Donne une description complète des produits et services offerts à partir de la base de données intégrales, un résumé des produits et services disponibles à partir de la base de données-échantillon, y compris les renseignements portant sur les dates de diffusion, les prix, les supports de diffusion, les titres de tableaux, les numéros au catalogue et les numéros internationaux normalisés du livre (ISBN). La façon de commander est également bien expliquée.

- **Catalogue du recensement de 1991 (deuxième édition)**

  Donne une description complète des produits et services offerts à partir de la base de données intégrales **et** de la base de données-échantillon, y compris les renseignements portant sur les dates de diffusion, les prix, les supports de diffusion, les titres de tableaux, les numéros au catalogue et les numéros internationaux normalisés du livre (ISBN). La façon de commander est également bien expliquée. Le catalogue contient aussi les mises à jour et les ajouts à la gamme de produits du recensement de 1991. Cette édition remplace la première.

- **Répertoire des totalisations du recensement de 1991**

  Fournit des détails sur le contenu et les niveaux géographiques de toutes les totalisations normalisés disponibles. Il est offert seulement sur disquettes compatibles avec les ordinateurs IBM qui sont pris en charge par un système d'exploitation MS DOS.

- **Le recensement de 1991 en bref**

  Donne un aperçu non technique du recensement : il présente un bref historique des recensements canadiens et décrit les opérations de la collecte et

du traitement des données. Il examine brièvement chaque question du recensement, en introduit les variables et les termes géographiques, et donne une vue d'ensemble des produits et services. On y traite aussi de la qualité des données, de la confidentialité et des différentes applications des données du recensement.

- **Revue générale du recensement de 1991**

  Porte sur les activités administratives du recensement, comme la planification, la détermination du contenu, la collecte, le dépouillement et le traitement des données, les finances, etc.

- **Répertoire des totalisations et Dictionnaire du recensement de 1991 combinés**

  Permet à l'utilisateur de chercher les totalisations qui sont inscrites dans le **Répertoire des totalisations du recensement de 1991** et, en même temps, d'accéder aux définitions des variables comprises dans le **Dictionnaire du recensement de 1991**. Ce produit est offert sur disquettes compatibles avec les ordinateurs IBM qui sont pris en charge par un système d'exploitation MS DOS.

(ii) **Référence géographique**

Les produits suivants facilitent l'obtention de données du recensement en circonscrivant le plus précisément possible les régions géographiques voulues.

- **Cartes des secteurs de dénombrement (SD)**

  Des séries de cartes ont été élaborées pour permettre de situer les SD dans la hiérarchie des unités géographiques. Ces cartes montrent également les rues, les chemins de fer, l'hydrographie et d'autres traits physiques notables.

- **Carte de référence - Circonscriptions électorales fédérales (CÉF)**

  Cette carte en couleur montre les CÉF du Canada selon l'Ordonnance de représentation de 1987. Elle indique les principales rivières, les lacs et les fuseaux horaires.

- **Séries «Cartes de référence»**

  Deux publications d'envergure nationale renferment des cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement. Ces cartes sont également offertes individuellement et sont incluses dans les publications de données, selon le cas. Les titres de cette série sont :

  - Divisions de recensement et subdivisions de recensement;
  - Régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et secteurs de recensement.

– **Listes de référence des secteurs de dénombrement**

Cette série de six publications relie les secteurs de dénombrement à des niveaux géographiques supérieurs et sert d'unité de base pour l'établissement des différents niveaux hiérarchiques des régions géographiques. Les publications sont intitulées :

- Secteurs de recensement;
- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement;
- Divisions de recensement et subdivisions de recensement – Provinces de l'Atlantique;
- Divisions de recensement et subdivisions de recensement – Québec;
- Divisions de recensement et subdivisions de recensement – Ontario;
- Divisions de recensement et subdivisions de recensement – Provinces de l'Ouest et territoires.

– **Secteurs de dénombrement équivalents, 1991 et 1986**

Cette publication présente les secteurs de dénombrement qui sont équivalents sur le plan géographique pour 1991 et 1986, selon la circonscription électorale fédérale, la division de recensement et le secteur de recensement.

D'autres produits géographiques de référence décrivent les régions géographiques et les termes géographiques. Ils donnent également des renseignements sur la comparabilité historique.

– **Guide sur la géographie**

Décrit les termes géographiques et cartographiques en utilisant quelques études de cas. Les produits et services connexes sont également présentés par ces applications.

– **Géographie du recensement de 1991 : Comparaison historique**

Aide l'utilisateur à mieux comprendre les diverses modifications apportées aux régions géographiques du recensement en les définissant et les comparant avec celles des recensements antérieurs.

– **Champ d'application du géocodage du recensement de 1991**

Détermine les renseignements qui sont disponibles au niveau des côtés d'îlot. Cette publication renferme des cartes, des définitions et un tableau indiquant la disponibilité des données du recensement au niveau du côté d'îlot pour 44 régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.

Certains produits géographiques numériques sont également disponibles :

- **GEOREF**

  Fondé sur le secteur de dénombrement, à partir duquel tous les niveaux géographiques plus élevés peuvent être déterminés. Il comprend le nom et le code de régions géographiques normalisées, les chiffres de population et des logements et la superficie. Ce produit est seulement disponible sur disquettes compatibles avec les ordinateurs IBM.

- **Fichiers numériques des limites**

  Permettent à l'utilisateur de dresser la carte de la région qu'il étudie et d'y représenter les données pertinentes du recensement.

- **Fichier de conversion des codes postaux**

  Relie les codes postaux à six chiffres établis par Postes Canada à des coordonnées géographiques et aux régions du recensement.

- **Fichiers du réseau routier**

  Fournissent le réseau complet des rues de la plupart des grands centres urbains du Canada. Ils peuvent servir à la préparation d'itinéraires, à la planification des services de livraison et aux applications des cartes.

- **Fichier des attributs géographiques**

  Couple chaque secteur de dénombrement à toutes les autres régions géographiques supérieures. Ce fichier sert d'outil de référence de base pour l'analyse spatiale.

- **Fichier de données des côtés d'îlot**

  Donne accès aux chiffres de population et des logements pour de très petits secteurs, puisque les données du recensement sont codées et stockées à l'échelle du côté d'îlot. Ce fichier permet aussi de relier le côté d'îlot à toutes les régions géographiques de niveau supérieur.

- **Guide électronique sur la géographie**

  Met l'accent sur les concepts et les produits clés de la géographie du recensement. Il est particulièrement utile aux utilisateurs de données géographiques et aux enseignants.

Pour de plus amples renseignements sur la géographie du recensement, veuillez vous reporter à la section 6 de la présente publication.

(iii) Rapports techniques du recensement de 1991

Les rapports techniques du recensement de 1991 examinent la qualité des données du recensement. Chaque rapport traite de la définition des concepts, de la collecte, du dépouillement et du traitement, de l'évaluation des données et de la comparabilité avec celles des recensements précédents. Cette série s'adresse aux utilisateurs moyennement et extrêmement spécialisés; elle est cependant rédigée de façon à ce qu'elle soit utile à tous les utilisateurs de données du recensement.

Les titres de cette série sont :

- Âge, sexe, état matrimonial et union libre
- Langue maternelle
- Langue parlée à la maison et connaissance des langues
- Activité
- Profession
- Industrie
- Fécondité
- Mobilité et migration
- Origine ethnique
- Population autochtone
- Familles
- Logements et ménages
- Lieu de naissance, citoyenneté et immigration
- Religion
- Éducation
- Lieu de travail
- Revenu
- Couverture
- Échantillonnage et pondération
- Classification nationale des professions

b) Produits de données

Ces produits présentent une grande variété de données sur la population et les régions géographiques normalisées. On y retrouve des renseignements sur les définitions et les concepts, la qualité des données et la couverture en plus d'une liste de produits de Statistique Canada comportant des données sur des sujets similaires. Ces séries de publications (Chiffres de population et des logements, Le pays, Profils de secteurs et Dimensions) comportent des données exhaustives sur la population et les logements.

(i) Série «Chiffres de population et des logements»

Les produits faisant partie de cette série présentent les chiffres définitifs non arrondis pour l'ensemble du Canada. Le taux de variation de la population entre 1986 et 1991 y est également indiqué, ainsi que la superficie totale (kilomètres carrés). Les données sont également disponibles, sur demande, pour les secteurs de dénombrement, les secteurs de recensement et les autres régions géographiques.

Un total de neuf produits sont disponibles dans cette série :

- Aperçu national
- Circonscriptions électorales fédérales
- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement

- Divisions de recensement et subdivisions de recensement
- Régions urbaines
- Localités non constituées
- Listes des noms de localité
  - Provinces de l'Atlantique
  - Québec et Ontario
  - Provinces de l'Ouest et territoires

(ii) **Série «Le pays»**

Il s'agit de la première série diffusée où figurent des renseignements de base sur les données recueillies au recensement de 1991. On y présente de façon détaillée certaines variables (comme la profession) ou des tableaux croisés qui illustrent le potentiel analytique des données (comme l'état matrimonial selon l'âge et le sexe). De plus, certains tableaux établissent des comparaisons avec des recensements antérieurs.

La série affiche une couverture nationale. La plupart des tableaux présentent des données provinciales et territoriales. Certaines données sur les régions métropolitaines de recensement sont aussi comprises dans la plupart des produits. Les données au niveau infraprovincial et de la région métropolitaine de recensement sont également disponibles.

La série se compose de 23 produits. Les produits disponibles à partir de la base de données intégrales (données recueillies auprès de tous les ménages) sont :

- Âge, sexe et état matrimonial
- Logements et ménages
- Familles : Nombre, genre et structure
- Langue maternelle

Les produits disponibles à partir de la base de données-échantillon (données recueillies auprès d'un ménage sur cinq) sont :

- Logements privés occupés
- Immigration et citoyenneté
- Connaissance des langues
- Fécondité
- Lieu de travail
- Activité des femmes selon la présence d'enfants
- Niveau de scolarité et fréquentation scolaire
- Origine ethnique
- Langue parlée à la maison et langue maternelle
- Religions au Canada
- Mobilité et migration
- Activité
- Industrie et catégorie de travailleurs
- Principaux domaines d'études des diplômés postsecondaires

- Familles : Caractéristiques sociales et économiques
- Profession
- Certaines statistiques du revenu
- Coûts d'habitation et autres caractéristiques des ménages au Canada
- Revenu d'emploi selon la profession

(iii) **Tableaux sommaires de base (TSB)**

Les tableaux sommaires de base (TSB) du recensement de 1991 forment une série d'environ 60 tableaux croisés portant sur des caractéristiques précises des membres de la population canadienne, que ce soit à titre de particuliers ou sur le plan de leurs relations au sein de la famille ou du ménage, ou encore sur une caractéristique ayant trait aux logements du Canada. Toutes les variables étudiées dans le cadre du recensement de 1991 sont représentées dans le programme des TSB.

Tous les TSB sont conçus pour présenter les mêmes données pour l'ensemble des régions géographiques normalisées suivantes :

- Canada, provinces et territoires;
- divisions de recensement et subdivisions de recensement;
- régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement divisées en secteurs de recensement;
- secteurs de recensement;
- secteurs de dénombrement.

(iv) **Série «Profils de secteurs»**

Cette série donne un aperçu statistique, ou un profil, des régions géographiques. La série examine un grand nombre de variables du recensement à un niveau relativement peu détaillé. Les deux séries de produits sont :

- Partie A (contient les variables recueillies auprès de l'ensemble de la population);
- Partie B (contient les variables recueillies auprès d'un échantillon de 20 % de la population).

Les produits de cette série sont répartis dans les catégories suivantes :

- circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement (RMR et AR);
- régions urbaines et rurales;
- divisions de recensement et subdivisions de recensement (DR et SDR);
- secteurs de recensement (SR);

- secteurs de dénombrement (SD);
- régions de tri d'acheminement (RTA) urbaines.

Disque compact-ROM

La série «Profils de secteurs» est également disponible sur disque compact à mémoire morte (CD-ROM). Les données statistiques sur ce support électronique sont combinées aux données géographiques et au matériel de référence. Le logiciel pour faciliter l'accès et visualiser ces données sous forme de cartes et de graphiques est également inclus.

Le disque compact comprend :

- des renseignements de référence géographique sur les profils de secteurs (fichiers des limites et autres).

(v) **Produits sur les autochtones**

Les produits de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991 comprennent toute une gamme de variables qui sont tirées à la fois du recensement de la population de 1991 et de l'EAPA.

Le recensement fournit, pour sa part, une mesure de la **population autochtone totale**, c'est-à-dire les personnes qui ont déclaré avoir au moins une origine autochtone sur le questionnaire du recensement (c.-à-d. Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) et/ou qui ont déclaré être un(e) Indien(ne) inscrit(e) en vertu de la **Loi sur les Indiens du Canada** (c.-à-d. statut légal).

L'enquête auprès des peuples autochtones mesure le nombre de **personnes ayant une appartenance à la population autochtone**, c.-à-d. celles qui, en plus de se déclarer comme étant d'origine autochtone ou comme ayant le statut d'Indien(ne) inscrit(e) sur le questionnaire du recensement, sont aussi identifiées dans le cadre de l'EAPA comme appartenant à au moins un groupe autochtone.

Les produits sont disponibles sous forme de publications et de fichiers de microdonnées.

(vi) **Série «Dimensions»**

Ces produits présentent de l'information statistique sur des sujets de grand intérêt public. Certains des produits se penchent sur l'évolution des tendances, comme la croissance démographique et les changements de population de 1971 à 1991; d'autres tracent le profil de sous-groupes comme les groupes ethniques ou se tournent vers des sujets d'intérêt particulier comme les caractéristiques de la population active en 1991. Pour la plupart des produits, certains niveaux géographiques infraprovinciaux non indiqués dans les produits imprimés seront disponibles sous une forme électronique.

Un total de 22 produits sont disponibles à partir de cette série. Les titres sont :

- Caractéristiques économiques des diplômés postsecondaires, 1986 et 1991
- Croissance et répartition de la population, 1971-1991
- Les femmes du Canada, 1971-1991

- Les enfants et les jeunes au Canada, 1971-1991
- Les personnes âgées au Canada, 1971-1991
- Tendances au niveau de l'activité, 1971-1991
- Tendances au niveau de la profession, 1961-1991
- Tendances au niveau de l'industrie, 1951-1991
- Tendances au niveau du ménage et de la famille, 1971-1991
- Tendances au niveau du revenu, 1970-1990
- Profil des groupes ethniques, 1991
- Profil de la population des immigrants, 1991
- Les Canadiens et leurs professions : Un profil, 1991
- Les perspectives sur l'industrie canadienne, 1991
- Profil du revenu des particuliers
- Profil du revenu des familles et des ménages
- Caractéristiques de la population et des familles à faible revenu
- Profil des groupes linguistiques, 1991
- Rétention et transfert linguistiques, 1991
- Estimation de la population selon la première langue officielle parlée, 1991
- Caractéristiques de la population active canadienne, 1986 et 1991
- Personnes à revenu très élevé et à revenu très faible

(vii) **Fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD)**

Les FMGD du recensement de 1991 sont constitués d'échantillons de réponses anonymes provenant du questionnaire du recensement et ayant minutieusement été vérifiés pour assurer l'entière confidentialité de l'information. Trois fichiers sont disponibles. Ils procurent des renseignements statistiques sur la population canadienne, ainsi que sur les ménages, les familles et les logements.

Les fichiers de microdonnées sont **uniques parmi les produits du recensement** car ils sont les seuls qui donnent aux utilisateurs accès aux données non regroupées. L'information est emmagasinée dans une série d'enregistrements anonymes que l'utilisateur peut regrouper et manipuler en fonction de ses besoins particuliers. Des tableaux ne figurant pas dans les autres produits du recensement peuvent être créés ou les relations entre variables peuvent être analysées en effectuant divers tests statistiques. Les FMGD sont de puissants outils de recherche qui facilitent l'accès rapide à une vaste base de données sociales et économiques sur le Canada et ses habitants.

Disque compact-ROM

Les trois FMGD sont également disponibles sur disque compact à mémoire morte.

c) **Produits analytiques**

Les produits analytiques interprètent les données du recensement de 1991 sur un grand nombre de sujets ou de thèmes et ils présentent les résultats sous forme facile à comprendre et illustrée de graphiques, de cartes et de diagrammes.

(i) **Faits saillants du recensement de 1991**

Lors de la diffusion des communiqués majeurs de données recueillies lors du recensement de 1991, on publie les faits saillants des principales tendances dans **Le Quotidien**, l'organe de diffusion officiel de Statistique Canada. Ce bulletin fournit aux utilisateurs l'éventail complet et à jour des données diffusées par le bureau national de la statistique du Canada. On publiera un ensemble de tous les faits saillants parus dans **Le Quotidien** après la diffusion du dernier communiqué des données-échantillon. Cet ensemble constituera un excellent outil de référence sur les principales conclusions tirées du recensement de 1991.

(ii) **Articles courts**

Cette série fournit aux média des articles d'intérêt général sur des questions sociales d'actualité. Une variété de sources de données sont illustrées, mais l'accent est plus particulièrement sur les résultats du recensement de 1991. Ces articles ne sont pas de nature technique; on y trouve des diagrammes, des graphiques et des tableaux sur le revenu, la profession, la langue, la géographie, le logement, les familles, la démographie, etc.

(iii) **Série «Atlas métropolitains»**

Chacune des 12 publications comprises dans cette série constitue une étude économique et démographique d'une grande région métropolitaine de recensement canadienne. Les données du recensement sont illustrées sur des cartes de répartition par points et des cartes choroplèthes polychromes faciles à comprendre. Dans chaque publication, des thèmes populaires comme le revenu, le niveau de scolarité, l'âge et la langue sont illustrés par secteur de recensement sur une série de cartes et de graphiques. Ces cartes présentent les caractéristiques économiques et démographiques de façon synoptique et font ressortir leurs dimensions spatiales, ce qui permet de repérer les régions de concentration, facilite l'établissement de comparaisons et révèle l'évolution des tendances. Ces cartes aident les utilisateurs à mieux comprendre les villes dans lesquelles ils vivent. Ces publications renferment également des aperçus, des définitions et des notes sommaires. Cette série porte sur :

- St. John's
- Halifax
- Québec
- Montréal
- Ottawa-Hull
- Toronto
- Hamilton
- Winnipeg
- Regina
- Calgary
- Edmonton
- Vancouver

(iv) **Série «Le Canada à l'étude»**

«Le Canada à l'étude» est une série de publications analytiques et descriptives portant sur les caractéristiques sociales, économiques et démographiques actuelles de la population canadienne. Les utilisateurs aimeront le style facile à lire, et les résultats statistiques sont présentés par des textes simples et clairement illustrés par des tableaux et des graphiques.

(v) **Monographies**

La série «Monographies» du recensement de 1991 traite d'importants sujets se rapportant directement au développement de la société canadienne au cours de la prochaine décennie et au delà. Elle est utile aux utilisateurs désirant mieux comprendre la société canadienne. La série «Monographies» démontre également l'utilité et la valeur des données du recensement lorsqu'elles sont analysées conjointement avec les données d'autres sources. Nous pensons que les monographies seront intégrées à une diversité de programmes d'études et serviront de documents de référence au moment de l'élaboration des politiques gouvernementales. On s'attend également à ce qu'elles favorisent d'autres recherches à partir des données du recensement et d'autres sources.

8.2.2 Services

a) **Services des totalisations**

Les Services des totalisations offrent des produits et services conçus pour répondre aux besoins des utilisateurs d'une manière plus détaillée et spécifique que pour les produits normalisés. Grâce à la souplesse de ces services, il est possible de répondre à de nombreuses requêtes, aussi exigeantes et complexes soient-elles. Ainsi, les utilisateurs peuvent obtenir des produits en fonction de besoins très spécialisés.

Ces trois types de services offrent des critères de flexibilité différents en termes de contenu, de niveau géographique et de support.

(i) **Rayon des produits électroniques**

Permet aux clients de choisir un ou des tableaux normalisés disponibles sous forme de produits électroniques ou imprimés. Les régions géographiques non comprises dans les produits imprimés sont disponibles dans certains tableaux.

(ii) **Produits semi-personnalisés**

Offrent un niveau de flexibilité limité puisque les utilisateurs peuvent choisir les niveaux géographiques et les supports pour la présentation des produits alors que le contenu ne peut être modifié.

– **Tableaux croisés**

Les tableaux croisés sont basés sur le contenu des publications et les tableaux sommaires de base et sont offerts pour des régions géographiques précisées par l'utilisateur et en fonction des supports choisis. Les totalisations portent

sur tous les domaines couverts par le recensement, de même que sur d'autres thèmes d'intérêt tels que le marché du travail ou les personnes âgées.

- **Profils**

  Les profils donnent une vue d'ensemble des régions géographiques choisies. Ils présentent une variété de caractéristiques reliées aux particuliers, aux familles, aux ménages et aux logements. Ils résument un grand nombre de catégories de variables disponibles à partir du recensement dans une présentation compacte et facile à utiliser. Les données sont exprimées sous forme de chiffres, de taux et de moyennes, fournissant ainsi des indicateurs qui peuvent être facilement comparés selon les régions géographiques. Ils sont des outils de référence précieux pour les utilisateurs voulant disposer rapidement de sommaires sur les nombreuses caractéristiques pour certaines régions. Ils conviennent particulièrement bien à l'entrée sur des systèmes informatiques pour une analyse des données de base, comprenant entre autres des comparaisons, le traçage de graphiques et l'établissement de cartes.

(iii) **Produits personnalisés**

Un produit personnalisé constitue un produit plus souple car les utilisateurs peuvent choisir non seulement les niveaux géographiques et les supports mais aussi les caractéristiques spécifiques à leurs totalisations. Il est possible de préparer des produits personnalisés à partir des bases de données des recensements de 1971, 1976, 1981, 1986 et 1991, tout en tenant compte des contraintes imposées par la confidentialité. Les produits sont préparés pour répondre aux besoins très précis des utilisateurs, selon leurs exigences exactes en termes de contenu, de géographie, de présentation et de support.

b) **Ateliers et séminaires**

Des ateliers et des séminaires sont offerts pour renseigner les utilisateurs de données, nouveaux et anciens, à propos des données du recensement et les aider à tirer le meilleur parti de celles-ci compte tenu de leurs besoins. Les 10 ateliers suivants, d'une durée d'une journée ou d'une demi-journée, sont complétés par des manuels à apporter à la maison.

- Comment utiliser les données du recensement
- Atelier concernant les données du recensement de l'agriculture
- Atelier concernant les données sur les personnes ayant des incapacités
- Atelier concernant la commercialisation avec l'usage des données du recensement
- Comment utiliser les produits électroniques du recensement de 1991
- Atelier concernant la géographie du recensement
- Atelier concernant les données sur l'équité en matière d'emploi
- Atelier concernant les données sur les peuples autochtones
- Atelier destiné aux bibliothécaires
- Atelier concernant les données sur les langues



8.3 Système des produits et services (SPS)

Le SPS est un nouveau système d'information automatisé qui fournira des produits du recensement aux utilisateurs de données. Il a pour objectif principal d'améliorer la livraison des produits définitifs du recensement en diminuant les délais et en offrant une plus grande variété de produits aux utilisateurs.

Le SPS remplace le système de production actuel en service depuis 20 ans. Bien que le concept de production des produits demeure essentiellement le même, les moyens de

production ont changé pour mettre à profit les nouvelles technologies. Au cours des 20 dernières années, Statistique Canada a utilisé le logiciel STATPAK pour effectuer l'extraction des données du recensement pour en faire des produits consommables. Lors de son entrée en opération en 1972, c'est ce qui se faisait de mieux. Actuellement, toutefois, les caractéristiques du STATPAK ne suffisent plus pour assurer une livraison des données efficace et rentable. Les utilisateurs ont indiqué qu'ils avaient besoin d'un système plus rapide, plus simple et plus souple, et les spécialistes en la matière voulaient des procédures plus faciles à suivre.

Les nouvelles caractéristiques que le SPS offre sont :

- une interface graphique facile d'utilisation pour la spécification de nouveaux produits;
- une capacité de visualiser sur écran un tableau statistique demandé;
- des données présentées sur des supports électroniques et imprimés variés;
- l'accès à un rayon électronique de produits;
- un guide de référence pour l'ensemble des produits et services;
- un service plus rapide.

a) **Centres régionaux de consultation**

Avec le système actuel, le personnel des centres régionaux de consultation ne peut que renseigner et orienter les utilisateurs; tous les produits du recensement sont conçus et élaborés au bureau central. Dans un avenir rapproché, le SPS permettra de décentraliser les opérations; les centres régionaux de consultation seront plus autonomes et pourront repérer rapidement les produits existants déjà ou encore concevoir les produits sur place. Cette décentralisation permettra de réduire les arriérés de commandes parce que les tâches seront réparties entre le bureau central et les centres régionaux de consultation, et la charge de travail du bureau central sera réduite. Les centres régionaux de consultation se prévaudront d'un rôle de premier plan auprès des utilisateurs de Statistique Canada.

b) **Statistique Canada**

Le SPS permettra à Statistique Canada de produire une plus grande diversité de produits et d'accroître notre capacité de répondre aux besoins variés de nos clients. L'accroissement de l'efficacité et de la satisfaction des clients sera avantageuse autant à nos clients qu'à Statistique Canada.

Saviez-vous que...

- Parmi les différents types de ménages, les couples vivant en union libre et n'ayant pas d'enfants sont les plus susceptibles d'avoir plus d'un soutien, près de 65 % de ces ménages avaient deux soutiens ou plus en 1991.

Section 9

Utilisation des données du recensement

9.1 Introduction

Les utilisateurs des données du recensement proviennent de milieux et d'organismes divers. L'éventail des utilisateurs comprend tant les particuliers que les sociétés d'envergure. Les données sont utilisées à tous les niveaux de gouvernement, de même que par le secteur privé et par les groupes sociaux et communautaires. L'information du recensement peut servir à planifier et élaborer les programmes. Par exemple, le gouvernement fédéral l'utilise dans ses calculs des subventions aux provinces et territoires. Les entreprises peuvent aussi l'utiliser pour évaluer la demande et faciliter la commercialisation de leurs produits. Les universitaires et les médias peuvent utiliser l'information du recensement pour se tenir au courant des grandes questions de l'heure et pour dégager les tendances au sein de la société canadienne. Parmi les principaux utilisateurs des données du recensement, mentionnons :

- le gouvernement fédéral;
- les gouvernements provinciaux/territoriaux;
- les gouvernements municipaux;
- les bibliothèques;
- les établissements d'enseignement;
- les recherchistes, les universitaires;
- les industries du secteur privé;
- les associations de gens d'affaires;
- les organisations syndicales;
- les groupes religieux;
- les groupes ethniques et culturels;
- les particuliers;
- les groupes d'intérêt public.



9.2 Applications des données du recensement

Les données du recensement sont utilisées à différentes fins. En voici quelques exemples :

a) **Représentation parlementaire**

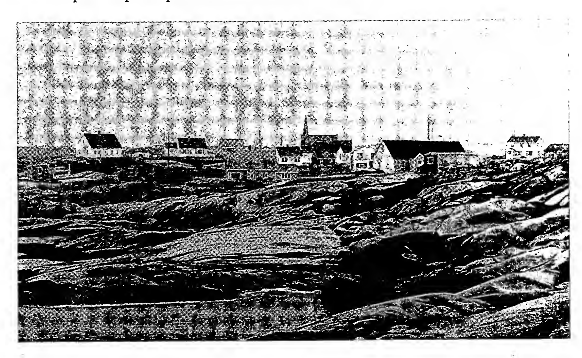
Les limites des circonscriptions électorales fédérales et leur nombre dans chaque province et territoire sont déterminés à l'aide des données du recensement.

b) **Provinces**

Les paiements de transfert fédéraux versés aux provinces et territoires, qui sont de l'ordre de 24 milliards de dollars, sont fondés sur des chiffres de population du recensement. On a calculé que, durant les cinq années qui ont suivi le recensement de 1986, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont perdu en moyenne $600 par année pour chaque personne non dénombrée.

c) **Municipalités**

Certains gouvernements provinciaux/territoriaux utilisent les données du recensement pour déterminer le montant des sommes qu'ils verseront aux municipalités. Ces autorités locales utilisent souvent ces mêmes données pour évaluer quels programmes et services communautaires doivent être offerts. Les conseils locaux perdent de l'argent chaque fois qu'une personne est oubliée au recensement.



d) **Cités, villes et villages**

Les gouvernements locaux utilisent l'information du recensement pour prendre des décisions intéressant leur collectivité, par exemple l'emplacement des parcs, l'itinéraire des autobus et l'implantation de nouvelles garderies ou de programmes de garde après l'école.

e) **Secteur des affaires et industrie**

Les entreprises utilisent les données du recensement pour élaborer des plans d'emploi, sélectionner de nouveaux emplacements pour la vente au détail ou la fabrication et analyser les marchés pour leurs produits et services.

f) **Soins de santé**

Les planificateurs utilisent les données du recensement pour prévoir les besoins en soins de santé et les coûts s'y rattachant, sélectionner l'emplacement pour les hôpitaux et les cliniques et évaluer la nécessité de programmes de recherche médicale.

g) **Marchés du travail**

Le recensement dénombre les travailleurs canadiens, indique leur répartition géographique et mesure leurs compétences. L'information sur les caractéristiques des travailleurs, soit l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, le revenu, l'origine ethnique et les incapacités, contribue à l'établissement du profil du marché du travail au Canada. Cette information aide les économistes, les négociateurs syndicaux et les planificateurs de la main-d'oeuvre à élaborer des politiques et des programmes éclairés en matière d'emploi.

h) **Programmes spéciaux d'emploi**

Les responsables des programmes devant aider les minorités et les personnes ayant une incapacité à se trouver de meilleurs emplois dépendent de l'information du recensement pour obtenir des données sur la disponibilité des groupes cibles ou des groupes désignées.

i) **Organismes de services sociaux**

L'information du recensement fournit le cadre nécessaire à l'élaboration de programmes pour ce qui est notamment des garderies, des logements subventionnés et des services aux personnes ayant une incapacité.

j) **Femmes**

Le recensement mesure le nombre de femmes faisant partie de la population active, leur profession, leur revenu, leur niveau de scolarité et leur état matrimonial. Cette information sert à l'élaboration de programmes d'emploi et de formation et offre aux chercheurs les données qu'il leur faut pour analyser le rôle de plus en plus grand des femmes dans l'économie.

k) **Secteur de l'éducation**

Les conseils scolaires utilisent les chiffres de population par groupe d'âge et origine ethnique pour projeter les inscriptions scolaires et déterminer les besoins pour de nouvelles écoles. Les données servent aussi à élaborer des programmes spéciaux, notamment l'enseignement dans la langue de la minorité.

l) **Agriculture**

Le recensement de l'agriculture mesure depuis plus de 300 ans la production alimentaire, le revenu agricole et la superficie des terres consacrées à l'agriculture. En 1991, de l'information a aussi été recueillie sur l'utilisation d'ordinateurs et les pratiques de conservation des sols. Des organismes comme la Fédération canadienne de l'agriculture utilisent ce type d'information pour rester au courant des tendances

dans le secteur agricole. L'information sert aussi aux gouvernements et à l'industrie pour planifier et administrer les programmes agricoles. D'importantes économies (bien supérieures à 10 millions de dollars) sont réalisées en menant le recensement de l'agriculture en même temps que le recensement de la population.

m) **Incapacité**

En 1991, pour la deuxième fois, le recensement comportait une question sur les incapacités qui limitent les gens dans leur travail ou leurs activités quotidiennes. Cette information est utilisée par tous les niveaux de gouvernement pour planifier et évaluer des programmes et des services de soutien.

n) **Peuples autochtones**

Les gouvernements, les organismes et les organisations autochtones doivent avoir une idée claire de la situation des peuples autochtones au Canada. Les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les droits territoriaux doivent s'appuyer sur de l'information exacte. On a également besoin de données sur les conditions sociales et économiques des autochtones.

o) **Organismes chargés de l'application de la loi**

De nombreuses collectivités dépendent des données du recensement pour calculer le nombre de travailleurs qu'il leur faudra pour desservir et protéger les quartiers.

p) **Médias**

Le recensement fournit l'information de base dont les médias ont besoin pour rendre compte adéquatement de l'activité économique, du revenu, de l'habitation, de l'éducation, de la langue, de l'immigration, de l'origine ethnique et de la composition des familles aux niveaux local et national. Les médias utilisent aussi l'information du recensement pour commercialiser leurs services. Les données du recensement servent à définir les zones de tirage, à élaborer des messages publicitaires, à concevoir des études de marché, à évaluer des campagnes publicitaires, à estimer la réaction des lecteurs et à planifier des campagnes de vente.

9.3 Comment les données du recensement peuvent aider les utilisateurs

Pour que le lecteur ait une meilleure idée de l'utilisation possible des données du recensement, nous présentons ci-après des exemples hypothétiques pour différents types d'applications :

Exemple 1 : Journaliste

Une chroniqueuse économique souhaite comparer dans un article spécial les tendances du chômage entre les années 1950 et les années 1990. Elle a besoin d'une ventilation (selon le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial et le niveau de scolarité) des chômeurs, des personnes occupées et des personnes inactives.

Les données du recensement lui fourniront les séries chronologiques nécessaires pour son article. Les questions sur la situation vis-à-vis de l'activité durant la semaine précédant le recensement lui fourniront de l'information historique jusqu'en 1991.

Exemple 2 : Recherchiste pour un politicien

Le recherchiste d'un député de l'opposition officielle désire obtenir de l'information sur la répartition géographique des professionnels et des travailleurs non qualifiés occupés et en chômage. Le parti utilisera l'information pour préparer les thèmes de la campagne et rédiger des discours qui serviront lors des apparitions publiques dans tout le pays.

Un tel utilisateur de données a besoin d'estimations de l'emploi et du chômage pour de petites régions géographiques et pour certaines professions. Étant donné que les termes «professionnel» et «travailleur non qualifié» peuvent signifier différentes choses pour différentes personnes, les classifications des professions de Statistique Canada peuvent permettre à l'utilisateur des données de reconnaître les professions qu'il désire inclure dans la catégorie «professionnels» et dans celle des «travailleurs non qualifiés». Les données du recensement sur le nombre de personnes occupées ou en chômage dans les deux catégories ainsi constituées existent pour de petites régions (circonscriptions électorales fédérales et circonscriptions électorales provinciales).

Exemple 3 : Responsable d'études de marché

Un bureau d'études de marché de Toronto doit déterminer où sont concentrés au Canada les professionnels de 25 à 35 ans ayant des revenus supérieurs à la moyenne. Le client du bureau d'études prépare une campagne de publicité directe par la poste pour des mallettes en cuir véritable paraphées.

Une campagne de publicité directe par la poste doit, pour être efficace, se limiter à de très petits secteurs, par exemple les secteurs de dénombrement, à l'intérieur desquels résident un grand nombre de personnes appartenant au groupe cible. Le recensement est la seule source de données qui autorise la production d'estimations pour de petits groupes socio-démographiques à l'intérieur de tels secteurs. En outre, des données historiques sont disponibles pour certains secteurs de dénombrement. Cette information peut ensuite servir à déterminer si la population cible est en croissance ou en déclin dans les secteurs repérés.

Exemple 4 : Directeur des ventes à la retraite

Un nouveau retraité a toujours voulu posséder sa propre quincaillerie et retourner vivre dans la région de Kitchener-Waterloo. Il a un peu d'argent à investir dans un magasin mais voudrait trouver l'emplacement idéal. Il a réduit son choix à trois emplacements où il a trouvé des locaux acceptables contre loyer raisonnable. Son expérience de la vente au détail lui a appris que la clientèle d'une quincaillerie se situe dans un rayon de trois kilomètres du magasin.

La première étape est d'estimer le potentiel de vente des trois secteurs, puis la part du marché qui pourrait revenir à la nouvelle entreprise. À partir des données du recensement pour les secteurs de dénombrement et même pour les secteurs de recensement (si les régions urbaines ont un Programme des secteurs de recensement), il peut déterminer les dépenses par famille et le nombre de familles dans chacun des trois secteurs qu'il a en tête. Il peut

aussi obtenir de l'information sur des facteurs ayant une incidence probable sur le niveau des dépenses de chaque famille, par exemple des données sur les revenus des familles du secteur, l'habitation ou l'âge du soutien du ménage. Fort de cette information, il est plus à même de déterminer le marché total pour chaque secteur et de décider du meilleur emplacement.

9.4 Où trouve-t-on les données du recensement?

Il est possible d'obtenir l'information du recensement auprès de 52 bibliothèques de dépôt complet un peu partout au Canada (voir l'annexe B). Ces bibliothèques reçoivent la gamme complète des produits publiés de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada se retrouve aussi dans 1,300 autres bibliothèques de dépôt sélectif au pays. Ces bibliothèques ont la possibilité de sélectionner les publications qui répondent le mieux aux besoins de leurs clients, sans avoir à les payer. Les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique fournissent aussi les données du recensement. L'information peut être achetée dans les librairies qui vendent les publications du gouvernement. De plus, un utilisateur peut étudier, photocopier ou acheter l'information et les publications du recensement en s'adressant aux services consultatifs des centres régionaux de consultation de Statistique Canada. Pour plus de renseignements sur les produits et services disponibles, veuillez vous reporter à la section 8 du présent chapitre.

Saviez-vous que...

- Le quart de la population avait comme langue maternelle le français (6,8 millions de personnes).
- De 1986 à 1991, le nombre de jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire (de 15 à 19) a baissé de 19 %, c'est-à-dire de près d'un demi-million de personnes. Au cours de la même période, le nombre de jeunes (de 20 à 24) a diminué de 16 %, pour passer de 2,3 millions à 2,0 millions.
- En 1991, on observait les plus forts taux d'accès à la propriété, parmi les soutiens du ménage âgés de 55 à 64 ans : 75 % étaient propriétaires de leur logement.

Chapitre II – Recensement de l'agriculture

Section 1

Étapes du recensement de l'agriculture

1.1 Introduction

Pour pouvoir brosser un tableau complet du Canada, il importe de mieux connaître le mode de vie des Canadiens et les personnes qui oeuvrent dans les différents secteurs d'activité. L'agriculture est l'un de ces secteurs et elle joue un rôle important dans l'économie canadienne. Des renseignements complets, notamment sur la superficie en culture, le nombre de bétail, les semaines de travail agricole, le nombre et la valeur de la machinerie agricole, les revenus et dépenses agricoles, et les pratiques de gestion des terres, sont tirés du recensement de l'agriculture.

Le recensement de l'agriculture a été mené en conjonction avec le recensement de la population le 4 juin 1991. Bien que de nombreuses différences séparent les deux recensements, il y a plusieurs avantages à les réaliser à la même date. Le présent chapitre comprend une description du recensement de l'agriculture et de sa réalisation.



1.2 Bref historique

Les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyaient la réalisation d'un recensement tous les dix ans, à partir de 1871. Toutefois, afin de pouvoir évaluer la croissance rapide de l'Ouest canadien à la fin du siècle, il a été décidé de mener le recensement de l'agriculture tous les cinq ans au Manitoba, à partir de 1896, et en Alberta et en Saskatchewan, à compter de 1906. En 1956, avec le développement et la croissance économique rapides, il est devenu nécessaire de recueillir des renseignements agricoles nationaux plus fréquemment. C'est pour répondre à ce besoin qu'on a décidé de mener le recensement de l'agriculture tous les cinq ans à l'échelle du pays.

Dans les premiers recensements, les questions concernant la population et l'agriculture étaient sur le même questionnaire. Ce regroupement traduisait la nature agraire de la population canadienne de l'époque. Aujourd'hui, le recensement de l'agriculture et le recensement de la population sont réalisés au moyen de deux questionnaires distincts. En fait, les deux recensements sont tellement spécialisés que l'élaboration, l'essai, le traitement, la validation des données et les préparatifs pour la diffusion des données reviennent à des groupes différents de Statistique Canada. Cependant, la collecte des données est faite en commun pour les deux recensements, ce qui permet de rationaliser les procédures et de réduire le coût. Un autre important avantage de la réalisation conjointe des deux recensements est que les renseignements recueillis au moyen des deux questionnaires peuvent être réunis par ordinateur pour créer une base de données de couplage agriculture-population. Cette base de données unique est pour les utilisateurs une mine de renseignements sur les caractéristiques sociales et économiques de la population agricole.

1.3 Répondants au questionnaire

Toute personne responsable d'une exploitation agricole (ferme, ranch ou autre genre d'exploitation) et qui produit dans l'intention de vendre au moins un des articles de la figure 12 doit remplir le questionnaire du recensement de l'agriculture.

Saviez-vous que...

- En 1991, 72 % des ménages familiaux étaient propriétaires de leur logement, comparativement à 37 % des ménages non familiaux.

Figure 12. Produits d'exploitation agricole qui sont destinés à la vente

Cultures	Bétail	Volaille	Produits d'origine animale	Autres produits
Grandes cultures	Bovins	Poulets	Lait	Produits de serre ou de pépinière
Arbres fruitiers	Porcs	Dindons et dindes	Crème	Gazon
Petits fruits ou raisin	Moutons	Poules	Oeufs	Champignons
Légumes	Chevaux	Autres volailles	Laine	Produits de la sève d'érable
Graines de semence	Autres animaux		Fourrure	Miel

Les exploitants sont les personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Un questionnaire du recensement de l'agriculture est rempli pour toutes les exploitations agricoles, peu importe la taille de l'exploitation. Même les très petites exploitations doivent être recensées car, prises ensemble, elles apportent une contribution considérable à la collectivité et à l'économie agricoles.

1.4 Date du recensement de l'agriculture

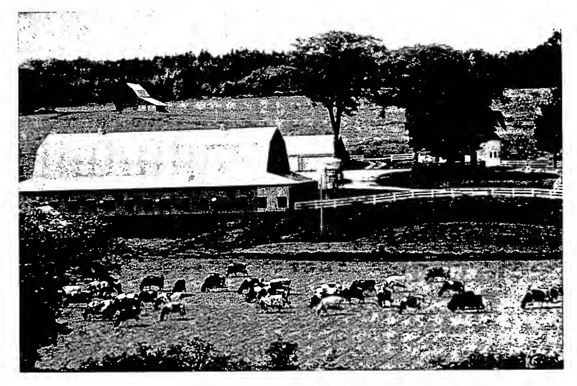
Le questionnaire du recensement de l'agriculture est livré en même temps que celui du recensement de la population. Partout au Canada, les exploitants agricoles, ainsi que leurs animaux, leurs cultures, leurs revenus et dépenses, ont été recensés le mardi 4 juin 1991. Les renseignements recueillis par le recensement de l'agriculture font état de la situation qui a cours le jour du recensement, à moins qu'il n'en soit indiqué autrement sur le questionnaire. Les répondants doivent donc garder à l'esprit la situation qui sera la leur le jour désigné et tenir compte de certains facteurs tels que le nombre de bétail et de la machinerie agricole qui font partie de leur exploitation le 4 juin.

Les raisons qui expliquent la réalisation du recensement de l'agriculture le 4 juin sont les suivantes : d'abord, les régions éloignées sont plus accessibles durant cette période de l'année. De plus, les semis et la mise bas du printemps sont généralement finis, ce qui rend le questionnaire plus facile à remplir. La réalisation du recensement de l'agriculture le même jour que celui de la population permet d'économiser des millions de dollars.

1.5 Genres de données recueillies

Le recensement de l'agriculture de 1991 a utilisé un questionnaire de 12 pages renfermant 196 questions. Voici une liste des genres de données recueillies :

- renseignements sur l'exploitant agricole
  - situation vis-à-vis de la résidence
  - nombre d'exploitants par ferme
- nombre de jours de travail hors ferme
- genre de forme juridique
- description de la terre
  - superficie possédée
  - superficie louée
- grandes cultures : superficie et genre
- arbres fruitiers : superficie, nombre et genre
- petits fruits et raisin : superficie et genre
- légumes : superficie et genre
- produits de pépinière et du gazon : superficie



- superficie des terres
  - total des terres en culture
  - terres en jachère
  - terres améliorées pour le pâturage
  - terres non améliorées pour le pâturage, le pacage ou le foin
  - autres terres
  - superficie totale
- graines de semence de plantes fourragères : superficie et genre
- produits de serres et champignons : superficie et genre
- nombre de colonies d'abeilles
- pratiques de gestion des terres
  - superficie sur laquelle il y a eu de l'engrais, du fumier ou purin, des herbicides, des insecticides ou fongicides, et de l'irrigation
  - mesures pour contrôler l'érosion des sols
  - formes de désherbage utilisées sur les terres en jachère
  - formes de travail du sol en vue de préparer les terres pour les semis
  - longueur des brise-vent plantés
- nombre de volailles
- production de dindons, dindes et poulets
- production d'oeufs, en douzaine
- nombre de bétail
- valeur marchande des terres et des bâtiments
  - terres et bâtiments possédés
  - terres et bâtiments loués
- nombre et valeur marchande de la machinerie agricole
- utilisation d'un ordinateur personnel
- dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole
- revenus agricoles totaux bruts
- valeur des produits forestiers
- nombre d'entailles d'érables
- nombre de semaines de travail agricole rémunéré
  - base annuelle
  - base saisonnière ou temporaire

1.6 Couplage agriculture – population

Comme nous l'avons mentionné déjà, un grand avantage de réaliser le recensement de l'agriculture en conjonction avec le recensement de la population est que les résultats de ces deux recensements peuvent être appariés ou couplés par ordinateur. Puisque tous les exploitants agricoles remplissent aussi un questionnaire du recensement de la population, il est possible de tracer un profil socio-économique détaillé de la population agricole. Le couplage agriculture-population fournit sur la population agricole des renseignements tels que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, le principal domaine d'études et les sources de revenus.

Toutes les publications de données du recensement de l'agriculture de 1991 renferment en fin d'ouvrage un questionnaire du recensement de l'agriculture de 1991. Pour plus de renseignements sur les données recueillies par le recensement de l'agriculture, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada de votre localité ou avec le Service aux utilisateurs du recensement de l'agriculture (**numéro sans frais 1-800-465-1991**), ou encore consulter **Produits et services du recensement de l'agriculture de 1991**, n° 92-303 au catalogue.

Saviez-vous que...

- La majorité (68 %) des personnes d'âge actif étaient âgées de 20 à 44 ans en 1991. Au fur et à mesure que ces personnes vieilliront, la population en âge de travailler se concentrera dans les groupes d'âge plus avancé.
- En 1991, plus de 30 % de tous les ménages déclaraient qu'une femme est le principal soutien du ménage (il s'agit habituellement de la personne qui paie la plupart des frais de logement).

Section 2

Cycle du recensement de l'agriculture

2.1 Introduction

Les recensements de l'agriculture et de la population sont réalisés tous les cinq ans. Bon nombre des activités des deux recensements sont semblables, mais la plupart sont réalisées séparément. Avant même que ne soit fini un cycle de recensement, la planification du cycle suivant a commencé. La figure 13 illustre le cycle du recensement de l'agriculture et les liens qui unissent les deux recensements.

Figure 13. Cycle du recensement de l'agriculture et liens unissant celui-ci au recensement de la population

Recensement de l'agriculture	Recensement de la population
Consultations auprès des utilisateurs (contenu)	Consultations auprès des utilisateurs (contenu)
Élaboration, essai et approbation du questionnaire	Élaboration, essai et approbation du questionnaire
Consultations auprès des utilisateurs (produits)	Consultations auprès des utilisateurs (produits)
Information publique	Information publique
Collecte des données Centre régional de consultation	
Traitement au bureau central	Traitement au bureau central
Contrôle et imputation	Contrôle et imputation
Validation et qualité des données	Mesure de la qualité des données
Produits	Produits
Commercialisation	Commercialisation

2.2 Consultations auprès des utilisateurs

L'apport des utilisateurs a joué un rôle important dans la planification du recensement de l'agriculture de 1991. Une série d'ateliers ont eu lieu au printemps et à l'été 1988 où les utilisateurs ont alors indiqué les genres de questions qu'ils aimeraient voir figurer sur le questionnaire du recensement de 1991. L'établissement de leurs besoins en matière de données a servi pour concevoir le contenu du questionnaire du recensement.

Les utilisateurs de données ont également été consultés à l'hiver de 1990-1991 pour qu'ils puissent faire connaître leur évaluation des produits du recensement de 1986 et leurs recommandations sur les produits de 1991. Leurs précieux commentaires et suggestions ont facilité la planification de la gamme des produits du recensement de l'agriculture de 1991.

2.3 Élaboration et contenu du questionnaire

Comme nous l'avons vu plus haut, des ateliers avec les utilisateurs du public ont eu lieu dans l'ensemble du Canada en vue d'établir les besoins en matière de données tirées du recensement de l'agriculture de 1991. Certaines questions fondamentales ou centrales sont posées à chacun des recensements et sont jugées essentielles par Statistique Canada et par d'autres importants utilisateurs des données du recensement de l'agriculture. Voici des exemples : nom de l'exploitant, description de la terre, nombre de bétail et superficie en culture. Des modules optionnels servent par ailleurs à étudier les tendances actuelles ou les thèmes d'intérêt en agriculture. Par exemple, c'est en 1991 que pour la première fois des questions concernant la conservation des sols ont été posées et qu'il a été possible de déclarer plus d'un exploitant par exploitation agricole. Cette dernière possibilité a été offerte afin de mieux reconnaître le rôle des femmes dans l'agriculture canadienne.

Les questions ont été mises à l'essai avec des répondants afin de vérifier si elles étaient claires et s'il était facile d'y répondre. Si tel n'était pas le cas, le libellé ou la présentation ont été modifiés, ou encore la question a été éliminée. Le contenu définitif du questionnaire du recensement de l'agriculture a été déterminé en fonction du budget, du fardeau de la réponse, des résultats de l'essai du contenu et des priorités des utilisateurs. Le questionnaire du recensement de 1991 a été approuvé par le Cabinet à l'été 1990.

2.4 Programme d'information publique du recensement

Le Programme d'information publique du recensement, mis en oeuvre avant la livraison des questionnaires, a pour mandat de promouvoir tant le recensement de l'agriculture que le recensement de la population. Le programme permet de faire connaître le recensement et l'importance que celui-ci revêt en plus d'informer les gens sur l'utilisation qu'ils peuvent faire des données recueillies. Pour faire connaître le recensement de l'agriculture aux exploitants agricoles, divers documents de promotion sont conçus et distribués à différents groupes de producteurs, aux médias et à la presse agricoles. Ils sont également distribués dans diverses foires agricoles et exposés dans les commerces des régions rurales. De plus, dans les semaines précédant le 4 juin, une série de publicités a été publiée dans les principaux journaux et revues agricoles ou présentée à la radio.

2.5 Collecte des données

Comme nous l'avons vu précédemment, la collecte des données du recensement de l'agriculture a été réalisée conjointement avec celle du recensement de la population. Les recenseurs se sont rendus dans l'ensemble du territoire formant leur secteur de dénombrement (SD) et ils ont laissé un formulaire du recensement de la population à chacun des ménages. Dans les endroits où il était évident qu'il s'agissait d'une exploitation agricole, les recenseurs ont également laissé un questionnaire du recensement de l'agriculture.

Durant la période de livraison, les recenseurs ont dû poser à tous les répondants la question suivante : «Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui exploite une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole?». Cette question a servi à établir les personnes qui devaient remplir un questionnaire du recensement de l'agriculture. La question s'est avérée particulièrement utile dans les situations où l'exploitant agricole vivait ailleurs que sur la ferme. Pour la première fois en 1991, cette même question a figuré sur le questionnaire du recensement de la population, ce qui a permis de découvrir les exploitants avec lesquels il avait peut-être été impossible de communiquer en personne durant la période de livraison.

Tous les répondants au recensement de l'agriculture, à l'exception de ceux vivant dans les régions éloignées ou nordiques, devaient, également pour la première fois en 1991, retourner leur questionnaire rempli par la poste dans une enveloppe de retour affranchie. Dans les régions éloignées ou nordiques, les recenseurs se sont rendus à l'exploitation agricole et ont rempli le questionnaire au moyen d'une interview avec l'exploitant agricole.

Une autre nouveauté pour la collecte des données du recensement de l'agriculture de 1991 a été la mise en place du Service de référence téléphonique pour l'agriculture (SRTA), service d'appels sans frais que pouvaient utiliser les répondants qui avaient besoin d'aide pour remplir le questionnaire.

Une fois les questionnaires reçus, les recenseurs les ont revus pour s'assurer qu'ils avaient été correctement remplis et qu'il y avait un questionnaire pour toutes les exploitations agricoles du SD. Dans les régions essentiellement urbaines, certains recenseurs agricoles ont été formés pour réaliser les contrôles initiaux ainsi que le suivi téléphonique, au besoin, en vue d'obtenir les renseignements manquants. Les questionnaires ont ensuite été envoyés aux centres régionaux de dépouillement pour le traitement des données.

2.6 Traitement des données

Cette étape est celle du traitement des questionnaires du recensement de l'agriculture. Aux centres régionaux de dépouillement, chaque questionnaire est couplé au questionnaire correspondant du recensement de la population, puis codé et envoyé au bureau central d'Ottawa pour fins de traitement. À ce bureau, un groupe distinct travaillant au recensement de l'agriculture s'occupe de la préparation des documents. À cette étape, chaque questionnaire est arrangé de manière à ce qu'il soit lisible pour la saisie des données. La saisie implique la conversion des réponses de tous les questionnaires à une forme assimilable par une machine. Des listes des noms d'exploitation, des noms d'exploitants et des numéros d'identification en double sont dressées. Les questionnaires qui peuvent être

des doubles sont vérifiés puis soit éliminés, soit fusionnés en un questionnaire, soit laissés tels quels, en deux questionnaires distincts ou plus.

Toujours à cette étape, les personnes validant les données communiquent avec les exploitants agricoles pour obtenir les renseignements manquants ou pour vérifier les réponses incohérentes. Les procédures de contrôle sont établies pour chacune des étapes du traitement, afin de garantir l'exactitude des données.



2.7 Contrôle et imputation

Cette étape comporte de nombreux contrôles en vue de découvrir et de résoudre les problèmes relatifs aux erreurs de saisie, aux données manquantes, à l'identification géographique des résidences et de l'emplacement des exploitations agricoles et à la conversion des réponses à une unité de mesure. Il s'agit en grande partie d'un procédé automatisé qui est axé sur les questionnaires individuels.

Lorsqu'il est impossible par le suivi auprès des répondants de réunir les renseignements manquants ou de résoudre les incohérences dans les données, on a recours à un procédé d'imputation automatique. Le système cherche une autre exploitation agricole qui présente des caractéristiques semblables à celles de l'exploitation concernée par le questionnaire qui pose un problème, et qui est située dans la même région géographique. Lorsqu'un appariement approprié est fait, le système copie les réponses du donneur sur le questionnaire receveur.

2.8 Validation et qualité des données

Les spécialistes de la Division de l'agriculture de Statistique Canada ont la responsabilité de vérifier les données réunies au moyen du recensement de l'agriculture. Les données du recensement sont comparées aux résultats des recensements antérieurs, aux données d'autres enquêtes et à des données administratives, puis corrigées au besoin. À cette étape, l'accent est mis sur la validation des résultats au niveau provincial et infraprovincial, et non sur les enregistrements individuels.

Les problèmes de qualité des données qui se posent pour le recensement de la population se posent également pour le recensement de l'agriculture. Pour plus de renseignements sur les erreurs observées pour le recensement, veuillez consulter la section 7 du chapitre I.

2.9 Commercialisation du recensement de l'agriculture

C'est là la dernière étape du cycle de recensement. Les données ont été réunies, traitées et produites; il faut donc maintenant informer les utilisateurs et les répondants des données offertes. La stratégie de commercialisation conçue pour le recensement de l'agriculture permet de mieux faire connaître les produits et services. La promotion est en grande partie faite par le Service aux utilisateurs du recensement de l'agriculture et par les centres régionaux de consultation. La Division des communications de Statistique Canada continuera à fournir un soutien technique pour la production de certains documents servant à la commercialisation.

Saviez-vous que...

- En 1986, les familles de couples mariés représentaient 80 % de toutes les familles. En 1991, cette proportion passait à 77 %.
- En 1991, l'âge médian atteignait 33,5 ans, soit le plus élevé jamais observé au Canada; il était de 31,6 en 1986.



À l'instar des documents du Programme d'information publique du recensement, les documents de commercialisation sont offerts aux organismes agricoles et aux groupes de producteurs. Ceux-ci sont informés des diffusions de données et de la manière dont peuvent être, et sont effectivement, utilisées les données. En assistant à des foires agricoles et en remettant les documents à la presse et aux médias agricoles, nous ferons mieux connaître au grand public les produits et services du recensement de l'agriculture de 1991.

Saviez-vous que...

- La proportion des ménages composés d'un couple marié ayant des enfants a diminué, de 38 % en 1986 à 34 % en 1991.

Section 3

Produits et services du recensement de l'agriculture

3.1 Utilisations concrètes des données du recensement de l'agriculture

Le recensement de l'agriculture est la pierre angulaire du programme canadien de la statistique de l'agriculture. Les gouvernements utilisent les données du recensement de l'agriculture pour élaborer, gérer et évaluer les politiques et programmes agricoles. Statistique Canada se sert des données comme repères pour estimer les cultures, les animaux d'élevage et les finances agricoles entre les années de recensement.

Les utilisateurs du secteur privé se servent des données du recensement de l'agriculture comme d'un outil de gestion. Les fournisseurs du secteur agricole évaluent le potentiel du marché puis prennent des décisions concernant la production et les investissements en fonction de cette évaluation. Les commissions et les organismes agricoles utilisent les données comme base pour leurs discussions avec les gouvernements et les associations commerciales. Les universitaires fondent en grande partie leurs analyses de l'économie agricole sur les données tirées du recensement de l'agriculture.

3.2 Produits de données

Avant la diffusion, toutes les données totalisées subissent un contrôle pour le respect de la confidentialité, ce qui empêche la divulgation de renseignements relatifs à une exploitation agricole donnée. La présentation et le contenu des produits sont déterminés en consultation avec les utilisateurs de données. Les données du recensement de l'agriculture qui sont diffusées se répartissent dans les deux catégories suivantes :

3.2.1 Produits déjà prévus et produits électroniques

Il existe trois genres de produits du recensement de l'agriculture de 1991 :

- produits de référence;
- produits de données;
- produits analytiques.

La publication de référence **Produits et services du recensement de l'agriculture de 1991**, n° 92-303 au catalogue, aide les utilisateurs à choisir le produit ou le service qui répond le mieux à leurs besoins. Elle offre des renseignements détaillés sur la gamme complète des produits et services du recensement de l'agriculture, y compris de l'information sur les prix et la façon de commander. Cette publication sert également de guide pour une meilleure compréhension des concepts et variables du recensement.

Les données du recensement de l'agriculture de 1991 sont présentées dans 24 produits. Une première série de produits imprimés (Partie 1 des profils agricoles), diffusée en juillet 1992,

comprend 11 produits (un pour le Canada et un pour chacune des provinces) qui renferment les chiffres et les totaux de base pour l'ensemble des variables du recensement de l'agriculture de 1991. La Partie 2 des profils agricoles, qui sortira en décembre 1992, comprend également 11 produits imprimés (un pour le Canada et un pour chacune des provinces) dans lesquels figurent des renseignements démographiques sur les exploitants agricoles, des tableaux de recoupement, des données historiques choisies et des données régionales.

Les deux autres publications de données sont nouvelles en 1991. **Aperçu de l'agriculture canadienne selon les données du recensement : 1971-1991** (n° 93-348 au catalogue, parution le 4 juin 1992) comprend une comparaison des données des recensements de l'agriculture de 1971 à 1991. **Profil de la population agricole canadienne** (n° 93-349 au catalogue, parution en octobre 1993) présente un profil des exploitants agricoles et de leur famille fondé sur les données socio-économiques des recensements de l'agriculture et de la population.

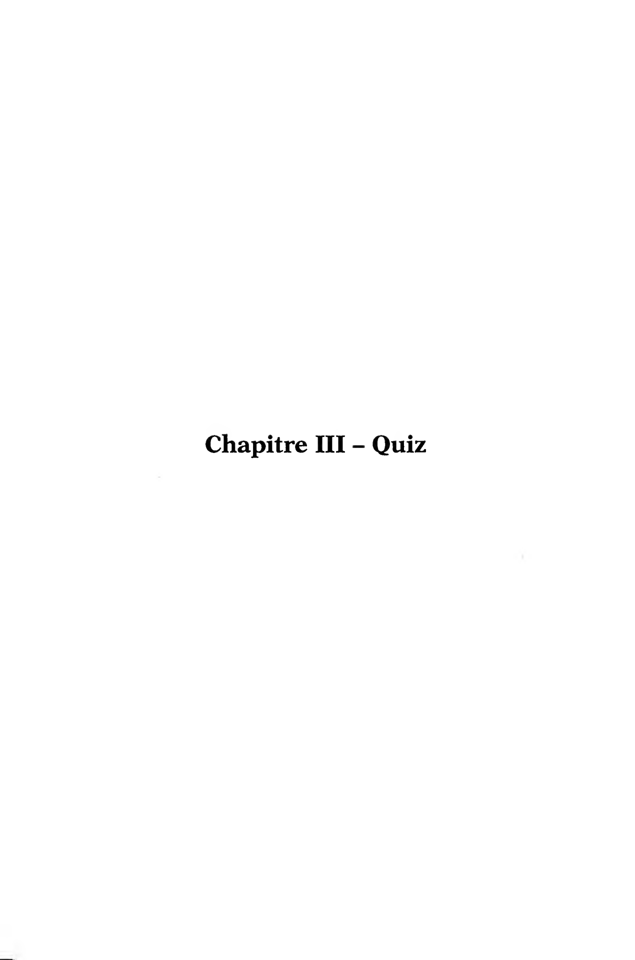
Trois publications analytiques portant sur les résultats du recensement de l'agriculture de 1991 seront lancées. **Tendances et faits saillants de l'agriculture et de la population agricole au Canada** (n° 10-545 F au catalogue, parution en octobre 1992) est une nouvelle publication qui renfermera une discussion, soutenue par de nombreux graphiques et tableaux, des tendances qui se dessinent pour le secteur agricole et pour les intervenants dans l'agriculture canadienne. La nouvelle publication **Le visage de l'agriculture canadienne** (n° 96-302 F au catalogue, parution en mars 1994) comprendra une série d'articles complétés par des graphiques et des tableaux. Elle fournira une intéressante analyse de l'aspect humain de la vie agricole et rurale axée sur les agricultrices, les familles agricoles, la main-d'oeuvre agricole, le revenu et les caractéristiques des populations agricole et rurale. Les utilisateurs pourront avoir une vue de l'agriculture canadienne dans **Un coup d'oeil sur l'agriculture canadienne** (n° 96-301 au catalogue, parution en avril 1994) sans devoir examiner de multiples rangées et colonnes de données. Dans cette publication, les données seront illustrées dans une présentation visuelle stimulante avec cartes et graphiques en couleur.

Les produits électroniques normalisés sont offerts pour toutes les données qui se retrouvent dans la Partie 1 des profils agricoles et pour les tableaux de données régionales non publiées. Ces tableaux complètent les données disponibles au niveau de la subdivision de recensement unifiée (SRU) qui figurent dans les publications de données. Elles illustrent les chiffres et totaux de base de toutes les variables de 1991 aux niveaux de la province, de la division de recensement (DR) et de la subdivision de recensement unifiée (SRU). Pour connaître les définitions de ces termes géographiques, veuillez consulter le chapitre I, section 6, Géographie du recensement.

3.2.2 Produits personnalisés

Les produits personnalisés permettent à l'utilisateur de définir les données et les régions géographiques dont il a besoin pour des applications précises. Les données non disponibles en publication ou les données qui se trouvent dans des tableaux de données régionales non publiées peuvent être demandées sur plusieurs supports, notamment sur papier, sur disquette ou sur carte thématique.

Pour plus de renseignements sur les produits du recensement de l'agriculture, veuillez consulter les **Produits et services du recensement de l'agriculture de 1991**, n° 92-303 au catalogue.



Chapitre III – Quiz

1. Le premier recensement, suite à la Confédération, a eu lieu en 1871. Quelles étaient les quatre provinces canadiennes originales qui firent partie du dénombrement?

   a) Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario et Manitoba
   b) Nouveau-Brunswick, Québec, Manitoba et Terre-Neuve
   c) Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario
   d) Aucune de ces réponses

2. La population totale lors du premier recensement du Canada en 1666 se chiffrait à :

   a) 10,000
   b) 9,850
   c) 3,215

3. Le questionnaire abrégé du recensement de 1991 comprenait :

   a) 7 questions
   b) 9 questions
   c) 10 questions

4. La population du Canada d'après le recensement de 1991 était de :

   a) 27,296,859
   b) 25,309,331
   c) 32,179,103
   d) 22,592,677

5. À quel segment de la population le questionnaire complet a-t-il été distribué?

   a) un cinquième
   b) un quart
   c) un tiers

6. En 1991, plusieurs questions ont été ajoutées au recensement. De celles-ci, combien y figuraient pour la première fois et combien avaient été réintégrées?

   a) 5 nouvelles; 7 réintégrées
   b) 9 nouvelles; 7 réintégrées
   c) 7 nouvelles; 5 réintégrées

7. Vrai ou faux :

   Dans toute l'histoire du recensement au Canada avant 1991, seuls les résidents permanents ont été dénombrés (exception faite pour 1941).

8. Vrai ou faux :

   La définition d'un ménage dépend des gens qui en font partie.

9. Le recensement de 1991 comprenait combien de SD?

   a) 15,385
   b) 21,832
   c) 45,995

10. Le recensement quinquennal est devenu obligatoire en :

    a) 1912
    b) 1956
    c) 1946

11. Les résultats des échantillons pondérés diffèrent quelque peu de la véritable représentation de la population canadienne. Sous quel nom connaît-on ce genre d'erreur?

    a) Erreur de non-réponse
    b) Erreur de dépouillement
    c) Erreur d'échantillonnage
    d) Erreur de couverture

12. Parmi les vérifications suivantes, lesquelles servent à l'estimation du sous-dénombrement brut?

    a) Contre-vérification des dossiers
    b) Vérification de l'Étude sur les résidents temporaires
    c) Vérification des tableaux croisés
    d) Aucune de ces réponses

13. Afin de s'efforcer d'élaborer de nouveaux produits et services qui sont rentables, en demande par les utilisateurs des données du recensement, et qui reflètent les réalités de l'économie canadienne, Statistique Canada a lancé de nouveaux produits en 1991.

Quels sont ces produits?

a) Une expansion des disquettes de données et du disque compact-ROM
b) Une expansion des ateliers et séminaires
c) Le rayon des produits électroniques
d) Les produits de référence électroniques
e) Toutes les réponses ci-haut

14. En quelle année le recensement de l'agriculture a-t-il élargi sa couverture afin d'inclure le recensement à l'échelle nationale?

    a) 1935
    b) 1941
    c) 1956

15. Quelle province ou quel territoire connaît le plus de changement au niveau de sa population (en %) entre 1986 et 1991?

16. Quelle est la différence entre les méthodes de dénombrement «de facto» et «de jure»?

17. Par qui le premier recensement du Canada a-t-il été effectué, et en quelle année?

18. Quelles sont les deux méthodes de collecte qui furent utilisées au cours du recensement de 1991?

19. Énumérez quelques exemples des types de logements (structures) qu'un recenseur doit inscrire aux questionnaires qu'il/elle distribue.

20. Quelle est la différence entre une variable directe et une variable dérivée?

21. Quelle est la définition d'un résident non permanent?

22. Pourquoi y a-t-il deux chiffres en ce qui a trait à la population autochtone au Canada?

23. Quelle est la variable qui a été codée sur une base de recouvrement des coûts pour le recensement de 1991? Ces renseignements sont disponibles pour quelle(s) région(s) géographique(s)?

24. Quelle est la différence entre une famille de recensement et une famille économique?

25. Quels sont les deux principaux types de logements?

26. Quelle est la plus petite unité géographique sous-jacente à toutes les autres régions géographiques normalisées?

27. Énumérez les cinq sources d'erreurs qui peuvent se produire lors de la collecte des données.

28. Quelles sont les trois catégories principales de produits offerts par Statistique Canada?

29. Pour quelle raison le recensement de l'agriculture est-il mené en même temps que le recensement de la population?

Réponses :

1.	c)	chapitre I, section 1.2
2.	c)	chapitre I, section 1.1
3.	b)	chapitre I, section 4.1
4.	a)	chapitre I, section 2.1
5.	a)	chapitre I, section 4.1
6.	c)	chapitre I, section 4.2
7.	(vrai)	chapitre I, sous-section 5.3.1
8.	(vrai)	chapitre I, section 5.11
9.	c)	chapitre I, section 6.3
10.	b)	chapitre I, section 1.2
11.	c)	chapitre I, sous-section 7.3.5
12.	a)	chapitre I, sous-section 7.4.1
13.	e)	chapitre I, section 8.1
14.	c)	chapitre II, section 1.2

15. Le Yukon, 18.3 %

16. La méthode «de facto» «gèle» les gens à l'endroit où ils se trouvent la journée même du recensement – elle produit un instantané de la population. La méthode «de jure» dénombre les gens à leur résidence habituelle (ou «officielle»), en dépit du lieu où ils se trouvent la journée du recensement.

17. En 1666, Jean Talon a dirigé le premier recensement en ce qui est devenu «terre canadienne».

18. Lors du recensement de 1991, deux méthodes de collecte ont été utilisées : l'autodénombrement et le dénombrement par interview.

19. Une maison individuelle non attenante; un appartement dans un immeuble de moins de cinq étages; une maison jumelée; une autre maison individuelle attenante; une maison en rangée; une habitation mobile; un appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant; un autre logement mobile; un appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus.

20. Certaines variables du recensement ressemblent de très près aux renseignements que l'on retrouve au questionnaire, tandis que d'autres sont très différentes. Par exemple, le «sexe» comprend deux catégories, masculin et féminin : les catégories du questionnaire correspondent exactement à celles que l'on retrouve dans la base de données. Le «sexe» est alors appelé une variable **directe**.

    Les variables **dérivées** sont celles qui ont subi des transformations. Par exemple, la «date de naissance» est celle qui fut saisie à partir du questionnaire, mais c'est la variable «âge» que l'on retrouve dans la base de données.

21. Un résident non permanent est une personne qui est titulaire d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, ou d'un permis ministériel, ou une personne qui réclame le statut de réfugié.

22. Il existe présentement deux définitions courantes de la population autochtone : l'une provient du recensement de la population de 1991 tandis que l'autre (postcensitaire) provient de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA). Ces deux définitions varient l'une de l'autre, ainsi que les chiffres ayant trait à la population dans le cadre du recensement et de l'EAPA.

23. La variable ayant trait au lieu de travail a été codée sur une base de recouvrement des coûts. Seuls l'Ontario et la partie québécoise de la région métropolitaine d'Ottawa-Hull ont été codés.

24. Un groupe composé de plusieurs personnes vivant dans le même logement doit satisfaire aux conditions suivantes afin d'être considéré comme étant une famille de recensement : il s'agit d'un époux et d'une épouse ou de partenaires en union libre avec ou sans fils et filles jamais mariés à la maison, ou bien d'un parent seul ayant au moins un fils ou une fille n'ayant jamais été marié. La famille de recensement comprend tous les fils et filles qui sont apparentés par le sang, qui sont adoptés ou qui sont apparentés par alliance qui vivent dans le logement et qui n'ont jamais été mariés. Il est possible que deux familles de recensement partagent le même logement; il se peut que les familles soient apparentées ou non.

    D'autre part, une famille économique comprend toutes les personnes vivant dans le même logement qui sont apparentées par le sang, par alliance ou qui sont adoptées. Par exemple, un frère et une soeur qui vivent ensemble, ou une mère qui vit avec sa fille séparée compteraient en tant que famille économique, mais pas comme famille de recensement.

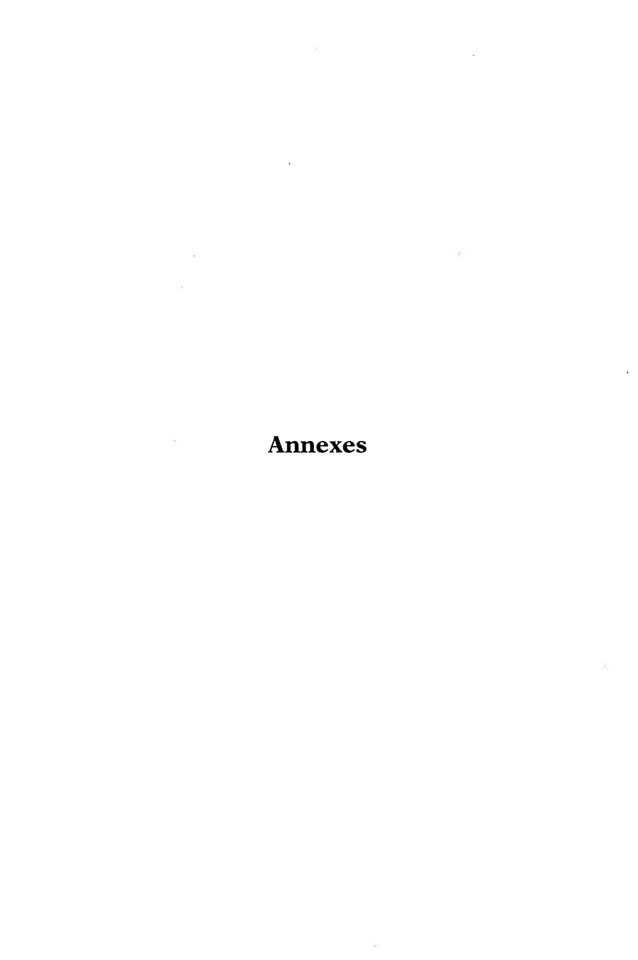
25. Collectif et privé

26. Un secteur de dénombrement

27. Erreurs de couverture, erreurs dues à la non-réponse, erreurs de réponse, erreurs de dépouillement et erreurs d'échantillonnage

28. Produits de référence, analytiques et de données

29. Un avantage significatif de mener le recensement de l'agriculture de pair avec le recensement de la population est que les deux peuvent être reliés ou couplés par ordinateur. Puisque tous les exploitants agricoles remplissent aussi un questionnaire du recensement de la population, un profil socio-économique détaillé de la population agricole peut être dressé.



Annexes

Annexe A . Lois nécessitant les données du recensement

De nombreuses lois nécessitent les données du recensement pour leur application; les exigences constitutionnelles, au niveau fédéral et provincial, en matière de données du recensement étaient enchâssées dans de nombreuses lois :

- Loi constitutionnelle de 1867 (auparavant Acte de l'Amérique du Nord britannique), partie II.8;
- Loi constitutionnelle de 1974 (auparavant Loi sur la représentation);
- Loi constitutionnelle de 1982, article 38;
- Acte du Manitoba, 1870, articles 3, 4, 25;
- The British Columbia Terms of Union, 1871, Schedule, partie 3;
- The Prince Edward Island Terms of Union, 1873, Schedule;
- Acte de l'Alberta, 1905, articles 6, 18;
- Acte de la Saskatchewan, 1905, articles 4, 6, 18, 20;
- Loi constitutionnelle de 1907, paragraphes 1 (3, 8), annexe;
- Loi constitutionnelle de 1930, annexe;
- The Newfoundland Act (1949), Schedule.

De nombreuses lois fédérales mentionnent implicitement ou explicitement les données du recensement. En voici une liste partielle qui peut être trouvée dans les Lois du Canada, 1991 :

- Loi sur la statistique, 1970-71-72, chapitre S-19, articles 3, 7, 8, 15, 19, 20, 21;
- Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, 1976-77, chapitre F-8, paragraphes 2 (3), 40 (1);
- Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-3, article 2, paragraphes 3 (1), 13 (1, 2), article 15, Disposition connexe;
- Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre C-2, paragraphe 15 (2);
- Loi sur le Régime de pensions du Canada, chapitre C-8, article 87, paragraphe 114 (5);
- Loi sur les subventions aux provinces, chapitre P-26, articles 4, 7;
- Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer, 1974, chapitre R-4, paragraphe 2 (1);
- Loi sur le développement industriel et régional, 1980-81-82-83, chapitre I-8, article 2;
- Loi sur la sécurité de la vieillesse, chapitre O-9, article 6;
- Loi sur les allocations aux anciens combattants, chapitre W-3, article 30;
- Loi sur les subventions municipales, 1980-81-82-83, chapitre M-13, alinéa 2 (3) b);
- Loi sur la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, 1988, chapitre C-10.6, annexe, partie A, partie 2, Commerce des produits.

Enfin, de nombreuses lois provinciales mentionnent implicitement ou explicitement les données du recensement. En voici une liste partielle :

Terre-Neuve (The Revised Statutes of Newfoundland, 1970, mis à jour en 1987)

- Local Road Boards Act, 1970, chapitre 219, paragraphe 19 (2)
- Schools Act, 1970, chapitre 346, article 90
- The Electoral Boundaries Delimitation Act, 1973, Statutes of Newfoundland, 1973, No. 44, paragraphe 14 (2)

Nouveau-Brunswick (Lois révisées du Nouveau-Brunswick (1973), mises à jour en 1991)

- Loi sur l'aide aux municipalités, chapitre M-19, paragraphes 7 (1, 3, 4)

Québec (Lois refondues du Québec, 1986)

- Loi sur les élections dans certaines municipalités, chapitre E-2.1, division I
- Loi sur la représentation électorale, chapitre R-24.1, article 3
- Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, chapitre E-8.1, article 118
- Loi sur les cités et villes, chapitre C-19, article 7
- Code municipal du Québec, chapitre C-27.1, article 94

Ontario (Lois refondues de l'Ontario (1980), mises à jour en 1987)

- Loi sur l'évaluation foncière, chapitre 31, article 14
- Loi sur l'éducation, chapitre 129, article 26
- Loi électorale, chapitre 133, article 112
- Loi électorale de 1984, Les Lois de l'Ontario, chapitre 54, paragraphe 69 (2)
- Loi sur les jurés, chapitre 226, paragraphe 6 (2)
- Loi sur les municipalités, chapitre 302, articles 1, 32, 207
- Loi sur la police, chapitre 381, article 2, paragraphe 8 (1)
- Loi sur la municipalité régionale de Durham, chapitre 434, article 75
- Loi sur la municipalité régionale de Haldimand-Norfolk, chapitre 435, article 70
- Loi sur la municipalité régionale de Halton, chapitre 436, article 81
- Loi sur la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth, chapitre 437, article 92
- Loi sur la municipalité régionale de Niagara, chapitre 438, article 118
- Loi sur la municipalité régionale de Peel, chapitre 440, article 76
- Loi sur la municipalité régionale de Sudbury, chapitre 441, article 40
- Loi sur la municipalité régionale de Waterloo, chapitre 442, article 111
- Loi sur la municipalité régionale de York, chapitre 443, article 113

Manitoba (The Revised Statutes of Manitoba, 1970, mis à jour en 1989-1990)

- Loi sur les circonscriptions électorales, chapitre E-40, article 9
- Loi sur les services de santé, 1970, chapitre H-30, alinéa 90 a)
- Loi sur la réglementation des alcools, chapitre L-160, paragraphe 2 (43)
- Loi des ressources naturelles du Manitoba, chapitre N-30, article 20
- Loi sur les subventions inconditionnelles, chapitre U-10, alinéa 2 a), articles 4, 5
- The Water Supply District Act, chapter W-100, paragraphe 21 (2)
- Loi sur les municipalités, chapitre M-225, articles 2, 41, 96
- La loi sur les écoles publiques, chapitre P-250, articles 241, 242
- Loi sur les soins vétérinaires, chapitre V-50, article 8

Saskatchewan (The Revised Statutes of Saskatchewan, 1978, mis à jour en 1988-1990)

- The Community Capital Fund Program Act, chapitre C-18, paragraphe 8 (1, 2)
- The Community Capital Fund Program Act, Statutes of Saskatchewan, 1979, chapitre C-18.1, article 2
- The Community Health Unit Act, Statutes of Saskatchewan, 1979, chapitre C-19.1, paragraphe 3 (1)
- The Constituency Boundaries Commission Act, chapitre C-28, article 12
- The Fire Departments Platoon Act, chapitre F-14, article 3
- The Liquor Licensing Act, chapitre L-21, article 62
- The Municipal Assessment Act, Statutes of Saskatchewan, 1979, chapitre M-23.1, paragraphe 3 (5)
- The Northern Municipality Act, Statutes of Saskatchewan, 1983, chapitre N-5.1, article 11
- The Planning and Development Act, chapitre P-13, paragraphe 82 (1)
- The Public Health Act, chapitre P-37, alinéa 44 (1) b)
- The Saskatchewan Assessment Act, Statutes of Saskatchewan, 1980-81, chapitre S-6.1, paragraphe 8 (3)
- The Tuberculosis Sanatoria and Hospitals Act, chapitre T-24, alinéa 25 (2) b)
- The Urban Municipality Act, chapitre U-10, paragraphe 16 (2)

Alberta (The Revised Statutes of Alberta, 1980, mis à jour en 1990)

- County Act, chapitre C-27, alinéas 5 (4) a) et b), articles 22, 24
- Municipal and School Administration Act, chapitre M-29, alinéa 18 (3) b)
- Municipal Government Act, chapitre M-26, articles 124, 125, 146, 324
- Statistics Bureau Act, chapitre S-22, article 5, paragraphe 7 (1)
- Property Tax Reduction Act, chapitre P-19, alinéa 27 (3) a)

Colombie-Britannique (The Revised Statutes of British Columbia, 1979, mis à jour en 1990)

- Hospital District Act, chapitre 178, paragraphe 9 (3)
- Municipal Act, chapitre 290, articles 1, 21, 775, 813

Annexe B. Centres régionaux de consultation et bibliothèques de dépôt

1. Centres régionaux de consultation

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada offrent une gamme complète des produits et services du recensement. On y trouve une bibliothèque et un comptoir de vente où les utilisateurs peuvent consulter ou acheter les différents produits, dont les publications, disquettes de micro-ordinateurs, microfiches et cartes.

Le personnel des centres régionaux de consultation fournit des services de consultation et de recherche en plus des services et des soutiens d'après-vente, y compris des séminaires et des ateliers sur l'utilisation des données de Statistique Canada.

Chaque centre vous offre la possibilité d'extraire de l'information des systèmes de retrait de données informatisées CANSIM et TELICHART de Statistique Canada. Un service de renseignements téléphonique est également disponible; ce service est gratuit pour les utilisateurs se trouvant à l'extérieur des secteurs d'appels locaux. Téléphonez, écrivez, télécopiez ou visitez le centre régional de consultation le plus près pour de plus amples renseignements.

Terre-Neuve et Labrador
Statistique Canada
Services consultatifs
3e étage
Immeuble Viking
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3P2
Appel local : 709-772-4073
Sans frais : 1-800-563-4255
Télécopieur : 1-709-772-6433

Provinces des Maritimes
Statistique Canada
Services consultatifs
Centre North American Life
3e étage
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M3
Appel local : 902-426-5331
Sans frais : 1-800-565-7192
Télécopieur : 1-902-426-9538

Québec
Statistique Canada
Services consultatifs
4e étage, Tour Est
Complexe Guy-Favreau
200 ouest,
boul. René-Lévesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Appel local : 514-283-5725
Sans frais : 1-800-361-2831
Télécopieur : 1-514-283-9350

Région de la Capitale nationale
Statistique Canada
Centre de consultation statistique
Hall d'entrée
Immeuble R.H. Coats
Parc Tunney
Avenue Holland
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Appel local : 613-951-8116
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais de votre province.
Télécopieur : 1-613-951-0581

Ontario
Statistique Canada
Services consultatifs
10e étage
Immeuble Arthur Meighen
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M4
Appel local : 416-973-6586
Sans frais : 1-800-263-1136
Télécopieur : 1-416-973-7475

Manitoba
Statistique Canada
Services consultatifs
Pièce 300
Édifice MacDonald
344, rue Edmonton
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3L9
Appel local : 204-983-4020
Sans frais : 1-800-542-3404
Télécopieur : 1-204-983-7543

Saskatchewan
Statistique Canada
Services consultatifs
9e étage
Tour Avord
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7
Appel local : 306-780-5405
Sans frais : 1-800-667-7164
Télécopieur : 1-306-780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Statistique Canada
Services consultatifs
8e étage
Park Square
10001, Bellamy Hill
Edmonton (Alberta)
T5J 3B6
Appel local : 403-495-3027
Sans frais : 1-800-282-3907
T. N.-O. : appelez à frais virés au 1-403-495-3028
Télécopieur : 1-403-495-3026

Sud de l'Alberta
Statistique Canada
Services consultatifs
Pièce 401
First Street Plaza
138, 4e avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2G 4Z6
Appel local : 403-292-6717
Sans frais : 1-800-472-9708
Télécopieur : 1-403-292-4958

Colombie-Britannique et Yukon
Statistique Canada
Services consultatifs
Pièce 440F
Édifice Federal
3e étage
Centre Sinclair
757, rue Hastings ouest
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V6C 3C9
Appel local : 604-666-3691
Sans frais : 1-800-663-1551
[sauf Atlin (C.-B.)]
Yukon et Atlin (C.-B.)
Zenith 08913
Télécopieur : 1-604-666-4863

Appareils de télécommunications pour malentendants 1-800-363-7629



2. Bibliothèques de dépôt

La bibliothèque de Statistique Canada, située à Ottawa, tient à jour les enregistrements complets de nature courante ou historique de l'ensemble des publications de Statistique Canada, qu'elles figurent au catalogue ou non. Les employés de la bibliothèque sont à la disposition des utilisateurs pour aider ces derniers à trouver les informations dont ils ont besoin.

Bibliothèque de Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 2e étage
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Appel local : 613-951-8219/20
Télécopieur : 1-613-951-0939

La liste qui suit comprend les bibliothèques de dépôt complet qui reçoivent toutes les publications de Statistique Canada et de toute l'administration fédérale.

Canada

Terre-Neuve

St. John's

Memorial University of Newfoundland
Queen Elizabeth II Library
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3Y1

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Bibliothèque des services gouvernementaux
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 3T2

Nouvelle-Écosse

Halifax

Dalhousie University
Killam Memorial Library
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 4H8

Wolfville

Acadia University
Vaughan Memorial Library
Wolfville (Nouvelle-Écosse)
B0P 1X0

Nouveau-Brunswick

Fredericton

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

University of New Brunswick
Harriet Irving Library
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
E3B 5H5

Moncton

Université de Moncton
Bibliothèque Champlain
Moncton
(Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Sackville

Mount Allison University
Ralph Pickard Bell Library
Sackville
(Nouveau-Brunswick)
E0A 3C0

Québec

Montréal

Bibliothèque municipale de Montréal
Montréal (Québec)
H2L 1L9

Services documentaires multimédia
Montréal (Québec)
H2C 1T1

Concordia University Library
Montréal (Québec)
H3G 1M8

McGill University
McLennan Library
Montréal (Québec)
H3A 1Y1

Université de Montréal
Bibliothèque des sciences humaines et sociales
Montréal (Québec)
H3C 3T2

Université du Québec à Montréal
Bibliothèque
Montréal (Québec)
H2L 4S6

Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec (Québec)
G1A 1A5

Sherbrooke

Université de Sherbrooke
Bibliothèque générale
Cité universitaire
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Sainte-Foy

Université Laval
Bibliothèque générale
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Ontario

Downsview

York University
Scott Library
Downsview (Ontario)
M3J 2R6

Guelph

University of Guelph
Library
Guelph (Ontario)
N1G 2W1

Hamilton

Bibliothèque publique d'Hamilton
Hamilton (Ontario)
L8R 3K1

McMaster University
Mills Memorial Library
Hamilton (Ontario)
L8S 4L6

Kingston

Queen's University at Kingston
Douglas Library
Kingston (Ontario)
K7L 3N6

London

The University of Western Ontario
D.B. Weldon Library
London (Ontario)
N6A 3K7

Ottawa

Bibliothèque du Parlement
Section de l'information gouvernementale canadienne
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Université d'Ottawa
Bibliothèque Morisset
Ottawa (Ontario)
K1N 9A5

Sudbury

Université Laurentienne de Sudbury
Bibliothèque
Sudbury (Ontario)
P3C 2C6

Thunder Bay

Lakehead University
Chancellor Paterson Library
Thunder Bay (Ontario)
P7B 5E1

Bibliothèque publique de Thunder Bay
Thunder Bay (Ontario)
P7E 1C2

Toronto

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Metropolitan Toronto Reference Library
Toronto (Ontario)
M4W 2G8

University of Toronto
Robarts Library
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Waterloo

University of Waterloo
Dana Porter Arts Library
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

Windsor

Bibliothèque publique de Windsor
Windsor (Ontario)
N9A 4M9

Manitoba

Winnipeg

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

The University of Manitoba
Elizabeth Dafoe Library
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N2

Saskatchewan

Regina

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Regina (Saskatchewan)
S4S 0B3

Saskatoon

University of Saskatchewan
The Main Library
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W0

Alberta

Calgary

The University of Calgary
MacKimmie Library
Calgary (Alberta)
T2N 1N4

Edmonton

Bibliothèque publique d'Edmonton
Edmonton (Alberta)
T5J 2V4

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Edmonton (Alberta)
T5K 2B6

The University of Alberta Library
Edmonton (Alberta)
T6G 2J8

Colombie-Britannique

Burnaby

Simon Fraser University Library
Burnaby
(Colombie-Britannique)
V5A 1S6

Vancouver

The University of British Columbia
Library
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V6T 1Y3

Bibliothèque publique de Vancouver
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V6Z 1X5

Victoria

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Victoria
(Colombie-Britannique)
V8V 1X4

University of Victoria
McPherson Library
Victoria
(Colombie-Britannique)
V8W 3H5

Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife

Bibliothèque gouvernementale des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1H0

Autres pays

République fédérale d'Allemagne

Preussischer Kulturbesitz
Staatsbibliothek
Abt. Amtsdruckchriften U.
Tausch
Postfach 1407
1000 Berlin 30
Allemagne

Royaume-Uni

The British Library
Londres, WC1B 3DG
Angleterre, Royaume-Uni

Japon

National Diet Library
Tokyo, Japon

États-Unis d'Amérique

Library of Congress
Washington, D.C. 20540
États-Unis d'Amérique

Annexe C. Glossaire des termes

Vous trouverez ci–dessous une liste de termes utilisés dans la présente publication. Veuillez noter que les descriptions pour certains de ces termes sont de nature générale. Vous trouverez une définition plus complète de certains de ces termes dans le **Dictionnaire du recensement de 1991** (n° 92–301 F ou D au catalogue).

(AR) agglomération de recensement : grand noyau urbain ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

(ARP) agglomération de recensement primaire : une sous-région importante à l'intérieur d'une RMR ou AR unifiée.

centroïde : ce terme est remplacé par «point figuratif». Il désigne une coordonnée géographique qui est un emplacement central représentatif d'une région géographique.

(CÉF) circonscription électorale fédérale : un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes.

côté d'îlot : petite unité géographique reconnaissable à laquelle des données du recensement peuvent être associées. Il correspond à un côté de rue, normalement situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues ou d'autres traits physiques (comme un ruisseau ou une voie ferrée).

«de facto» : la méthode «de facto» consiste à dénombrer les personnes à l'endroit où elles se trouvent le jour du recensement et ne tient pas compte du lieu habituel de résidence.

«de jure» : la méthode «de jure» consiste à dénombrer les personnes à leur lieu habituel de résidence, peu importe où elles se trouvent le jour du recensement.

dénombrement dans les soupes populaires : certains sans-abri qui échappent aux techniques de dénombrement traditionnel visitent les soupes populaires pour obtenir un repas. Pour la première fois, à titre expérimental, des données ont été recueillies par les recenseurs auprès des clients des soupes populaires le jour du recensement.

(DR) division de recensement : terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, divisions, comtés, districts régionaux et sept autres genres de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement).

formule 2A : questionnaire abrégé qui contient neuf questions. Il a servi à recenser les quatre cinquièmes de tous les ménages privés.

formule 2B : questionnaire long qui contient 53 questions. Il a servi à recenser un cinquième de tous les ménages privés.

(LNC) localité non constituée : un groupe de logements n'ayant pas de limites légales ni d'administration locale.

logement : ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habitent ou pourraient habiter.

point représentatif : ce terme remplace le concept de «centroïde». Il désigne une coordonnée géographique qui est un emplacement central représentatif d'une région géographique.

région agricole : région géographique infraprovinciale utilisée aux fins du recensement de l'agriculture pour diffuser les statistiques agricoles.

(RI) région infraprovinciale : unité géographique infraprovinciale plus petite qu'une province (sauf pour l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires) constituée de groupes de divisions de recensement complètes.

(RMR) région métropolitaine de recensement : très grand noyau urbain ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

(RMRP) région métropolitaine de recensement primaire : une sous-région importante à l'intérieur d'une RMR ou AR unifiée.

(RTA) région de tri d'acheminement : un ensemble de régions précises et stables représentées par les trois premiers caractères d'un code postal.

résident non permanent : toute personne qui est titulaire d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendique le statut de réfugié.

(SD) secteur de dénombrement : région géographique dénombrée par un recenseur.

(SR) secteur de recensement : petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente au sein d'une grande région comportant un centre urbain; ce

territoire est déterminé avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme.

(SRP) secteur de recensement provincial : petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente qui se trouve à l'extérieur des RMR et des AR faisant partie du programme des secteurs de recensement (SR).

(SDR) subdivision de recensement : terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

(SRU) subdivision de recensement unifiée : groupe de petites subdivisions de recensement incluses dans une plus grande subdivision de recensement (voir SDR), créées par souci de commodité, afin de faciliter la référence géographique.

variable dérivée : cette variable a subi des transformations. Par exemple, la «date de naissance» a été recueillie sur le questionnaire, mais c'est l'«âge» qui est la variable de la base de données.

variable directe : variable dont les catégories du questionnaire correspondent exactement à celles de la base de données.

Annexe D. Population du Canada, recensement de la population de 1991

Population, Canada, provinces et territoires, 1986 et 1991

Province ou territoire	Population en 1986	Population en 1991	Variation en nombres absolus	Taux de variation 1981-86	Taux de variation 1986-91
Canada	**25,309,331**	**27,296,859**	**1,987,528**	**4.0**	**7.9**
Terre-Neuve	568,349	568,474	125	0.1	--
Île-du-Prince-Édouard	126,646	129,765	3,119	3.4	2.5
Nouvelle-Écosse	873,176	899,942	26,766	3.0	3.1
Nouveau-Brunswick	709,442	723,900	14,458	1.9	2.0
Québec	6,532,461	6,895,963	363,502	1.5	5.6
Ontario	9,101,694	10,084,885	983,191	5.5	10.8
Manitoba	1,063,016	1,091,942	28,926	3.6	2.7
Saskatchewan	1,009,613	988,928	-20,685	4.3	-2.0
Alberta	2,365,825	2,545,553	179,728	5.7	7.6
Colombie-Britannique	2,883,367	3,282,061	398,694	5.1	13.8
Territoire du Yukon	23,504	27,797	4,293	1.5	18.3
Territoires du Nord-Ouest	52,238	57,649	5,411	14.2	10.4

-- *Valeur trop petite pour être exprimée.*

Croissance démographique au Canada, 1951-1991

Année	Population totale	Augmentation de la population	Taux de croissance de la population
1951	14,009,429	...	...
1956	16,080,791	2,071,362	14.8
1961	18,238,247	2,157,456	13.4
1966	20,014,880	1,776,633	9.7
1971	21,568,311	1,553,431	7.8
1976	22,992,604	1,424,293	6.6
1981	24,343,181	1,350,577	5.9
1986	25,309,331 *	966,150	4.0
1991	27,296,859 *	1,987,528	7.9

* Exclut les données des réserves indiennes et des établissements indiens partiellement dénombrés.

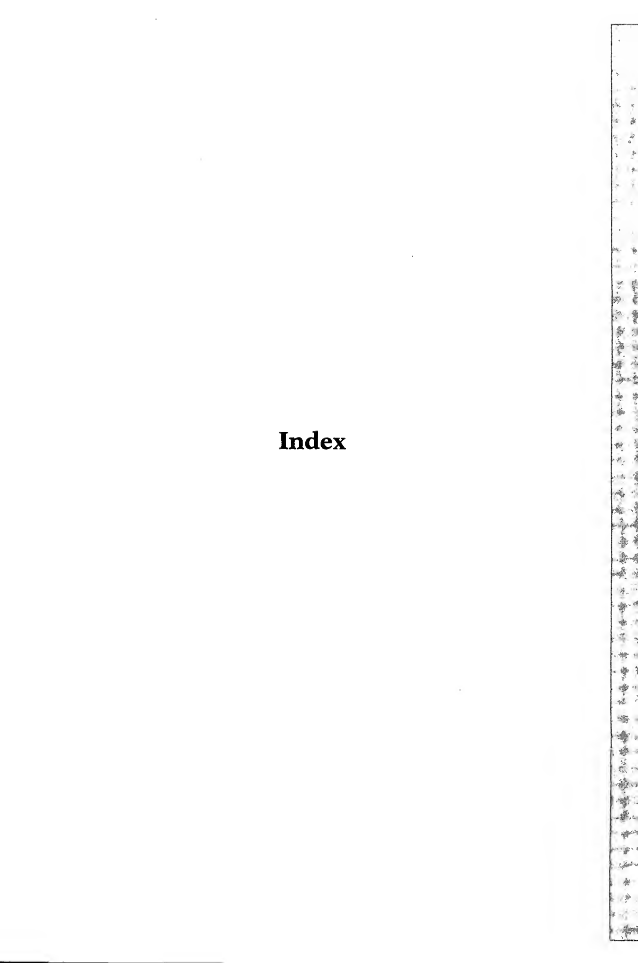
Source: **Le Quotidien**, Statistique Canada, n° 11-001 F au catalogue, mardi, le 28 avril 1992.

Les 25 plus grandes municipalités au Canada, 1991

Subdivision de recensement	Rang 1986	Rang 1991	Population en 1986	Population en 1991	Variation en nombres absolus	Taux de variation
Montréal	1	1	1,015,420	1,017,666	2,246	0.2
Calgary	2	2	636,843 A	710,677	73,834	11.6
Toronto	3	3	612,289	635,395	23,106	3.8
Winnipeg	4	4	594,551	616,790	22,239	3.7
Edmonton	5	5	573,982	616,741	42,759	7.4
North York	6	6	556,297	562,564	6,267	1.1
Scarborough	7	7	484,676	524,598	39,922	8.2
Vancouver	8	8	431,147	471,844	40,697	9.4
Mississauga	9	9	374,005	463,388	89,383	23.9
Hamilton	10	10	306,734 A	318,499	11,765	3.8
Laval	13	11	284,164	314,398	30,234	10.6
Ottawa	12	12	300,763	313,987	13,224	4.4
Etobicoke	11	13	302,973	309,993	7,020	2.3
London	14	14	269,202 A	303,165	33,963	12.6
Surrey	17	15	181,447	245,173	63,726	35.1
Brampton	16	16	188,498	234,445	45,947	24.4
Windsor	15	17	193,122 A	191,435	-1,687	-0.9
Saskatoon	18	18	177,659 A	186,058	8,399	4.7
Regina	19	19	175,064	179,178	4,114	2.3
Kitchener	21	20	150,604	168,282	17,678	11.7
Québec	20	21	164,580	167,517	2,937	1.8
Burnaby	22	22	145,161	158,858	13,697	9.4
Markham	28	23	114,597	153,811	39,214	34.2
York	23	24	135,401	140,525	5,124	3.8
Longueuil	24	25	125,441	129,874	4,433	3.5

A – *Donnée ajustée en raison des changements apportés aux limites.*

Source: **Le Quotidien**, Statistique Canada, n° 11-001 F au catalogue, mardi, le 28 avril 1992.



Index



BON DE COMMANDE

Statistique Canada

POSTEZ À :	TÉLÉCOPIEZ AU : (613) 951-1584	MODALITÉS DE PAIEMENT
Vente des publications Statistique Canada Ottawa (Ontario) K1A 0T6	Le bon télécopié tient lieu de commande originale. Veuillez ne pas envoyer de confirmation pour les commandes faites par téléphone ou télécopieur.	☐ N° du bon de commande

(En caractères d'imprimerie s.v.p.)

Entreprise ______

Service ______

À l'attention de ______

Adresse ______

Ville ______ Province ______

Code postal ______ Tél. ______ Télécopieur ______

Veuillez vous assurer d'avoir fourni toute l'information, **y compris votre numéro de téléphone**

☐ N° du bon de commande

☐ Envoyez-moi la facture plus tard (pour abonnements seulement – max. 500 $)

Signature de la personne autorisée ______

☐ Paiement inclus ______ $

☐ **Débitez mon compte :** ☐ MasterCard ☐ VISA

N° de compte

Date d'expiration

Signature ______

Numéro de référence du client ______

Numéro au catalogue	Titre	Édition demandée	Abonnement annuel ou prix de la publication			Quant.	Total
			Canada $	États-Unis $ US	Autres pays $ US		$

► Veuillez noter que les réductions s'appliquent au prix des publications et non au total général, ce dernier pouvant inclure des frais de port et de manutention particuliers et la TPS.	**TOTAL**	
► Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada – Publications. Les clients canadiens paient en dollars canadiens; les clients à l'étranger paient le montant total en dollars US tirés sur une banque américaine.	**TPS (7 %) (Clients canadiens seulement)**	
► **Veuillez noter que les prix au Catalogue pour les É.-U. et les autres pays sont donnés en dollars américains.**	**TOTAL GÉNÉRAL**	

Pour un service plus rapide, composez le ☎ **1-800-267-6677** **(Clients canadiens seulement)** ou **(613) 951-1584** **Comptes VISA et MasterCard** PF 91058

Merci de votre commande ! ☎ **(613) 951-7277** **(Les clients à l'étranger)**

Statistique Canada Statistics Canada

Canada





ORDER FORM

Statistics Canada

MAIL TO: **FAX TO: (613) 951-1584**

Publication Sales
Statistics Canada
Ottawa, Ontario, K1A 0T6

A Fax will be treated as an original order. Please do not send confirmation for fax or telephone orders.

(Please print)

Company ______

Department ______

Attention ______

Address ______

City ______ Province ______

Postal Code ______ Tel. ______ Fax ______

Please ensure that all information, **including telephone number**, is completed.

METHOD OF PAYMENT

☐ Purchase Order Number ______

☐ Bill me later (for subscriptions only – max. $500)

Authorized signature ______

☐ Payment enclosed $ ______

☐ **Charge to my:** ☐ MasterCard ☐ VISA

Account Number ______

Expiry Date ______

Signature ______

Client Reference Number ______

Catalogue Number	Title	Required Issue	Annual Subscription or Book Price			Qty	Total
			Canada $	United States US$	Other Countries US$		$

Please note that discounts are applied to the price of the publication and not to the total amount which might include special shipping and handling charges and the GST.	**SUBTOTAL**	
Cheque or money order should be made payable to the Receiver General for Canada/ Publications. Canadian clients pay in Canadian funds. Clients from the United States and other countries pay total amount in US funds drawn on a US bank.	**GST (7%) (Cdn. customers only)**	
Note: Catalogue prices for U.S. and other countries are shown in US dollars.	**GRAND TOTAL**	

For faster ordering **1-800-267-6677** **(Canadian Residents Only)** or **(613) 951-1584** **VISA and MasterCard Accounts** **PF 91058**

Thank you for your order! **(613) 951-7277** **(Clients outside of Canada)**

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI
Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, chap. S19). La loi vous oblige à les fournir.

RÉSERVÉ AU BUREAU	Prov.	CÉF n°	SD n°	NV	2B	1
	Ménage n°	Type de formule 4	Nombre de personnes	Quest. n° de	TL 2 M 4 RÉ 1 LI 3 LC 5 RT	2

RECENSEMENT DU CANADA DE 1991

À REMPLIR LE 4 JUIN 1991

POUR INFORMATION SEULEMENT

Un message du statisticien en chef du Canada

Les renseignements recueillis dans le cadre du recensement de 1991 nous sont indispensables pour planifier l'avenir du Canada à l'aube du XXI[e] siècle. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles seront combinées à celles de tous les Canadiens et les données ainsi obtenues permettront de mieux comprendre notre pays et nos différentes collectivités. Les données du recensement servent à prendre des décisions fondées sur la connaissance des faits et, ce, à l'échelle nationale, provinciale et locale. Nous avons absolument besoin de vous pour mener à terme cette entreprise nationale. Veuillez remplir votre questionnaire du recensement en suivant les étapes et le retourner par la poste le 4 juin.

Merci de votre collaboration.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

COMMENCEZ ICI

ÉTAPE 1 en inscrivant votre adresse en lettres moulées

N° et rue ou lot et concession | N° d'app.

Ville, village, réserve indienne | Province/territoire

Code postal | Ind. rég. | N° de téléphone

Tournez la page et passez à l'ÉTAPE 2 →

Statistique Canada   Statistics Canada

Canada

ÉTAPE 2

Comment remplir ce questionnaire

Pour répondre aux questions:

cochez le cercle ⊗

OU inscrivez un numéro dans la case 0 9

OU écrivez en lettres moulées dans la case NOM DE FAMILLE

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce questionnaire, consultez le Guide **OU** appelez-nous sans frais. Les numéros à composer figurent à la page 28.

ÉTAPE 3

Si **toutes** les personnes de ce ménage sont **des résidents étrangers** (voir ci-dessous), veuillez cocher le cercle ○ et **ne pas** remplir le questionnaire.

Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Par résidents étrangers, on entend:

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et leur famille;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement.

ÉTAPE 4

Si toutes les personnes de ce ménage demeurent ici temporairement **et ont** un domicile habituel ailleurs au Canada, veuillez indiquer le nombre total de personnes dans cette case ☐ et **ne pas** remplir le questionnaire.

Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

ÉTAPE 5

Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le mardi 4 juin 1991, vivaient habituellement ici.

(Veuillez vous reporter au Guide pour les situations particulières.)

DRESSEZ LA LISTE EN COMMENÇANT PAR:

- soit l'époux, l'épouse ou un des partenaires en union libre d'un couple qui habite ici;
- soit le père ou la mère lorsque seulement l'un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés).

Si aucune de ces catégories ne s'applique, veuillez commencer par n'importe quel membre adulte du ménage.

CONTINUEZ LA LISTE PAR:

- l'épouse, l'époux ou le partenaire en union libre de la Personne 1;
- les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1 (y compris les enfants adoptés et les enfants d'un autre lit (beau-fils ou belle-fille));
- les autres personnes apparentées à la Personne 1 et les membres de leur famille, s'ils vivent ici;
- les personnes non apparentées à la Personne 1 et les membres de leur famille, s'ils vivent ici.

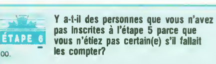
ASSUREZ-VOUS D'INSCRIRE:

- les enfants, les personnes apparentées, les compagnons/compagnes d'appartement ou de chambre, les pensionnaires et les employés résidents;
- toute personne qui se trouve temporairement absente le 4 juin, y compris les étudiants absents à cause de leurs études ou un époux, une épouse ou une autre personne qui est absente à cause de son travail;
- toute personne qui a passé ici la nuit du 3 au 4 juin et qui n'a pas de domicile habituel ailleurs;
- toute personne qui se trouve actuellement dans un établissement institutionnel, comme un hôpital, un foyer pour personnes âgées ou une prison, mais seulement si cette personne y a été admise **après le 4 décembre 1990**.

N'oubliez pas de vous inscrire!

	Nom de famille	Prénom
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez utiliser la section réservée aux observations à la page 28.



ÉTAPE 6

Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 5 parce que vous n'étiez pas certain(e) s'il fallait les compter?

00.

Par exemple: d'autres personnes apparentées vivant ici; un étudiant absent à cause de ses études; un chambreur qui a un autre domicile; un domestique logé et nourri; ou un membre du ménage qui se trouve dans un établissement institutionnel.

◯ Non

01 ◯ Oui — Écrivez (en lettres moulées) le nom de chacune d'elles et la raison de l'omission.

Nom
Raison

Nom
Raison

Nom
Raison

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez utiliser la section réservée aux observations à la page 28.



ÉTAPE 7

Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada ont passé la nuit du 3 au 4 juin 1991 dans ce logement?

◯ Aucune

OU

02 ☐ ◄ Nombre de personnes

ÉTAPE 8

Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui EXPLOITE une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole?

Par «autre exploitation agricole» on entend, par exemple, un parc d'engraissement, une serre, une champignonnière, une pépinière, une ferme d'animaux à fourrure, une exploitation apicole, une exploitation de gazon ou de petits fruits ou une érablière.

03 ◯ Non

04 ◯ Oui



ÉTAPE 9

Au haut de la page suivante, transcrivez dans les espaces prévus les noms figurant à l'étape 5.

Passez ensuite aux autres questions.

Nota:
Si le ménage compte **plus de six personnes**, inscrivez les six premières sur ce questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire. Si vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section réservée aux observations à la page 28. Un recenseur communiquera avec vous.

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
1. NOM Assurez-vous de transcrire les noms dans le même ordre que celui de la liste dressée à l'**étape 5**.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1 Pour **chaque** membre du ménage, indiquez le lien avec la Personne 1. *Cochez un seul cercle.* Si vous cochez le cercle «Autre», utilisez la case fournie pour indiquer le lien de cette personne avec la Personne 1. *Exemples d'«autres» personnes **apparentées** à la Personne 1:* • *cousin/cousine* • *grand-père/grand-mère* • *partenaire en union libre du fils* • *neveu/nièce* *Exemples d'«autres» personnes **non apparentées** à la Personne 1:* • *époux/épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse* • *fils/fille du chambreur ou de la chambreuse* • *fils/fille du compagnon ou de la compagne d'appartement* • *employé(e)*	01. 01 ⊗ **PERSONNE 1** 14 ☐ PI 15 ☐ EI 16 ☐ A	02. 02 ◯ Époux/épouse de la Personne 1 03 ◯ Partenaire en union libre de la Personne 1 04 ◯ Fils/fille de la Personne 1 05 ◯ Gendre/bru de la Personne 1 06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1 07 ◯ Père/mère de la Personne 1 08 ◯ Beau-père/belle-mère de la Personne 1 09 ◯ Frère/soeur de la Personne 1 10 ◯ Beau-frère/belle-soeur de la Personne 1 11 ◯ Chambreur/chambreuse 12 ◯ Compagnon/compagne d'appartement ◯ Autre — *Précisez* ☐ 13 ☐ 16 ☐ A
3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le **jour**, le **mois** et l'**année**. *Exemple: Si cette personne est née le 10 février 1945, inscrivez* Jour 10 Mois 02 Année 1945 *Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	17 Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐	17 Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐
4. SEXE	18 ◯ Masculin 19 ◯ Féminin	18 ◯ Masculin 19 ◯ Féminin
5. ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL *Cochez un seul cercle.*	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ◯ Divorcé(e) 23 ◯ Veuf(ve) 24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e)) 21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e) 22 ◯ Divorcé(e) 23 ◯ Veuf(ve) 24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))
6. Cette personne vit-elle actuellement avec un partenaire en union libre?	25 ◯ Oui 26 ◯ Non	25 ◯ Oui 26 ◯ Non



03.	04.	05	06.
04 ◯ Fils / fille de la Personne 1	04 ◯ Fils / fille de la Personne 1	04 ◯ Fils / fille de la Personne 1	04 ◯ Fils / fille de la Personne 1
05 ◯ Gendre / bru de la Personne 1	05 ◯ Gendre / bru de la Personne 1	05 ◯ Gendre / bru de la Personne 1	05 ◯ Gendre / bru de la Personne 1
06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1	06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1	06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1	06 ◯ Petit-enfant de la Personne 1
07 ◯ Père / mère de la Personne 1	07 ◯ Père / mère de la Personne 1	07 ◯ Père / mère de la Personne 1	07 ◯ Père / mère de la Personne 1
08 ◯ Beau-père / belle-mère de la Personne 1	08 ◯ Beau-père / belle-mère de la Personne 1	08 ◯ Beau-père / belle-mère de la Personne 1	08 ◯ Beau-père / belle-mère de la Personne 1
09 ◯ Frère / soeur de la Personne 1	09 ◯ Frère / soeur de la Personne 1	09 ◯ Frère / soeur de la Personne 1	09 ◯ Frère / soeur de la Personne 1
10 ◯ Beau-frère / belle-soeur de la Personne 1	10 ◯ Beau-frère / belle-soeur de la Personne 1	10 ◯ Beau-frère / belle-soeur de la Personne 1	10 ◯ Beau-frère / belle-soeur de la Personne 1
11 ◯ Chambreur / chambreuse	11 ◯ Chambreur / chambreuse	11 ◯ Chambreur / chambreuse	11 ◯ Chambreur / chambreuse
12 ◯ Compagnon / compagne d'appartement	12 ◯ Compagnon / compagne d'appartement	12 ◯ Compagnon / compagne d'appartement	12 ◯ Compagnon / compagne d'appartement
◯ Autre — *Précisez*	◯ Autre — *Précisez*	◯ Autre — *Précisez*	◯ Autre — *Précisez*
13 ☐☐ 16 ☐ A	13 ☐☐ 16 ☐ A	13 ☐☐ 16 ☐ A	13 ☐☐ 16 ☐ A
17 Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐	17 Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐	17 Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐	17 Jour ☐☐ Mois ☐☐ Année 1☐☐☐
16 ◯ Masculin	16 ◯ Masculin	16 ◯ Masculin	16 ◯ Masculin
19 ◯ Féminin	19 ◯ Féminin	19 ◯ Féminin	19 ◯ Féminin
20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e))	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e))	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e))	20 ◯ Légalement marié(e) (et non séparé(e))
21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e)	21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e)	21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e)	21 ◯ Légalement marié(e) et séparé(e)
22 ◯ Divorcé(e)	22 ◯ Divorcé(e)	22 ◯ Divorcé(e)	22 ◯ Divorcé(e)
23 ◯ Veuf(ve)	23 ◯ Veuf(ve)	23 ◯ Veuf(ve)	23 ◯ Veuf(ve)
24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))	24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))	24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))	24 ◯ Célibataire (jamais marié(e))
25 ◯ Oui	25 ◯ Oui	25 ◯ Oui	25 ◯ Oui
26 ◯ Non	26 ◯ Non	26 ◯ Non	26 ◯ Non

Question	07	08
LANGUE **7.** Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? *Cochez un seul cercle.*	01 ◯ Anglais seulement 02 ◯ Français seulement 03 ◯ Anglais et français 04 ◯ Ni anglais ni français	01 ◯ Anglais seulement 02 ◯ Français seulement 03 ◯ Anglais et français 04 ◯ Ni anglais ni français
8. Quelle(s) langue(s), **autre(s) que l'anglais ou le français**, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?	05 ◯ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles* 06 ____ 07 ____ 08 ____	05 ◯ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles* 06 ____ 07 ____ 08 ____
9. Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?	09 ◯ Anglais 10 ◯ Français Autre — *Précisez* 11 ____	09 ◯ Anglais 10 ◯ Français Autre — *Précisez* 11 ____
10. Quelle est la langue que cette personne a **apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**? *Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.*	12 ◯ Anglais 13 ◯ Français Autre — *Précisez* 14 ____	12 ◯ Anglais 13 ◯ Français Autre — *Précisez* 14 ____
LIEU DE NAISSANCE **11.** Où cette personne est-elle née? *Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.*	**Au Canada** 15 ◯ T.-N. 21 ◯ Man. 16 ◯ Î.-P.-É. 22 ◯ Sask. 17 ◯ N.-É. 23 ◯ Alb. 18 ◯ N.-B. 24 ◯ C.-B. 19 ◯ Qué. 25 ◯ Yukon 20 ◯ Ont. 26 ◯ T. N.-O. **En dehors du Canada** 27 ◯ Royaume-Uni 28 ◯ Italie 29 ◯ États-Unis 30 ◯ Allemagne de l'Ouest 31 ◯ Allemagne de l'Est 32 ◯ Pologne Autre — *Précisez* 33 ____	**Au Canada** 15 ◯ T.-N. 21 ◯ Man. 16 ◯ Î.-P.-É. 22 ◯ Sask. 17 ◯ N.-É. 23 ◯ Alb. 18 ◯ N.-B. 24 ◯ C.-B. 19 ◯ Qué. 25 ◯ Yukon 20 ◯ Ont. 26 ◯ T. N.-O. **En dehors du Canada** 27 ◯ Royaume-Uni 28 ◯ Italie 29 ◯ États-Unis 30 ◯ Allemagne de l'Ouest 31 ◯ Allemagne de l'Est 32 ◯ Pologne Autre — *Précisez* 33 ____



09	10	11	12
01 Anglais seulement	01 Anglais seulement	01 Anglais seulement	01 Anglais seulement
02 Français seulement	02 Français seulement	02 Français seulement	02 Français seulement
03 Anglais et français	03 Anglais et français	03 Anglais et français	03 Anglais et français
04 Ni anglais ni français	04 Ni anglais ni français	04 Ni anglais ni français	04 Ni anglais ni français
05 Aucune	05 Aucune	05 Aucune	05 Aucune
OU	**OU**	**OU**	**OU**
Précisez laquelle ou lesquelles	*Précisez laquelle ou lesquelles*	*Précisez laquelle ou lesquelles*	*Précisez laquelle ou lesquelles*
06	06	06	06
07	07	07	07
08	08	08	08
09 Anglais	09 Anglais	09 Anglais	09 Anglais
10 Français	10 Français	10 Français	10 Français
Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*
11	11	11	11
12 Anglais	12 Anglais	12 Anglais	12 Anglais
13 Français	13 Français	13 Français	13 Français
Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*
14	14	14	14
Au Canada	**Au Canada**	**Au Canada**	**Au Canada**
15 T.-N. 21 Man.	15 T.-N. 21 Man.	15 T.-N. 21 Man.	15 T.-N. 21 Man.
16 Î.-P.-É. 22 Sask.	16 Î.-P.-É. 22 Sask	16 Î.-P.-É. 22 Sask.	16 Î.-P.-É. 22 Sask.
17 N.-É. 23 Alb.	17 N.-É. 23 Alb.	17 N.-É. 23 Alb.	17 N.-É. 23 Alb.
18 N.-B. 24 C.-B.	18 N.-B 24 C.-B.	18 N.-B. 24 C.-B.	18 N.-B. 24 C.-B.
19 Qué 25 Yukon	19 Qué. 25 Yukon	19 Qué. 25 Yukon	19 Qué. 25 Yukon
20 Ont. 26 T. N.-O.	20 Ont. 26 T. N.-O.	20 Ont. 26 T. N.-O.	20 Ont. 26 T. N.-O.
En dehors du Canada	**En dehors du Canada**	**En dehors du Canada**	**En dehors du Canada**
27 Royaume-Uni	27 Royaume-Uni	27 Royaume-Uni	27 Royaume-Uni
28 Italie	28 Italie	28 Italie	28 Italie
29 États-Unis	29 États-Unis	29 États-Unis	29 États-Unis
30 Allemagne de l'Ouest	30 Allemagne de l'Ouest	30 Allemagne de l'Ouest	30 Allemagne de l'Ouest
31 Allemagne de l'Est	31 Allemagne de l'Est	31 Allemagne de l'Est	31 Allemagne de l'Est
32 Pologne	32 Pologne	32 Pologne	32 Pologne
Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*
33	33	33	33

CITOYENNETÉ

12. De quel pays cette personne est-elle citoyenne?

Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.

	13.	14.
01	◯ Du Canada, par naissance	◯ Du Canada, par naissance
02	◯ Du Canada, par naturalisation	◯ Du Canada, par naturalisation
03	◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)	◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)
04	◯ D'un autre pays	◯ D'un autre pays

IMMIGRATION

13. Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, **immigrant(e) reçu(e)**?

	13.	14.
05	◯ Non — **Passez à la question 15**	◯ Non — **Passez à la question 15**
06	◯ Oui — **Continuez avec la question 14**	◯ Oui — **Continuez avec la question 14**

14. En quelle année cette personne est-elle devenue un(e) immigrant(e) reçu(e) au Canada pour la première fois?

Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.

	13.	14.
07	Année 1	Année 1

ORIGINE ETHNIQUE

15. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?

Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu.

Nota:
Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une ***chance égale*** *de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines* ***ancestrales****.*

Consultez le Guide.

Exemples d'autres groupes ethniques ou culturels: Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin, Vietnamien, Japonais, Libanais, Haïtien, etc.

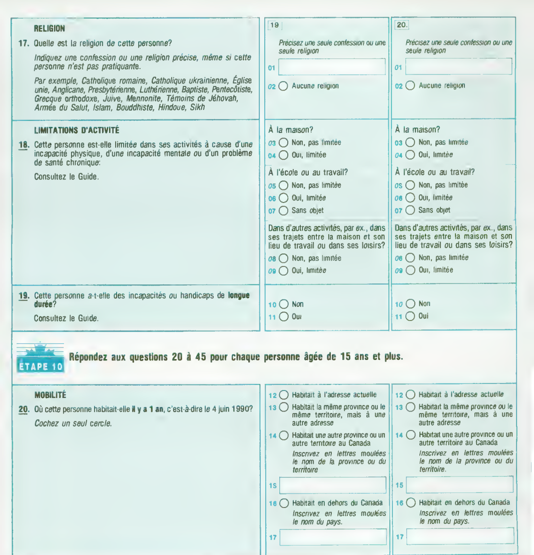
	13.	14.
08	◯ Français	◯ Français
09	◯ Anglais	◯ Anglais
10	◯ Allemand	◯ Allemand
11	◯ Écossais	◯ Écossais
12	◯ Italien	◯ Italien
13	◯ Irlandais	◯ Irlandais
14	◯ Ukrainien	◯ Ukrainien
15	◯ Chinois	◯ Chinois
16	◯ Hollandais (Néerlandais)	◯ Hollandais (Néerlandais)
17	◯ Juif	◯ Juif
18	◯ Polonais	◯ Polonais
19	◯ Noir	◯ Noir
20	◯ Indien de l'Amérique du Nord	◯ Indien de l'Amérique du Nord
21	◯ Métis	◯ Métis
22	◯ Inuit/Esquimau	◯ Inuit/Esquimau
	Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*	Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*
23		
24		

16. Cette personne est-elle un(e) **Indien(ne) inscrit(e)** aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada?

Consultez le Guide.

	13.	14.
25	◯ Non	◯ Non
26	◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e) *Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)*	◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e) *Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)*
27		

15	16.	17.	18.
01 ◯ Du Canada, par naissance	01 ◯ Du Canada, par naissance	01 ◯ Du Canada, par naissance	01 ◯ Du Canada, par naissance
02 ◯ Du Canada, par naturalisation	02 ◯ Du Canada, par naturalisation	02 ◯ Du Canada, par naturalisation	02 ◯ Du Canada, par naturalisation
03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)	03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)	03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)	03 ◯ Du pays de naissance (autre que le Canada)
04 ◯ D'un autre pays	04 ◯ D'un autre pays	04 ◯ D'un autre pays	04 ◯ D'un autre pays
05 ◯ Non — **Passez à la question 15**	05 ◯ Non — **Passez à la question 15**	05 ◯ Non — **Passez à la question 15**	05 ◯ Non — **Passez à la question 15**
06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**	06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**	06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**	06 ◯ Oui — **Continuez avec la question 14**
Année 07 | 1	Année 07 | 1	Année 07 | 1	Année 07 | 1
08 ◯ Français	08 ◯ Français	08 ◯ Français	08 ◯ Français
09 ◯ Anglais	09 ◯ Anglais	09 ◯ Anglais	09 ◯ Anglais
10 ◯ Allemand	10 ◯ Allemand	10 ◯ Allemand	10 ◯ Allemand
11 ◯ Écossais	11 ◯ Écossais	11 ◯ Écossais	11 ◯ Écossais
12 ◯ Italien	12 ◯ Italien	12 ◯ Italien	12 ◯ Italien
13 ◯ Irlandais	13 ◯ Irlandais	13 ◯ Irlandais	13 ◯ Irlandais
14 ◯ Ukrainien	14 ◯ Ukrainien	14 ◯ Ukrainien	14 ◯ Ukrainien
15 ◯ Chinois	15 ◯ Chinois	15 ◯ Chinois	15 ◯ Chinois
16 ◯ Hollandais (Néerlandais)	16 ◯ Hollandais (Néerlandais)	16 ◯ Hollandais (Néerlandais)	16 ◯ Hollandais (Néerlandais)
17 ◯ Juif	17 ◯ Juif	17 ◯ Juif	17 ◯ Juif
18 ◯ Polonais	18 ◯ Polonais	18 ◯ Polonais	18 ◯ Polonais
19 ◯ Noir	19 ◯ Noir	19 ◯ Noir	19 ◯ Noir
20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord	20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord	20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord	20 ◯ Indien de l'Amérique du Nord
21 ◯ Métis	21 ◯ Métis	21 ◯ Métis	21 ◯ Métis
22 ◯ Inuit/Esquimau	22 ◯ Inuit/Esquimau	22 ◯ Inuit/Esquimau	22 ◯ Inuit/Esquimau
Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*	Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*	Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*	Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) — *Précisez*
23	23	23	23
24	24	24	24
25 ◯ Non	25 ◯ Non	25 ◯ Non	25 ◯ Non
26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e) *Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)*	26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e) *Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)*	26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e) *Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)*	26 ◯ Oui, Indien(ne) inscrit(e) *Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)*
27	27	27	27



Question	19	20.
RELIGION **17.** Quelle est la religion de cette personne? *Indiquez une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante.* *Par exemple, Catholique romaine, Catholique ukrainienne, Église unie, Anglicane, Presbytérienne, Luthérienne, Baptiste, Pentecôtiste, Grecque orthodoxe, Juive, Mennonite, Témoins de Jéhovah, Armée du Salut, Islam, Bouddhiste, Hindoue, Sikh*	*Précisez une seule confession ou une seule religion* 01 [ ] 02 ◯ Aucune religion	*Précisez une seule confession ou une seule religion* 01 [ ] 02 ◯ Aucune religion
LIMITATIONS D'ACTIVITÉ **18.** Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique: Consultez le Guide.	À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 08 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée	À la maison? 03 ◯ Non, pas limitée 04 ◯ Oui, limitée À l'école ou au travail? 05 ◯ Non, pas limitée 06 ◯ Oui, limitée 07 ◯ Sans objet Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs? 08 ◯ Non, pas limitée 09 ◯ Oui, limitée
19. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de **longue durée**? Consultez le Guide.	10 ◯ Non 11 ◯ Oui	10 ◯ Non 11 ◯ Oui

ETAPE 10 **Répondez aux questions 20 à 45 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.**

Question		
MOBILITÉ **20.** Où cette personne habitait-elle **il y a 1 an**, c'est-à-dire le 4 juin 1990? *Cochez un seul cercle.*	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire* 15 [ ] 16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle 13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse 14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.* 15 [ ] 16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 17 [ ]

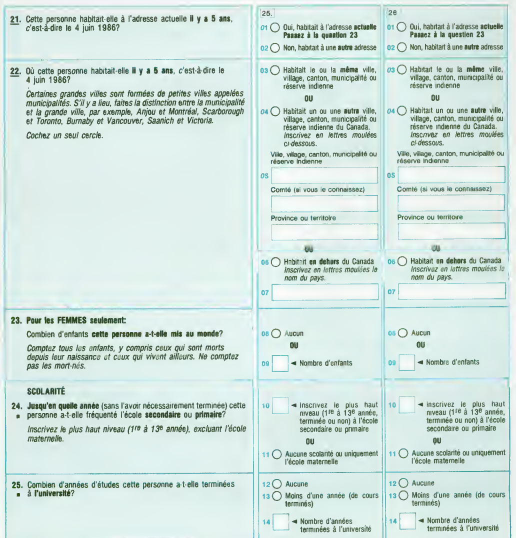
21	22	23	24
Précisez une seule confession ou une seule religion	*Précisez une seule confession ou une seule religion*	*Précisez une seule confession ou une seule religion*	*Précisez une seule confession ou une seule religion*
01	01	01	01
02 ◯ Aucune religion	02 ◯ Aucune religion	02 ◯ Aucune religion	02 ◯ Aucune religion

À la maison?	À la maison?	À la maison?	À la maison?
03 ◯ Non, pas limitée	03 ◯ Non, pas limitée	03 ◯ Non, pas limitée	03 ◯ Non, pas limitée
04 ◯ Oui, limitée	04 ◯ Oui, limitée	04 ◯ Oui, limitée	04 ◯ Oui, limitée
À l'école ou au travail?	À l'école ou au travail?	À l'école ou au travail?	À l'école ou au travail?
05 ◯ Non, pas limitée	05 ◯ Non, pas limitée	05 ◯ Non, pas limitée	05 ◯ Non, pas limitée
06 ◯ Oui, limitée	06 ◯ Oui, limitée	06 ◯ Oui, limitée	06 ◯ Oui, limitée
07 ◯ Sans objet	07 ◯ Sans objet	07 ◯ Sans objet	07 ◯ Sans objet
Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?	Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?	Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?	Dans d'autres activités, par ex., dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?
08 ◯ Non, pas limitée	08 ◯ Non, pas limitée	08 ◯ Non, pas limitée	08 ◯ Non, pas limitée
09 ◯ Oui, limitée	09 ◯ Oui, limitée	09 ◯ Oui, limitée	09 ◯ Oui, limitée

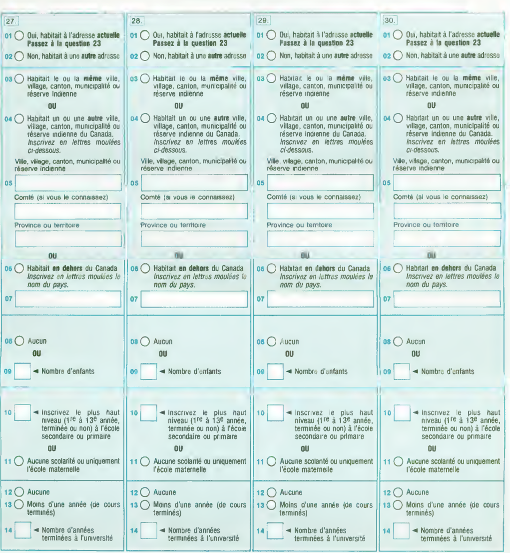
10 ◯ Non	10 ◯ Non	10 ◯ Non	10 ◯ Non
11 ◯ Oui	11 ◯ Oui	11 ◯ Oui	11 ◯ Oui

ÉTAPE 10 Répondez aux questions 20 à 45 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.

12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle	12 ◯ Habitait à l'adresse actuelle
13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse	13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse	13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse	13 ◯ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse
14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.*	14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire*	14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.*	14 ◯ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.*
15	15	15	15
16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*	16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*	16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*	16 ◯ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*
17	17	17	17



	25.	26
21. Cette personne habitait-elle à l'adresse actuelle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986?	01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle** **Passez à la question 23** 02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse	01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle** **Passez à la question 23** 02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse
22. Où cette personne habitait-elle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986? *Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.* *Cochez un seul cercle.*	03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **OU** 04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 05 ☐ Comté (si vous le connaissez) ☐ Province ou territoire ☐ **OU** 06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 07 ☐	03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **OU** 04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 05 ☐ Comté (si vous le connaissez) ☐ Province ou territoire ☐ **OU** 06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.* 07 ☐
23. Pour les FEMMES seulement: Combien d'enfants **cette personne a-t-elle mis au monde**? *Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs. Ne comptez pas les mort-nés.*	08 ◯ Aucun **OU** 09 ☐ ◄ Nombre d'enfants	08 ◯ Aucun **OU** 09 ☐ ◄ Nombre d'enfants
SCOLARITÉ **24. Jusqu'en quelle année** (sans l'avoir nécessairement terminée) cette personne a-t-elle fréquenté l'école **secondaire** ou **primaire**? *Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année), excluant l'école maternelle.*	10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire **OU** 11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	10 ☐ ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire **OU** 11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
25. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à **l'université**?	12 ◯ Aucune 13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université	12 ◯ Aucune 13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 14 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université



27.

01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle**
Passez à la question 23

02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse

03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

OU

04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

05

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

OU

06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*

07

08 ◯ Aucun

OU

09 ◄ Nombre d'enfants

10 ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire

OU

11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

12 ◯ Aucune

13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

14 ◄ Nombre d'années terminées à l'université

28.

01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle**
Passez à la question 23

02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse

03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

OU

04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

05

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

OU

06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*

07

08 ◯ Aucun

OU

09 ◄ Nombre d'enfants

10 ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire

OU

11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

12 ◯ Aucune

13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

14 ◄ Nombre d'années terminées à l'université

29.

01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle**
Passez à la question 23

02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse

03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

OU

04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

05

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

OU

06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*

07

08 ◯ Aucun

OU

09 ◄ Nombre d'enfants

10 ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire

OU

11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

12 ◯ Aucune

13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

14 ◄ Nombre d'années terminées à l'université

30.

01 ◯ Oui, habitait à l'adresse **actuelle**
Passez à la question 23

02 ◯ Non, habitait à une **autre** adresse

03 ◯ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

OU

04 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

05

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

OU

06 ◯ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*

07

08 ◯ Aucun

OU

09 ◄ Nombre d'enfants

10 ◄ Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire

OU

11 ◯ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

12 ◯ Aucune

13 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

14 ◄ Nombre d'années terminées à l'université

	31.	32.
26. Combien d'années d'études *cette* personne a-t-*elle* terminées dans un établissement **autre qu'une** université ou une *école* secondaire ou primaire? *Comptez les années d'études dans les collèges communautaires, instituts techniques, cégeps (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.*	01 ◯ Aucune 02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.	01 ◯ Aucune 02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés) 03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.
27. Depuis **les neuf derniers mois** (c'est-à-dire depuis septembre dernier), *cette* personne a-t-*elle* fréquenté une école, un collège ou une université? *Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.* *Cochez un seul cercle.*	04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois 05 ◯ Oui, à plein temps 06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir	04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois 05 ◯ Oui, à plein temps 06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir
28. Quels certificats, diplômes ou grades *cette* personne détient-*elle*? *Inscrivez toutes les compétences acquises par la fréquentation d'**écoles secondaires** ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.* *Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.*	07 ◯ Aucun **Passez à la question 30** 08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 09 ◯ Certificat ou diplôme de métier 10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat 12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat 14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.) 15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., D.D.) 16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)	07 ◯ Aucun **Passez à la question 30** 08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 09 ◯ Certificat ou diplôme de métier 10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat 12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat 14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.) 15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., D.D.) 16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

33

01 ◯ Aucune

02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc

04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

05 ◯ Oui, à plein temps

06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

07 ◯ Aucun
Passez à la question 30

08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

09 ◯ Certificat ou diplôme de métier

10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

34.

01 ◯ Aucune

02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.

04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

05 ◯ Oui, à plein temps

06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

07 ◯ Aucun
Passez à la question 30

08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

09 ◯ Certificat ou diplôme de métier

10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

35.

01 ◯ Aucune

02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.

04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

05 ◯ Oui, à plein temps

06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

07 ◯ Aucun
Passez à la question 30

08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

09 ◯ Certificat ou diplôme de métier

10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

36

01 ◯ Aucune

02 ◯ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.

04 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des neuf derniers mois

05 ◯ Oui, à plein temps

06 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

07 ◯ Aucun
Passez à la question 30

08 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

09 ◯ Certificat ou diplôme de métier

10 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

11 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

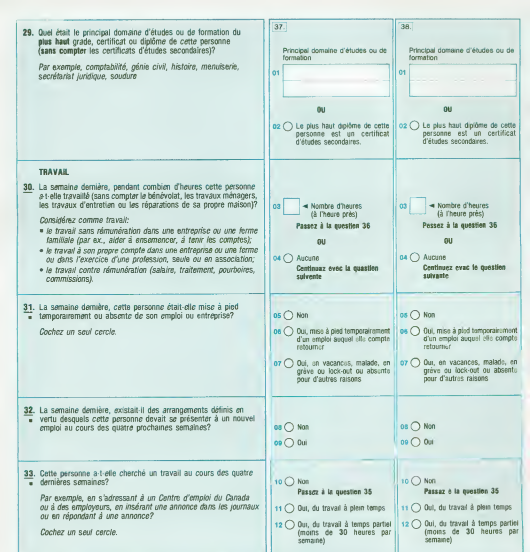
12 ◯ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

13 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

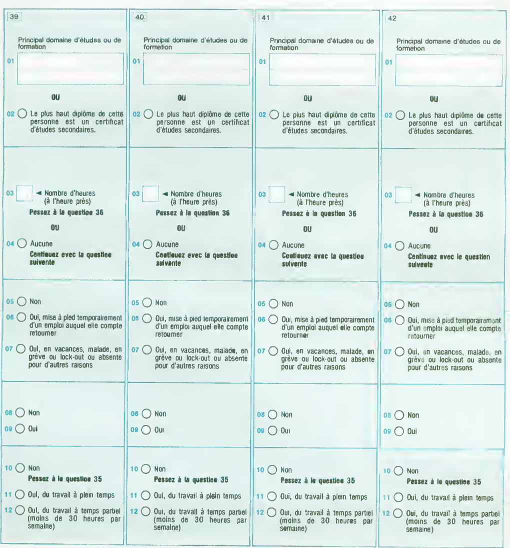
14 ◯ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

15 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

16 ◯ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)



	37.	38.
29. Quel était le principal domaine d'études ou de formation du **plus haut** grade, certificat ou diplôme de *cette* personne (**sans compter** les certificats d'études secondaires)? *Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure*	Principal domaine d'études ou de formation 01 ☐ **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	Principal domaine d'études ou de formation 01 ☐ **OU** 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.
TRAVAIL **30.** La semaine dernière, pendant combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)? *Considérez comme travail:* • *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale (par ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);* • *le travail à son propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association;* • *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).*	03 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** **OU** 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**
31. La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou entreprise? *Cochez un seul cercle.*	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
32. La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels *cette* personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?	08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui
33. Cette personne a-t-elle cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? *Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?* *Cochez un seul cercle.*	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)



39	40	41	42
Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] OU 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] OU 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] OU 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.	Principal domaine d'études ou de formation 01 [ ] OU 02 ◯ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires.
03 [ ] ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** OU 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 [ ] ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** OU 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 [ ] ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** OU 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	03 [ ] ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 36** OU 04 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**
05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	05 ◯ Non 06 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 07 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui	08 ◯ Non 09 ◯ Oui
10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	10 ◯ Non **Passez à la question 35** 11 ◯ Oui, du travail à plein temps 12 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

	43	44.
34. Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible? *Cochez un seul cercle.*	01 ◯ Oui, prête à accepter du travail 02 ◯ Non, avait déjà un emploi 03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide 04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 05 ◯ Non, allait à l'école 06 ◯ Non, autres raisons	01 ◯ Oui, prête à accepter du travail 02 ◯ Non, avait déjà un emploi 03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide 04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 05 ◯ Non, allait à l'école 06 ◯ Non, autres raisons
35. Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter le bénévolat, les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de sa propre maison)?	07 ◯ En 1991 **Continuez avec la question suivante** 08 ◯ En 1990 **Continuez avec la question suivante** 09 ◯ Avant 1990 **Passez à la question 45** 10 ◯ Jamais travaillé **Passez à la question 45**	07 ◯ En 1991 **Continuez avec la question suivante** 08 ◯ En 1990 **Continuez avec la question suivante** 09 ◯ Avant 1990 **Passez à la question 45** 10 ◯ Jamais travaillé **Passez à la question 45**
Nota: *Les questions 36 à 42 portent sur l'emploi ou le travail de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.* **36.** Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc Service ou ministère, direction, division, section ou usine	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. Service ou ministère, direction, division, section ou usine
37. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? *Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.*	Genre d'entreprise, d'industrie ou de service 11	Genre d'entreprise, d'industrie ou de service 11

45.

01 ◯ Oui, prête à accepter du travail
02 ◯ Non, avait déjà un emploi
03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide
04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
05 ◯ Non, allait à l'école
06 ◯ Non, autres raisons

07 ◯ En 1991
Caetinuaz avac la quastlen suiveeta
08 ◯ En 1990
Coetieuaz avac la questioe sulvanta
09 ◯ Avant 1990
Passaz à la quastlan 45
10 ◯ Jamais travaillé
Passaz à la quastian 45

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

Genre d'entreprise, d'industrie ou de service

11

46.

01 ◯ Oui, prête à accepter du travail
02 ◯ Non, avait déjà un emploi
03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide
04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
05 ◯ Non, allait à l'école
06 ◯ Non, autres raisons

07 ◯ En 1991
Caetieuaz avec la questioe sulvanta
08 ◯ En 1990
Continuaz avac la quastlen sulvanta
09 ◯ Avant 1990
Passaz à la questien 45
10 ◯ Jamais travaillé
Passaz à la quastian 45

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

Genre d'entreprise, d'industrie ou de eervice

11

47

01 ◯ Oui, prête à accepter du travail
02 ◯ Non, avait déjà un emploi
03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide
04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
05 ◯ Non, allait à l'école
06 ◯ Non, autres raisons

07 ◯ En 1991
Cantinuaz avec la questioe sulvanta
08 ◯ En 1990
Caetinuaz avac la quastiee sulvante
09 ◯ Avant 1990
Passaz à la questiee 45
10 ◯ Jamais travaillé
Passez à la question 45

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

Genre d'entreprise, d'industrie ou de eervice

11

48.

01 ◯ Oui, prête à accepter du travail
02 ◯ Non, avait déjà un emploi
03 ◯ Non, temporairement malade ou invalide
04 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
05 ◯ Non, allait à l'école
06 ◯ Non, autres raisons

07 ◯ En 1991
Coetinuez avec la quastioe sulveete
08 ◯ En 1990
Coetinuaz avec la quastlen sulvanta
09 ◯ Avant 1990
Passaz à la quastlen 45
10 ◯ Jamais travaillé
Passaz à la quastlen 45

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

Genre d'entrepriee, d'induetrie ou de service

11

38. À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement?

Si l'adresse n'est pas connue, Inscrivez en lettres moulées le nom de l'immeuble ou de l'intersection de rues la plus proche. Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.

49.	50.
01 ◯ À domicile (y compris les fermes)	01 ◯ À domicile (y compris les fermes)
02 ◯ En dehors du Canada	02 ◯ En dehors du Canada
03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous	03 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous
Numéro et rue	Numéro et rue
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
Comté (si vous le connaissez)	Comté (si vous le connaissez)
Province ou territoire	Province ou territoire
Code postal	Code postal
04 ☐	04 ☐
05	05

39. Quel genre de travail cette personne faisait-elle?

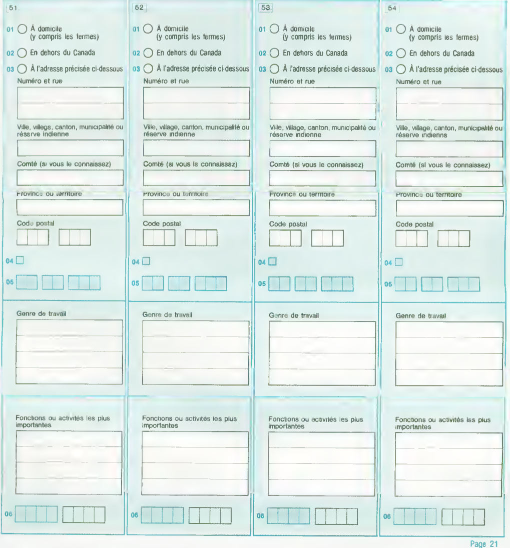
Par exemple, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide d'expéditions de pêche (Si elle était dans les Forces armées, indiquez seulement son grade.)

49.	50.
Genre de travail	Genre de travail

40. Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou activités les plus importantes de cette personne?

Par exemple, analyse d'échantillons sanguins, vérification des factures, coordination de projets de génie civil, enseignement des mathématiques, organisation des horaires de travail et contrôle des systèmes d'entrée des données, nettoyage de légumes, guide d'expéditions de pêche

49.	50.
Fonctions ou activités les plus importantea	Fonctions ou activités les plus importantes
06	06


51

01 À domicile (y compris les fermes)

02 En dehors du Canada

03 À l'adresse précisée ci-dessous

Numéro et rue

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

Code postal

04

05

Genre de travail

Fonctions ou activités les plus importantes

06

52

01 À domicile (y compris les fermes)

02 En dehors du Canada

03 À l'adresse précisée ci-dessous

Numéro et rue

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

Code postal

04

05

Genre de travail

Fonctions ou activités les plus importantes

06

53

01 À domicile (y compris les fermes)

02 En dehors du Canada

03 À l'adresse précisée ci-dessous

Numéro et rue

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

Code postal

04

05

Genre de travail

Fonctions ou activités les plus importantes

06

54

01 À domicile (y compris les fermes)

02 En dehors du Canada

03 À l'adresse précisée ci-dessous

Numéro et rue

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Comté (si vous le connaissez)

Province ou territoire

Code postal

04

05

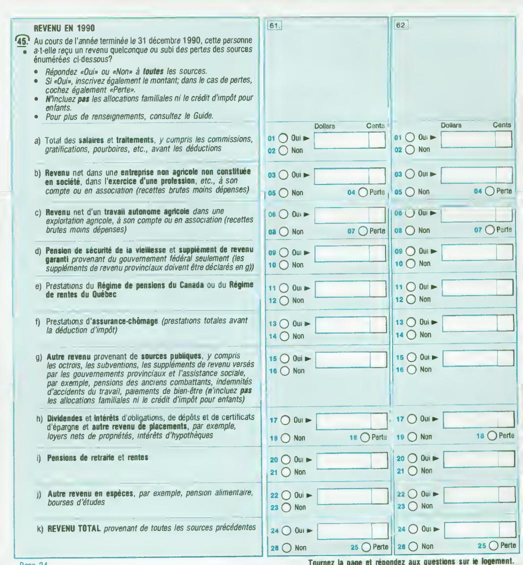
Genre de travail

Fonctions ou activités les plus importantes

06

	55.	56.
41. Dans cet emploi, cette personne travaillait-elle principalement:	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**
42. Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son ● entreprise était-elle constituée en société?	05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui
43. Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé ■ en 1990? *Comptez toutes les semaines au cours desquelles:* • *elle était en vacances ou en congé de maladie payé;* • *elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel;* • *elle a travaillé pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission;* • *elle a travaillé à son propre compte ou elle a travaillé sans rémunération dans une ferme ou entreprise familiale.*	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**
44. Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle ■ travaillé à plein temps ou à temps partiel? *Cochez un seul* cercle.	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

57	58	59	60
01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 43** 02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? **Passez à la question 43** 03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**
05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui	05 ◯ Non 06 ◯ Oui
07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	07 ◯ Aucune **Passez à la question 45** **OU** 08 ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**
09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	09 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 10 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)



REVENU EN 1990

45. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1990, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?

- *Répondez «Oui» ou «Non» à **toutes** les sources.*
- *Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte».*
- ***N'**incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.*
- *Pour plus de renseignements, consultez le Guide.*

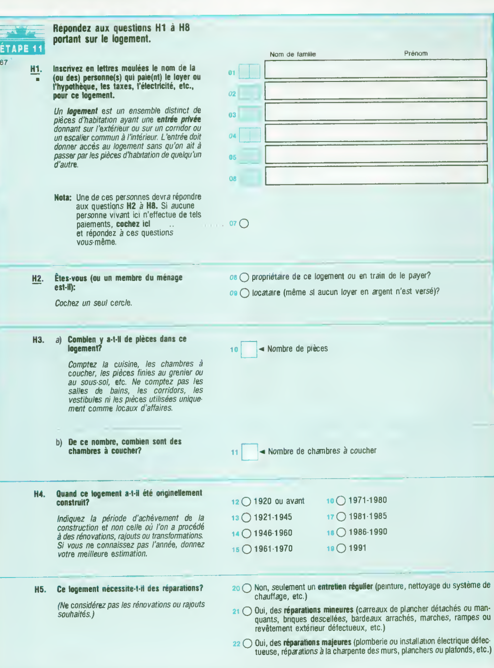
	61	62
	Dollars / Cents	Dollars / Cents
a) Total des **salaires** et **traitements**, *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	01 ◯ Oui ► 02 ◯ Non	01 ◯ Oui ► 02 ◯ Non
b) **Revenu** net dans une **entreprise non agricole non constituée en société**, dans l'**exercice d'une profession**, *etc., à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	03 ◯ Oui ► 05 ◯ Non 04 ◯ Perte	03 ◯ Oui ► 05 ◯ Non 04 ◯ Perte
c) **Revenu** net d'un **travail autonome agricole** *dans une exploitation agricole, à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	06 ◯ Oui ► 08 ◯ Non 07 ◯ Perte	06 ◯ Oui ► 08 ◯ Non 07 ◯ Perte
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	09 ◯ Oui ► 10 ◯ Non	09 ◯ Oui ► 10 ◯ Non
e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	11 ◯ Oui ► 12 ◯ Non	11 ◯ Oui ► 12 ◯ Non
f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	13 ◯ Oui ► 14 ◯ Non	13 ◯ Oui ► 14 ◯ Non
g) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par exemple, pensions des anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être (**n'**incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants)*	15 ◯ Oui ► 16 ◯ Non	15 ◯ Oui ► 16 ◯ Non
h) **Dividendes** et **intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et **autre revenu de placements**, *par exemple, loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques*	17 ◯ Oui ► 19 ◯ Non 18 ◯ Perte	17 ◯ Oui ► 19 ◯ Non 18 ◯ Perte
i) **Pensions de retraite** et **rentes**	20 ◯ Oui ► 21 ◯ Non	20 ◯ Oui ► 21 ◯ Non
j) **Autre revenu en espèces**, *par exemple, pension alimentaire, bourses d'études*	22 ◯ Oui ► 23 ◯ Non	22 ◯ Oui ► 23 ◯ Non
k) **REVENU TOTAL** *provenant de toutes les sources précédentes*	24 ◯ Oui ► 26 ◯ Non 25 ◯ Perte	24 ◯ Oui ► 26 ◯ Non 25 ◯ Perte

Tournez la page et répondez aux questions sur le logement.



PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
63	64	65	66
Dollars Cents	Dollars Cents	Dollars Cents	Dollars Cents
01 ◯ Oui ►	01 ◯ Oui ►	01 ◯ Oui ►	01 ◯ Oui ►
02 ◯ Non	02 ◯ Non	02 ◯ Non	02 ◯ Non
03 ◯ Oui ►	03 ◯ Oui ►	03 ◯ Oui ►	03 ◯ Oui ►
05 ◯ Non 04 ◯ Perte	05 ◯ Non 04 ◯ Perte	05 ◯ Non 04 ◯ Perte	05 ◯ Non 04 ◯ Perte
06 ◯ Oui ►	06 ◯ Oui ►	06 ◯ Oui ►	06 ◯ Oui ►
08 ◯ Non 07 ◯ Perte	08 ◯ Non 07 ◯ Perte	08 ◯ Non 07 ◯ Perte	08 ◯ Non 07 ◯ Perte
09 ◯ Oui ►	09 ◯ Oui ►	09 ◯ Oui ►	09 ◯ Oui ►
10 ◯ Non	10 ◯ Non	10 ◯ Non	10 ◯ Non
11 ◯ Oui ►	11 ◯ Oui ►	11 ◯ Oui ►	11 ◯ Oui ►
12 ◯ Non	12 ◯ Non	12 ◯ Non	12 ◯ Non
13 ◯ Oui ►	13 ◯ Oui ►	13 ◯ Oui ►	13 ◯ Oui ►
14 ◯ Non	14 ◯ Non	14 ◯ Non	14 ◯ Non
15 ◯ Oui ►	15 ◯ Oui ►	15 ◯ Oui ►	15 ◯ Oui ►
16 ◯ Non	16 ◯ Non	16 ◯ Non	16 ◯ Non
17 ◯ Oui ►	17 ◯ Oui ►	17 ◯ Oui ►	17 ◯ Oui ►
19 ◯ Non 18 ◯ Perte	19 ◯ Non 18 ◯ Perte	19 ◯ Non 18 ◯ Perte	19 ◯ Non 18 ◯ Perte
20 ◯ Oui ►	20 ◯ Oui ►	20 ◯ Oui ►	20 ◯ Oui ►
21 ◯ Non	21 ◯ Non	21 ◯ Non	21 ◯ Non
22 ◯ Oui ►	22 ◯ Oui ►	22 ◯ Oui ►	22 ◯ Oui ►
23 ◯ Non	23 ◯ Non	23 ◯ Non	23 ◯ Non
24 ◯ Oui ►	24 ◯ Oui ►	24 ◯ Oui ►	24 ◯ Oui ►
26 ◯ Non 25 ◯ Perte	26 ◯ Non 25 ◯ Perte	26 ◯ Non 25 ◯ Perte	26 ◯ Non 25 ◯ Perte

Tournez la page et répondez aux questions sur le logement.



ÉTAPE 11

Répondez aux questions H1 à H8 portant sur le logement.

67

H1. **Inscrivez en lettres moulées le nom de la (ou des) personne(s) qui paie(nt) le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement.**

*Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.*

	Nom de famille	Prénom
01		
02		
03		
04		
05		
06		

Nota: Une de ces personnes devra répondre aux questions **H2** à **H8.** Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, **cochez ici** .. et répondez à ces questions vous-même. 07 ◯

H2. **Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):**

Cochez un seul cercle.

08 ◯ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?
09 ◯ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

H3. a) **Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?**

Comptez la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc. Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.

10 ☐ ◄ Nombre de pièces

b) **De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?**

11 ☐ ◄ Nombre de chambres à coucher

H4. **Quand ce logement a-t-il été originellement construit?**

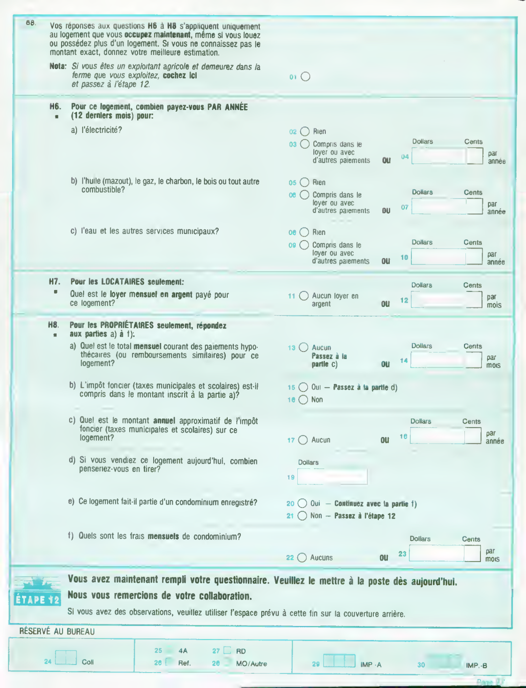
Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez votre meilleure estimation.

12 ◯ 1920 ou avant
13 ◯ 1921-1945
14 ◯ 1946-1960
15 ◯ 1961-1970
16 ◯ 1971-1980
17 ◯ 1981-1985
18 ◯ 1986-1990
19 ◯ 1991

H5. **Ce logement nécessite-t-il des réparations?**

(Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.)

20 ◯ Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
21 ◯ Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
22 ◯ Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)



68\. Vos réponses aux questions **H6** à **H8** s'appliquent uniquement au logement que vous **occupez maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez votre meilleure estimation.

Nota: *Si vous êtes un exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous exploitez,* **cochez ici** *et passez à l'étape 12.* — 01 ○

H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour:

a) l'électricité? — 02 ○ Rien — 03 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 04 Dollars / Cents par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible? — 05 ○ Rien — 06 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 07 Dollars / Cents par année

c) l'eau et les autres services municipaux? — 08 ○ Rien — 09 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 10 Dollars / Cents par année

H7. Pour les LOCATAIRES seulement:

Quel est le **loyer mensuel en argent** payé pour ce logement? — 11 ○ Aucun loyer en argent **OU** 12 Dollars / Cents par mois

H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) **à** f):

a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement? — 13 ○ Aucun **Passez à la partie** c) **OU** 14 Dollars / Cents par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)? — 15 ○ Oui — **Passez à la partie** d) — 16 ○ Non

c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement? — 17 ○ Aucun **OU** 18 Dollars / Cents par année

d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer? — 19 Dollars

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré? — 20 ○ Oui — **Continuez avec la partie** f) — 21 ○ Non — **Passez à l'étape 12**

f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium? — 22 ○ Aucuns **OU** 23 Dollars / Cents par mois

ÉTAPE 12

Vous avez maintenant rempli votre questionnaire. Veuillez le mettre à la poste dès aujourd'hui.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Si vous avez des observations, veuillez utiliser l'espace prévu à cette fin sur la couverture arrière.

RÉSERVÉ AU BUREAU

24 Coll — 25 4A — 26 Ref. — 27 RD — 28 MO/Autre — 29 IMP.-A — 30 IMP.-B

SERVICE AUXILIAIRE TÉLÉPHONIQUE

Si après avoir lu le **Guide** vous avez toujours besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service auxiliaire téléphonique. Il est disponible de 9 heures à 21 heures du jeudi 30 mai au vendredi 7 juin (sauf le dimanche).

Si vous habitez dans le secteur de service local d'un des endroits ci-dessous, composez le numéro indiqué. Si vous habitez ailleurs, composez le numéro **1-800-267-1991** (sans frais).

St. John's (T.-N.)	772-1991
Halifax	426-1991
Moncton	851-1991
Montréal	283-1991
Ottawa	951-1991
Toronto	973-1991
Winnipeg	983-1991
Regina	780-7750
Edmonton	495-4000
Vancouver	666-1991

Pour **ATME** (Appareils de télécommunications pour malentendants, téléimprimeur seulement) — composez: **1-800-267-5558** (sans frais).

OBSERVATIONS

Nº de FRP SQC/P-PU-005 SQC/OPR-015-03789

De nos jours, le recensement constitue la base de données la plus complète qui soit au Canada... Voulez-vous en tirer tous les avantages ?



Profiter pleinement de la base de données sociales et économiques la plus vaste et la plus détaillée au Canada apparaît souvent comme une tâche colossale, mais le recensement peut se révéler l'outil commercial le plus utile que vous pourriez utiliser. Statistique Canada a conçu une série de produits de référence afin de faire travailler le recensement pour vous.

On peut se procurer le *Dictionnaire du recensement*, le *Recensement en bref*, la *Revue générale du recensement* et le *Catalogue* des produits et services auprès des centres régionaux de consultation de Statistique Canada ou en téléphonant au...

☎ 1 800 267-6677 ☎